



SOMMAIRE

(La CARA : un territoire, une organisation) 3

Présentation générale	4-5
Conseil communautaire et bureau communautaire	6-8
Les compétences de la CARA	9-10

(La CARA améliore le quotidien) 11

Aménagement du territoire et urbanisme	12-13
Équipements et logistique	14-17
Transports et mobilité	18
Équilibre social de l'habitat	19
Politique de la ville	20-22
Action sociale et petite enfance	23-28
Gens du voyage	29-30

(La CARA développe le territoire) 31

Développement éco et attractivité territoriale	32-33
Agriculture et alimentation	34-36
Politiques contractuelles	37
Promotion du tourisme	38-41
Gestion des ports	42-43

(La CARA protège l'environnement) 45

Prévention des déchets	46-48
Développement durable - Énergie	49
Gestion des espaces naturels sensibles (ENS)	50-51
Natura 2000	52-53
Assainissement	54-57
Eau potable	58-59
GEPJ	60-61
GEMAPI	62-64
Projet Seudre	65
Aménagement durable du littoral	66

(La CARA anime la vie locale) 67

Culture	68-71
Activités de pleine nature	72-73
Nautisme	74-75
Sécurité des zones de baignades	76

(Les services ressources) 77

Cadre de l'activité de la CARA	78-79
Activités de l'accueil de la CARA	80
Affaires juridiques et immobilières	81
Commande publique	82
Communication	83-84
Systèmes d'information DSI	85-87
Ressources humaines	88-89

(Rapport financier) 91-98

(La CARA pratique) 99

Coordonnées CARA	99
------------------	----



© Pierre Delaunay

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique accompagne la vie des habitants de la CARA au titre des 33 communes que compte le territoire. Le rapport d'activité donne à voir et à comprendre la diversité de notre intervention dans de nombreux domaines du quotidien, du cycle de l'eau aux déchets, de la politique de la ville à la santé, de l'économie à l'agriculture et l'alimentation, du développement durable à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), du transport à la mobilité douce, de la culture au tourisme, du nautisme aux activités de pleine nature...

Nous sommes présents pour tous les habitants, de la petite enfance et la jeunesse, aux actifs et aux seniors pour faire de notre territoire un lieu de vie durable, accessible pour tous et toute l'année. Pour relever ce défi, nous investissons notamment dans la réutilisation des eaux usées, le logement, les infrastructures cyclables et les transports, les équipements structurants ...

Pour ce faire, avec le concours des élus communautaires, nous avons rédigé notre projet de territoire pour préfigurer le récit de ce que nous voulons collectivement pour les dix années à venir, bien au-delà de la notion de mandature.

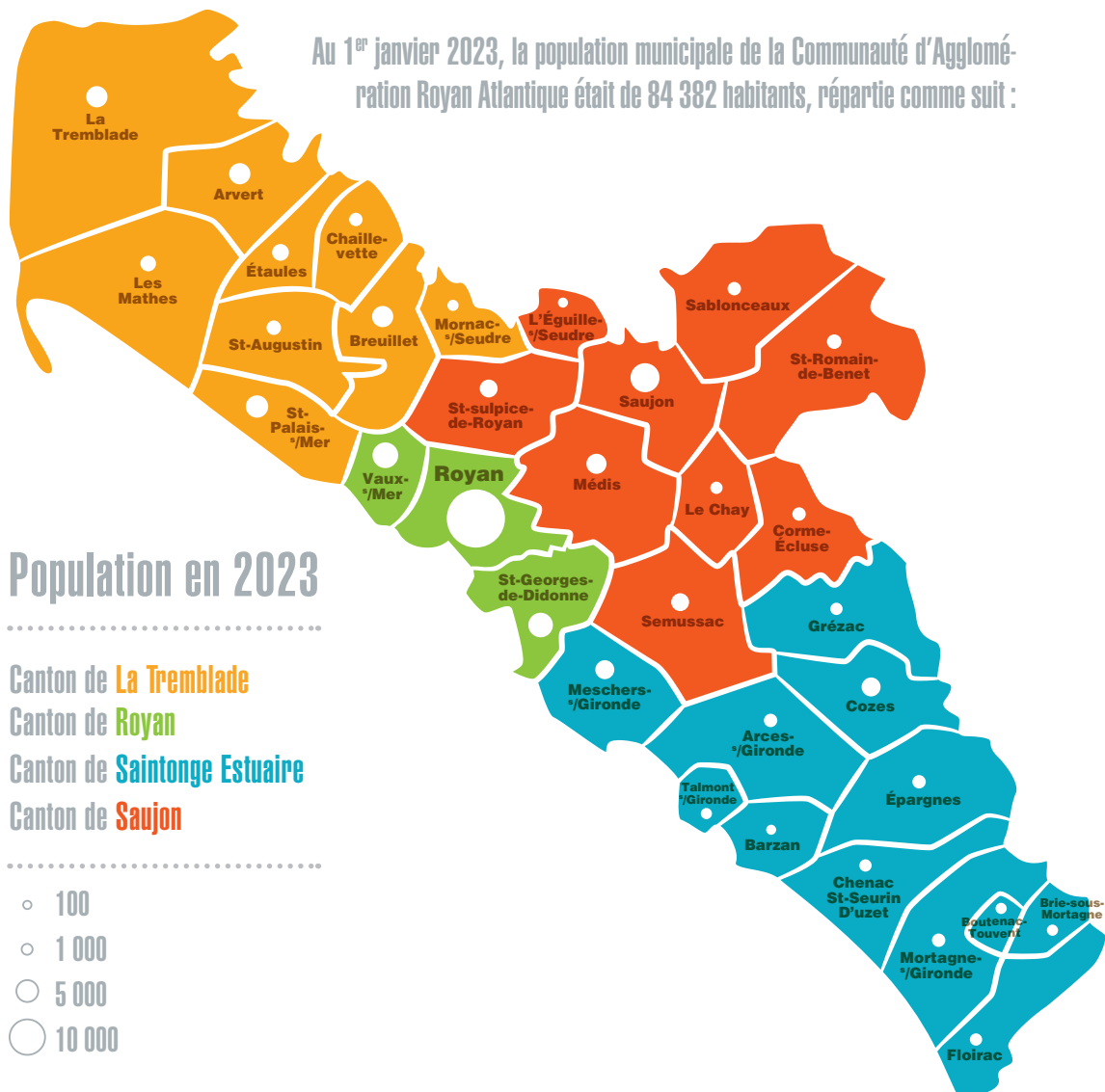
C'est comme cela que nous pourrions mener des projets d'ampleur et pertinents pour notre développement.

Vincent BARRAUD

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

[illegible]

LE TERRITOIRE DE LA CARA



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'étend sur quatre cantons : La Tremblade, Royan, Saujon et Saintonge Estuaire (en partie).

Les 33 communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

PRÉSENTATION DES COMMUNES



- Population municipale au 01/01/2022
- Conseillers titulaires par commune
- Conseillers suppléants par commune

Arces-sur-Gironde	745	1	1
Arvert	3 672	2	
Barzan	459	1	1
Boutenac-Touvent	229	1	1
Breuillet	3 031	2	
Brie-sous-Mortagne	246	1	1
Chaillevette	1 628	1	1
Le Chay	798	1	1
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	592	1	1
Corme-Écluse	1 177	1	1
Cozes	2 144	1	1
L'Éguille-sur-Seudre	887	1	1
Épargnes	880	1	1
Étaules	2 667	1	1
Floirac	433	1	1
Grézac	943	1	1
Les Mathes	2 178	1	1
Médis	3 011	2	

Meschers-sur-Gironde	3 131	2	
Mornac-sur-Seudre	859	1	1
Mortagne-sur-Gironde	922	1	1
Royan	18 638	14	
Sablonceaux	1 396	1	1
Saint-Augustin	1 421	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 246	4	
Saint-Palais-sur-Mer	3 920	3	
Saint-Romain-de-Benet	1 760	1	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 328	2	
Saujon	7 200	5	
Semussac	2 429	1	1
Talmont-sur-Gironde	96	1	1
La Tremblade-Ronce-les-Bains	4 326	2	
Vaux-sur-Mer	3 990	2	
Total	84 382	62	22



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire a été installé le 17 juillet 2020 pour une durée de six ans. Il est composé de 62 conseillers titulaires et 22 suppléants, issus des 33 communes de la CARA.



Arces-sur-Gironde
Joëlle BOULON
Maire



Arvert
Marie-Christine PÉRAUDEAU
Maire



Arvert
Gilles MADRANGES



Barzan
Robert MAIGRE
Maire



Boutenac-Touvent
Nelly PINET
Maire



Breuillet
Jacques LYS
Maire



Breuillet
Marie-Noëlle GROCH



Brie-sous-Mortagne
Maurice GIRERD
Maire



Chaillevette
Guy MARY
Maire



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
Bruno DUJEAN
Maire



Corme-Ecluse
Olivier MARTIN
Maire



Cozes
Graziella BORDAGE
Maire



Épargnes
Frédéric DURET
Maire



Étaules
Vincent BARRAUD
Maire



Floirac
Bernard LAUMONIER
Maire



Grézac
Bernard POURPOINT
Maire



L'Équille-sur-Seudre
Myriam Portier
Maire



La Tremblade
Laurence OSTA AMIGO
Maire



La Tremblade
Nicolas MATET



Le Chay
Thierry SAINTLOS
Maire



Les Mathes
Marie BASCLE
Maire



Médis
Éric RENOUX
Maire



Médis
Annick CANOVA



Meschers-sur-Gironde
Françoise FRÉBOURG
Maire



Meschers-sur-Gironde
Pascal BANETTE



Mornac-sur-Seudre
Emmanuel CRÉTIN
Maire



Mortagne-sur-Gironde
Stéphane COTIER
Maire



Royan
Patrick MARENGO
Maire



Royan
Eliane CIRAUD-LANOUE



Royan
Philippe CAU



Royan
Nadine DAVID



Royan
Philippe CUSSAC



Royan
Dominique BERGEROT



Royan
Gérard FILOCHE



Royan
Lyliane ISENDICK-MALTERRE



Royan
Julien DURESSAY



Royan
Dominique GACHET



Royan
Didier SIMONNET



Royan
Thomas LAFARIE



Royan
Thierry ROGISTER



Royan
Jacques GUIARD



Sablanceaux
Lysiane GOUGNON
Maire



Saint-Augustin
Gwennaëlle PROST
Maire



Saint-Georges-de-Didonne
François RICHARD
Maire



Saint-Georges-de-Didonne
Corinne NOISEUX



Saint-Georges-de-Didonne
Dominique FRANQUE
DE LUXEMBOURG



Saint-Georges-de-Didonne
Pierre SALLÉ



Saint-Palais-sur-Mer
Claude BAUDIN
Maire



Saint-Palais-sur-Mer
Isabelle PRUD'HOMME



Saint-Palais-sur-Mer
Guy DEMONT



Saint-Romain-de-Benet
Serge ROY
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan
Christian PITARD
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan
Isabelle BIZET



Saujon
Pascal FERCHAUD
Maire



Saujon
Jean-François DANIEL



Saujon
Élisabeth RATISKOL



Saujon
Mariette ADOLPHE



Saujon
Jean-Christophe
DORIDOT



Semussac
Michèle CARRÉ
Maire



Talmont-sur-Gironde
Alain GRASSET
Maire



Vaux-sur-Mer
Patrice LIBELLI
Maire



Vaux-sur-Mer
Véronique PUGENS

SUPPLÉANTS PAR COMMUNE

Arces-sur Gironde
Chantal ROUIL

Barzan
Christine PUGNET

Boutenac-Touvent
Catherine KEBERT

Brie-sous-Mortagne
Christophe RIGAUD

Chaillevette
Angèle BAZIN

Le Chay
Jean-Claude MALISSEN

Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet
Jérôme ROULLAUD

Corme-Écluse
Sophie CARON-BONNEAU

Cozes
Yves PÉROCHAIN

L'Éguille-sur-Seudre
Annie QUILLET

Épargnes
Élisabeth MARTIN

Étaules
Béatrice WATRIN

Floirac
Michel VALLÉE

Grézac
Françoise DE ROFFIGNAC

Les Mathes
Jean-Pierre CARON

Mornac-sur-Seudre
Jacky HALLARD

Mortagne-sur-Gironde
Arcadius EPAUD

Sablanceaux
Philippe BÉTIZEAU

Saint-Augustin
Pierre BERNARD-BARTHE

Saint-Romain-de-Benet
Catherine D'HANENS

Semussac
Philippe PRINCE

Talmont-sur-Gironde
François LO DUCA

MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2023

Plusieurs événements ont modifié en 2023 la composition du conseil communautaire :

Commune de Royan :

- accueil de Madeline TANTIN en qualité de conseillère communautaire titulaire (en remplacement d'Odile CHOLLET, démissionnaire)
- accueil de Dominique GACHET en qualité de conseillère communautaire titulaire (en remplacement de Madeline TANTIN, démissionnaire)

Commune de Talmont-sur-Gironde :

accueil de François LO DUCA en qualité de conseiller communautaire suppléant (en remplacement de Christophe CAMILLERI, démissionnaire)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE)

Le nouveau bureau communautaire a été élu et installé le 17 juillet 2020 et complété le 16 octobre 2020.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



Président
Vincent BARRAUD



1^{er} vice-président
Pascal FERCHAUD
Développement économique (à l'exception de la ruralité, des activités agricoles et du suivi des zones d'activités économiques) / Promotion du tourisme / Politiques contractuelles



2^e vice-président
Patrick MARENGO
Schéma de cohérence Territorial (SCoT) / Suivi des grands projets



3^e vice-présidente
Marie BASCLE
Activités de pleine nature / Circuits de randonnées / Voile scolaire / Activités nautiques / Surveillance des zones de baignade / Plan plage territorial



4^e vice-président
Claude BAUDIN
Transports et mobilité (à l'exception du schéma cyclable) / DSP Transports



5^e vice-présidente
Graziella BORDAGE
Aménagement de l'espace communautaire (à l'exception du SCoT, des transports, de la mobilité) / Urbanisme / Droits des sols / Stratégie foncière / Équilibre social de l'habitat (à l'exception du PLH)



6^e vice-président
Jacques LYS
Assainissement / Eau potable (à l'exception de la GEMAPI) / Gestion des eaux pluviales urbaines



7^e vice-présidente
Laurence OSTA AMIGO
Politique de la ville (à l'exception de la Mission Locale et l'insertion) / Action sociale / Sécurité des personnes et des biens (à l'exception des zones de baignade) / Projet Contrat territorial de santé



8^e vice-président
Éric RENOUX
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / Gestion des déchèteries



9^e vice-président
Françoise FRIBOURG
Protection et mise en valeur de l'environnement (à l'exception du Plan Climat Air Énergie Territorial) / Protection et valorisation des espaces naturels / Lutte contre les nuisibles / Sites NATURA 2000 / Parc naturel régional



10^e vice-présidente
Éliane CIRAUD-LANOUE
Culture / Patrimoine



11^e vice-président
François RICHAUD
Schéma cyclable



12^e vice-président
Philippe CUSSAC
Gens du voyage / CISP

Chaque vice-président est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :

- l'administration des ressources humaines,
- l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.

Il peut, par ailleurs, signer toutes pièces comptables (mandats, titres de recettes, pièces justificatives) en relation avec les fonctions qui lui ont été attribuées.

MEMBRES DU BUREAU



1^{er} membre du bureau
Olivier MARTIN
Insertion / Mission locale



3^e membre du bureau
Marie-Christine PERAUDEAU
Programme Local de l'habitat (PLH)



4^e membre du bureau
Patrice LIBELLI
Action sociale : Enfance - Jeunesse



5^e membre du bureau
Michèle CARRÉ
Ruralité / Activités agricoles et ostréicoles



6^e membre du bureau
Isabelle PRUD'HOMME
Lutte contre le gaspillage alimentaire / Prévention des déchets



7^e membre du bureau
Christian PITARD
Suivi des zones d'activités économiques



8^e membre du bureau
Joëlle BOULON
Plan climat air énergie territorial (PCAET)



9^e membre du bureau
Stéphane COTIER
Systèmes d'information / Aménagement numérique



10^e membre du bureau
Julien DURESSAY
GEMAPI

Chaque membre du bureau est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de : l'administration des ressources humaines et l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.

LES COMPÉTENCES DE LA CARA

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1 à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES FACULTATIVES

CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire ;
- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Jeudis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;
- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conserva-

tion, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;

- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte, à titre expérimental, contre le frelon asiatique.

LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Élaboration et mise en œuvre du Plan Plage.

PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS

Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES

ACTIVITÉS NAUTIQUES

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique.
- Adhésion et gestion du label « France Station Nautique ».

CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE



COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

Le conseil communautaire a validé la création de quinze commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune-membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE

- 1) **Finances**
- 2) **Développement économique**
- 3) **Schéma de cohérence territoriale**
- 4) **Activités de pleine nature**
- 5) **Transports et mobilité**
- 6) **Urbanisme et habitat**
- 7) **Cycle de l'eau**
- 8) **Politique de la ville**
- 9) **Collecte et prévention des déchets**
- 10) **Développement durable - énergie**
- 11) **Culture et patrimoine**
- 12) **Système d'information et aménagement numérique**
- 13) **Grands projets et bâtiments communautaires**
- 14) **Gens du voyage**
- 15) **Contrat Local de Santé**



La CARA améliore le quotidien



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Au regard des avis défavorables de la préfecture, de la chambre d'agriculture et de la mission régionale de l'Autorité environnementale sur le projet de SCoT arrêté le 11 octobre 2019, les élus communautaires ont adopté en date du 25 juin 2021 une délibération de principe actant la reprise du projet, sans pour autant remettre complètement en cause le travail engagé.

Cette reprise s'appuie en grande partie sur les travaux précédemment menés et porte sur la prise en compte des observations de l'État en matière de démographie, de consommation foncière et d'étude économique. Il s'agit aussi d'intégrer les éléments du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les résultats de l'étude sur la stratégie de gestion de la bande côtière locale, pilotée par le service « environnement terrestre et maritime » de la CARA. Pour cela, des premières études thématiques ont été lancées en 2021.

1. Une stratégie de développement économique et d'urbanisme commercial.

L'enjeu de cette étude est de construire cette stratégie en intégrant la volonté de la CARA de conforter les centralités en conciliant quatre défis majeurs :

- Repositionner l'agglomération et son attractivité économique à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente-Maritime ;



- Préparer le territoire à l'émergence d'un nouveau modèle commercial, plus serviciel, plus digital et plus locavore qui va nécessiter de repenser les espaces de périphérie et leur vocation ;
- Adapter les centres-villes aux enjeux du commerce de demain ;
- Protéger les centres-villes et les centres-bourgs des effets de périphérisation des activités commerciales.

Cette étude a été confiée au bureau d'études Lestoux Associés et KPMG et comprend 4 phases : la réalisation d'un état des lieux, la définition d'une vision prospective, la transposition des résultats des étapes 1 et 2 dans le SCoT, la déclinaison d'outils opérationnels et de documents pédagogiques.

2. La prise en compte de l'environnement.

Comme le prévoit la directive européenne du 27 juin 2001, les enjeux de la préservation de l'environnement, qui comprennent ceux du milieu naturel, du milieu physique et du milieu humain, doivent être pris en compte. Elle impose une procédure d'évaluation environnementale systématique et complète pour l'élaboration des SCoT. C'est dans ce cadre que le cabinet Ectare accompagne la CARA. L'évaluation doit permettre de comprendre :

- Comment les orientations et les objectifs environnementaux qui s'imposent au territoire sont pris en compte et déclinés par le SCoT ;
- Comment les enjeux environnementaux du territoire sont intégrés par le SCoT, à la fois en terme de valorisation de ses potentialités et atouts, et de prise en

compte et d'amélioration de ses fragilités ;

- Les options envisagées pour l'aménagement et le développement du territoire ; comment et selon quels critères les choix ont été effectués ;
- Les dispositions que le SCoT instaure en matière d'environnement.

3. La prise en compte des enjeux agricoles et forestiers.

Afin de compléter le volet agricole du SCoT, une étude a été confiée à la chambre d'agriculture afin de mettre à jour les données agricoles intégrant les celles du recensement général agricole de 2020, désormais disponibles, et d'intégrer les nouvelles préconisations de l'État dans le cadre de la révision de la charte agricole.

4. Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables et l'écriture du document d'orientations et d'objectifs.

L'année 2023 a été plus particulièrement consacrée à la mise à jour du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du document d'orientations et d'objectifs (DOO) pour tenir compte des études complémentaires réalisées en matière

de démographie et de besoins en logements, en matière économique et commerciale dans les domaines de l'agriculture et de la forêt, et en matière d'études et d'évaluation environnementale des orientations stratégiques retenues par les élus.

Le DOO a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les communes de la CARA sur les objectifs de modération de consommation foncière, afin d'intégrer les objectifs de la loi Climat et résilience, et d'anticiper les orientations du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires porté par la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce travail a permis d'établir une maquette foncière visant à respecter les équilibres territoriaux en vigueur sur la CARA, tout en tenant compte des obligations actuelles et à venir de production de logements locatifs conventionnés, afin de répondre aux besoins des habitants sur notre territoire.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2023, le service « urbanisme réglementaire » de la CARA a instruit 4 381 actes, couvrant les champs des permis de construire, d'aménager ou de démolir, des déclarations préalables, certificats d'urbanisme de simple information et certificats d'urbanisme opérationnels, pour le compte de 26 des 33 communes de l'agglomération. Les communes de Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde, Barzan, et Corme-Écluse réalisent elles-mêmes l'instruction de certains actes (CUa et/ou DP). Il convient de pondérer, dans la lecture des chiffres, les différentes autorisations d'urbanisme afin de prendre en compte la difficulté particulière et la durée moyenne de chaque type d'acte. Cette pondération permet d'établir un nombre **d'équivalents permis de construire (EPC) qui, pour l'année 2023, s'élève à 2 331.** Le renforcement du service opéré en 2023 permet d'abaisser la moyenne de dossiers instruits par agent à 359 EPC et de la rapprocher du seuil, garantissant une instruction efficiente et défini par l'État, de 350 EPC.



ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

LES OPÉRATIONS 2023



- **Plan piscines : construction et réhabilitation d'équipements aquatiques sur le territoire de la CARA.** Le plan piscines de la CARA a été approuvé par le conseil communautaire du 18 juillet 2022. La réflexion est menée pour faire du plan piscines un projet porteur à l'échelle intercommunale : concilier les coûts de fonctionnement (contexte énergétique marquant) aux attentes et aux besoins multiples du territoire (résidents/écoliers, sportifs, touristes...). Pour apporter des aides à la décision sur tous ces points, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été confiée au cabinet H2O en avril 2023. Le COPIL de novembre 2023 a permis de présenter les différents scénarios établis pour chaque équipement. Ainsi, les membres en ont retenu trois : pour Étaules, Royan et Cozes et une pour Saujon. Le travail se poursuit et concerne notamment la prise de compétence et les transferts de charges pour les équipements réhabilités.
- **Construction du nouveau siège social de la CARA et d'une maison des entreprises : « UP ! le carré des entrepreneurs ».** Un recours gracieux a été engagé par des riverains sur le permis de construire qui en décembre 2022, a donné lieu à un recours contentieux. Pour répondre à certains points soulevés dans le contentieux, des diagnostics environnementaux ont été réalisés. Le dossier est suspendu aux délais des instances. Maîtrise d'œuvre : Rudy Ricciotti associé à MG+ (Saintes)
- **Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan.** En corrélation avec le futur siège, le projet d'extension du centre technique a pour objectifs de mutualiser les locaux, de répondre aux besoins de stockage et d'ateliers, mais aussi de libérer les espaces occupés par nos services au sein des bâtiments relais. Un travail de prospection auprès des différentes directions se poursuit.

- **Projet de construction d'une gendarmerie à Cozes.** Après validation du terrain par les services de gendarmerie, le dossier est entré en phase active au cours de l'année 2023. Sur une surface de 5 400m², il s'agit de la construction d'un casernement et de dix logements. Le concours de maîtrise d'œuvre s'est déroulé en deux temps : un premier jury en avril 2023 à la suite duquel trois candidats ont été invités à remettre une offre sous la forme dite Esquisse+, suivi d'un deuxième jury en octobre qui a désigné le lauréat, Aerts et Planas de Rochefort, dont le marché a été notifié en décembre. Il a su proposer une esquisse qui répond parfaitement au programme des services de gendarmerie, notamment concernant la séparation des entrées entre la brigade et l'espace habitat famille. Maîtrise d'œuvre : Aerts & Planas – Rochefort. Coût estimatif d'opération : 4 380 000 € TTC

- **Port de La Tremblade et réhabilitation de l'ancienne gare capitainerie à La Tremblade.** L'opération d'aménagement du port de La Tremblade s'est achevée en 2023. Les aménagements paysagers sont à finaliser aux abords de la capitainerie.

DATES	PHASES
Janvier 2020	Démarrage des travaux d'extension du port-chenal de L'Atelier.
9 juillet 2021	Réception des travaux d'extension du port
10 juillet 2021	Entrée des premiers bateaux dans le bassin à flot.
2 Novembre 2021	Démarrage des travaux de réhabilitation/extension de la capitainerie
12 avril 2022	Démarrage des travaux des pontons complémentaires
22 juillet 2022	Réception des pontons complémentaires
5 septembre 2022	Démarrage des travaux de construction d'une nouvelle cale de mise à l'eau
20 janvier 2023	Réception de la cale de mise à l'eau
13 avril 2023	Réception de la capitainerie
25 mai 2023	Inauguration de l'extension du port-chenal de L'atelier

L'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la capitainerie permet d'alimenter les vestiaires et sanitaires en eau chaude.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas – Maîtrise d'œuvre : BPG. Le budget global d'opération est respecté et présente un solde d'environ 110 000 € HT. Coût de l'opération : 9 580 000 € HT, bénéficiant d'un financement à 50 % du département de la Charente-Maritime.

- **Relais petite enfance (Relais PE) du secteur nord.** Jouxant un projet communal de construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM), le futur relais petite enfance (PE) du secteur nord fera une surface d'environ 130m². Après un travail de programmation répondant aux exigences et réglementations en vigueur quant à l'accueil de jeunes enfants, la demande de permis de construire a été déposée en décembre 2023. Maîtrise d'œuvre : Archi'Textures – Cozes. Coût estimatif d'opération au stade APD : 550 000 € TTC



LES AMÉNAGEMENTS 2023

- **Aménagement de la zone aéroportuaire de Royan-Médis.** Le projet initial de réaménagement d'un bâtiment situé à l'entrée de la zone aéroportuaire, proche de la station-service, évolue et inclut désormais un second bâtiment. Le programme a donc été revu et adapté afin de mener une restructuration de ces deux bâtis en Hôtel des entreprises. Cela consistera en une réhabilitation intérieure de 600 m² environ pour disposer de salles de réunion, bureaux et locaux techniques. Coût prévisionnel de travaux : 1 100 000 € HT.
- **Aménagements et études au sein des zones d'activités économiques (ZAE).** À Saujon, le réaménagement de la ZAE La Croix du Bourdon s'est achevé par la plantation d'arbres sous commande groupée avec la commune. Le projet au sein du Pré du Canal qui comprend notamment l'effacement du réseau, est au stade des études en phase AVP.

À Saint-Georges-de-Didonne, après le réaménagement de la ZAE Les Portes de L'Estuaire et les plantations rue Arago, des études sur l'éclairage et la voirie des rues Lavoisier et Papin sont en cours.

Dans la ZAE Royan II à Royan, une étude de requalification a été lancée et des réunions de groupe de travail se sont tenues en parallèle du suivi des travaux menés par le Département sur la RD750.

Travaux divers : réfection de chaussée à Val Lumière à Vaux-sur-Mer, marquage et signalisation à La Roue 2 à Saujon et aux Justices 2 à Arvert. Pour harmoniser la signalétique des ZAE, l'implantation de totems a été étudiée : le marché a été lancé (tranche 1).

- **Déchèterie de Saujon.** Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, les équipements doivent répondre à des normes strictes édictées par les textes et contrôlées par les services de la DREAL. Initialement étudié pour l'aménagement d'une extension, le site de la déchèterie de Saujon est appelé à fermer faute de pouvoir répondre techniquement aux exigences environnementales et

aux besoins. Il sera remplacé par un nouvel équipement dans le secteur Médis-Saujon. Toutefois, pour maintenir son activité d'ici-là, des travaux de mise aux normes ont été entrepris en juin 2023 avec la réalisation d'un bassin d'eaux pluviales et d'un débourbeur/déshuileur, la mise en place d'une bâche de défense incendie et un agrandissement pour l'apport au sol de déchets verts, DDS et D3E.

- **Déchèteries de Grézac et Arces.** Des petits travaux d'amélioration et d'agrandissements ont été réalisés (parking agents, nouvelles aires de collectes, signalisation au sol, etc.)



LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

La CARA mène plusieurs chantiers de rénovation et de mises aux normes des bureaux d'information touristique (BIT). En voici un récapitulatif.

Ronce-les-Bains : rénovation intérieure et agrandissement dans garages mitoyens (ex propriété de la base nautique), remplacement système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures + hangar à bateaux (en contrepartie des garages). Permis de construire : arrêté le 25/05/23. Marchés de travaux : octobre 2023. Démarrage des travaux : novembre 2023. Réception : avril 2024. Coût des travaux : 460 000 € TTC. Maîtrise d'œuvre : Cabinet Danin (Royan)



Meschers-sur-Gironde : rénovation intérieure, réaménagement, remplacement du système de chauffage et des menuiseries extérieures. Déclaration préalable : dépôt le 09/05/23. Marchés travaux : notification 12/2023. Coût des travaux : 240 000 € TTC. Maîtrise d'œuvre : Atelier N (Saint-Palais-sur-Mer).

Mortagne-sur-Gironde : rénovation intérieure, remplacement menuiseries. Démarrage travaux : fin février 2023. Réception : mi-avril 2023. Coût travaux : 40 000 € TTC. Travaux réalisés en partie en régie par l'équipe technique de la CARA.

Saint-Palais-sur-Mer : rénovation intérieure, réaménagement, remplacement système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture existante. Esquisse en cours en décembre 2023.



DOSSIERS TRANSVERSAUX BUREAU ÉTUDE VOIRIE

En transversalité avec le pôle mobilité de la CARA, le bureau d'études voirie intervient sur les études et suivis de travaux pour :

Les arrêts de bus : des travaux ont été menés sur douze arrêts de bus de La Tremblade, Arvert, Saujon, Le Chay, Sablonceaux, Meschers-sur-Gironde, Saint Sulpice de Royan, et sept autres arrêts ont fait l'objet d'études en 2023. Au collège de Cozes, en liaison avec un aménagement cyclable (travail avec le Département de la Charente-Maritime), une esquisse est en cours pour la circulation et les dessertes des bus. Aussi et de manière non exhaustive : 300 zigzags d'arrêts ont été renouvelés, une campagne de pose et dépose des poteaux d'arrêt de la nouvelle ligne n° 7 (Saujon) a été menée, le marché concernant les abris voyageurs a été lancé, le BE voirie a participé à la mise en place des arrêts de la navette des plages....

Le schéma cyclable : la programmation 2023-2028 a été définie et les aménagements se poursuivent pour étoffer davantage le réseau d'itinéraires cyclables en site propre du territoire.



Aussi, les travaux réalisés concernent :

- Les voies vertes à La Tremblade, Saint-Sulpice-de-Royan, d'Etaules à Arvert, Saujon, Saint Augustin
- Dans le secteur de Pontailiac, à la jonction des communes de Royan et de Vaux-sur-Mer, une piste cyclable a été créée avec un nouveau cheminement piétons plus large. À cette occasion, des principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) ont été mis en œuvre – lire par ailleurs – et particulièrement l'usage d'une piste cyclable drainante avec une structure réservoir.
- Mise à niveau de la Vélodyssée à Saint-Palais-sur-Mer.
- Jalonnement des axes de loisir Mornac-sur-Seudre-Grande Côte, Chaillevette-Les Mathes et Saujon-Médis, en transversalité avec le service des Activités de pleine nature.

Les études en cours portent sur :

- Plan vélo du quotidien du Département
- Divers projets de pistes cyclables à Royan, axe Saujon-Médis-Royan, axe Mornac-Breuillet-Taupignac.

En appui à différents services de la CARA, le bureau d'études aménagement intervient sur des dossiers variés : réalisation de plans ou projections divers, suivi du projet de requalification des trois parkings des Combôts sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CARA par le Conservatoire du Littoral - lire par ailleurs - participation à la démarche Aménagement durable des stations (ADS), élaboration d'une convention d'entretien des espaces extérieurs de la gare de Saujon, etc.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE

LE PATRIMOINE BÂTI, NON BÂTI ET MATÉRIEL

Chaque année, le service entretien-gestion du patrimoine et des équipements assure l'entretien du patrimoine de la CARA comprenant diverses réparations (électricité, plomberie...), la réfection des locaux (peinture, maçonnerie...) ainsi que le suivi administratif des marchés de maintenance : les contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...), le chauffage, les alarmes et la télésurveillance, les portes sectionnelles, les barrières, les postes de relèvements, l'entretien et le nettoyage des locaux et des vitreries, etc...

Les produits éco-labellisés sont utilisés depuis plusieurs années par l'entreprise en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux de la CARA, conformément au cahier des charges.

En 2023, le service totalise 25 marchés en cours d'exécution. Afin de suivre au plus près toutes les demandes, la CARA a investi dans un nouveau logiciel de Gestion de Maintenance et de Suivi d'Interventions : MAINTI4. Les équipes apportent également un soutien logistique lors des manifestations diverses organisées par la CARA, comme la Remontée de la Seudre, le Salon de l'Entrepreneur, la Fête de l'Énergie, les inaugurations, La Fête du développement durable, Cyclistes Brillez ! etc. ainsi que sur l'installation des expositions de la Maison des Douanes en mars et du Sentier des Arts en septembre.

Ci-dessous, quelques-unes des autres interventions 2023, en régie ou par des entreprises :

- La réhabilitation intérieure du bureau d'information touristique de Mortagne-sur-Gironde.
- Le remplacement des volets de l'ensemble des logements saisonniers de Cozes et la remise en peinture des encadrements.
- La réfection à neuf des douches de l'atelier occupé par le service espaces naturels sensibles au bâtiment relais de Saint-Georges-de-Didonne
- La rénovation du nouveau relais petite enfance (Relais PE) à Saujon.
- Le rafraîchissement de la cafétéria du siège.
- La réfection des deux bureaux du service environnement terrestre et maritime au siège (peinture et sols).
- L'aménagement du sous-sol du bâtiment annexe afin de créer un espace de stockage pour la régie des logements saisonniers.

- L'agrandissement et le réaménagement d'une salle de réunion au centre technique à St-Sulpice-de-Royan.
- La redistribution de deux bureaux du bâtiment UP.
- L'installation de voiles d'ombrage sur la terrasse du bâtiment UP ! Le Carré des Entrepreneurs ainsi qu'au relais petite enfance de Royan.
- Travaux de peinture extérieure à l'annexe du BIT de Royan.
- Création d'un bureau individuel sur le plateau des finances et contrôle de gestion, au siège.
- Réparation de la toiture des bâtiments relais à Cozes et installation d'une alarme anti intrusion dans un box.
- Travaux de confortement de la charpente bois à la Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer.
- Remplacement d'un kilomètre de gouttière à l'hippodrome Royan Atlantique.
- Installation d'une alarme anti intrusion à l'espace-test agricole de Saujon, ainsi que la reprise partielle de l'installation électrique.

Dans le cadre des recommandations dites de sobriété énergétique, les aménagements se poursuivent sur nos bâtiments : application d'une peinture réfléchissante sur le toit du siège afin de baisser la température du bâtiment en période estivale et d'éviter les déperditions de chaleur en hiver, installation de stores extérieurs anti-UV supplémentaires dans certains bureaux, couloirs et à la cafétéria. Des détecteurs de lumières ont été installés dans toutes les circulations du siège et les sanitaires sont désormais équipés de robinets temporisés.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Le patrimoine bâti de la CARA compte plusieurs installations photovoltaïques :

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Site	Date de mise en service	Superficie	Puissance en kilowatts /crête	Production 2022 en kilowatts/h	Revente ou auto-consommation	Coût de revente
Déchèterie Arvert	5 juillet 2021	170 m²	36 kWc	47 230 kWh	revente	5 361 €
Atelier relais Cozes	25 octobre 2016	235 m²	35 kWc	41 028 kWh	revente	5 730 €
Centre technique Saint-Sulpice	25 octobre 2016	235 m²	35 kWc	41 039 kWh	Revente et auto-consommation	5 731 €
Atelier La Tremblade	1 ^{er} février 2017	483 m²	75 kWc	91 200 kWh	revente	12 214 €
Pôle transformation Saujon	4 janvier 2022	170 m²	36 kWc	49 475 kWh	revente	5 418 €
Ombrières 1 Gare de Saujon	5 janvier 2022	557 m²	100 kWc	122 242 kWh	revente	12 850 €

Depuis le transfert de compétence initié par la loi NOTRe, la CARA est en charge de la gestion des zones d'activités économiques (ZAE). Par convention de délégation, la CARA peut confier l'entretien des ouvrages et équipements des ZAE aux communes qui le souhaitent. L'année 2023 a été marquée par

le renouvellement de ces conventions pour la période 2023-2027. Le territoire compte 26 ZAE, dont 11 sous convention de délégation, réparties sur 15 communes. Les interventions portent sur l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales, de l'éclairage public, de la voirie et de la signalétique, mais aussi sur du balayage. Le service espaces naturels sensibles et communautaires intervient au sein des 15 ZAE en gestion directe par la CARA.

Des associations de réinsertion par le travail réalisent l'entretien des espaces verts de plusieurs ZAE et de la gare multimodale de Royan.

GESTION DES VÉHICULES

En 2023, la flotte de véhicules compte cinquante-neuf véhicules (+4), dont onze électriques (+1) et un hybride-essence. 437 demandes programmées ou sollicitées via les logiciels CARL et MAINT14 ont été enregistrées en 2023 pour les suivis, révisions régulières et travaux effectués sur les véhicules. Les carnets de bord instaurés dans chaque véhicule depuis l'été 2018, permettent de disposer d'un suivi des kilométrages et d'utilisation en vue d'une optimisation des usages. En janvier 2023, le marché des cartes carburant a été renouvelé pour une période de quatre ans avec une nouvelle société, incluant les rechargements aux bornes électriques. En juillet, le marché d'entretien et réparation des véhicules a été renouvelé pour une durée de quatre ans.

En 2023, la CARA a acquis quatre nouveaux véhicules en remplacement de véhicules vieillissants et polluants, dont un électrique pour le POOL (à disposition de l'ensemble des services sur réservation). Tous les véhicules électriques sont classés comme véhicules vertueux et disposent d'une vignette Crit'Air verte.

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Sur la base du règlement de défense incendie mis à jour en 2019, les droits et obligations en termes de défense incendie et de responsabilité des communes-membres de la CARA ont été fixés et cette dernière leur apporte aide technique et financière.

Il peut s'agir de poteaux d'incendie (hors frais de raccordement au réseau d'eau) ou bien de réserves d'eau (calibrées en fonction du nombre d'habitants de la commune). Le cadre de ces financements est spécifié dans le règlement et les études d'implantation de ces moyens sont réalisées, sur demande, et en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours.

Aussi, afin d'encourager la création de schémas directeurs communaux de défense incendie, la CARA soutient financièrement les communes qui le souhaitent. En 2023, Meschers-sur-Gironde et Le Chay ont effectué cette démarche, ce qui porte à 23 le nombre de communes qui en ont bénéficié depuis 2015.

TRANSPORT ET MOBILITÉ



• Mobilité cyclable du quotidien

La CARA a voté son schéma directeur cyclable en 2020, avec une déclinaison annuelle de ce dernier par l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés. Il consiste à aider financièrement les communes qui souhaitent réaliser des aménagements cyclables inscrits dans le cadre de ce schéma, soit de réaliser des tronçons avec le département dans le cadre de sa compétence, en lien toujours avec les itinéraires inscrits dans le schéma cyclable communautaire. Ces itinéraires ont pour vocation de répondre notamment aux besoins quotidiens des habitants du territoire et permettra à terme d'irriguer l'ensemble du territoire.

Réalisation du schéma cyclable. Entre 2021 et 2023, ce sont environ 16 kilomètres de pistes qui ont bénéficié du dispositif, pour un montant total des travaux d'environ 1,9 million d'euros. L'année 2023 a permis de réaliser 3,8 kilomètres d'aménagements pour un montant total de travaux de 446 220 € sur les communes de Royan, Saint-Sulpice-de-Royan, Saint-Augustin, Arvert, Étaules et Saujon.

• Réseau de transport Cara'Bus

Suite à la signature en janvier 2020 du nouveau contrat de Délégation de service Public (DSP), le réseau de bus a mis en place au 12 avril 2021 une restructuration des lignes autour :

- d'un réseau principal composé de 3 lignes fortes ;
- d'un réseau interurbain de 7 lignes ;
- d'une desserte de lignes à vocation scolaire ;
- de lignes estivales ;
- d'un service de Transport à la Demande (TAD).

La mise en service des nouvelles lignes de bus permet d'offrir aux habitants un réseau desservant mieux les communes de l'agglomération avec des fréquences de passages à la demi-heure pour les lignes urbaines et à l'heure pour les lignes interurbaines.

• Études sur le réseau

En 2023, la CARA et son opérateur ont travaillé à la restructuration de plusieurs lignes estivales afin de proposer une desserte optimisée des campings, centres-villes et plages. Dans le cadre de la DSP mobilité, la CARA propose un service de location de vélos en longue durée. Afin de répondre à la demande croissante d'utilisateurs, la CARA a augmenté sa flotte de trente vélos à assistance électrique. Les principes de location pour trois ou six mois restent inchangés, mais les élus ont voté une possibilité de location d'un mois, uniquement pour les détenteurs d'une carte de transport annuel, de manière à faciliter la multi modalité sur le territoire.

• Études sur le réseau/ vitesse commerciale des lignes de bus

Dans le cadre de l'optimisation de son réseau, la CARA a lancé début 2023 une étude sur la vitesse commerciale des

lignes de bus structurantes du réseau. Cette étude, réalisée en concertation avec les communes du territoire et l'opérateur de transports, a pour vocation de trouver des solutions d'aménagement de la voirie en faveur des bus sur les points difficiles. Cette étude sera terminée en 2024.

• Acquisition du centre d'exploitation bus

La CARA s'est engagé dans une réflexion visant à la construction de son propre centre d'exploitation bus. De multiples contraintes techniques et conjoncturelles ont poussés la CARA à envisager la propriété du dépôt d'exploitation sous un nouvel angle en faisant l'acquisition du dépôt de bus actuellement en exploitation et fonctionnel localisé à Saint-Sulpice de Royan. Aussi, après signature entre la CARA et la Semaas en juin 2023, la CARA est propriétaire du dépôt d'exploitation de Saint-Sulpice de Royan.

• Vélos en libre-service



La CARA, aux côtés de Nouvelle-Aquitaine Mobilité et des agglomérations de Saintes, Angoulême et Cognac, sur une expérimentation de mise en service de station de vélos à assistance électrique en libre-service, le long de l'axe TER, avec pour objectif de faciliter les déplacements quotidiens train-vélo. La CARA a donc vu se développer sur son territoire sept stations de vélos dans les gares de Royan et de Saujon, aux lycées Cordouan et Atlantique, au marché et à la Marina de Royan et à Pontillac. Mis en service depuis l'été 2023, les stations ont trouvé leurs usagers au quotidien.

• Prise en compte de la mobilité dans les études Autorisation du Droit des Sols (ADS) et Aménagement Des Plages (ADP)

Le service mobilité a été associé aux études d'aménagement des plages et des stations afin de s'assurer de la prise en compte de la mobilité dans les projets, et ce en cohérence avec le schéma cyclable de la CARA et la DSP Transport.



ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

AMÉLIORER L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES À REVENUS TRÈS MODESTES

Déjà présente pour l'amélioration énergétique des logements, la CARA a intégré à son dispositif Cara Renov', l'accompagnement et l'aménagement des logements précaires par le biais d'un programme d'intérêt général. Signé en septembre 2022 avec l'État, ce programme bénéficie de plus de six millions d'euros sur trois ans afin de réhabiliter 420 logements sur le territoire de la CARA. Ce programme doit permettre, à l'échelle des 33 communes de la CARA, de diminuer les coûts et les charges liés à l'énergie dans le logement des ménages à revenus modestes, de permettre le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap ou encore de lutter contre l'habitat dégradé et indigne. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement et qui envisagent d'y réaliser des travaux d'amélioration, sous conditions de revenus. Les propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif occupé ou remettre en état un bien immobilier vacant afin de le louer à l'année sont aussi concernés.

Récapitulatif des subventions mises en place par l'ANAH et la CARA

Thématique de l'OPAH	Type de propriétaires	ANAH	CARA
Lutte contre l'habitat insalubre et très dégradé	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 50 000€	30% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 15 000€/lgt)
	PO modestes		20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 10 000€/lgt)
Lutte contre la précarité énergétique	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 30 000€	forfait 1 500€
	PO modestes	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 30 000€	forfait 500€
Aide au maintien à domicile	PO très modestes	50% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 20 000€	forfait 1 500€
	PO modestes	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 20 000€	forfait 500€
Réhabilitation de logements locatifs conventionnés	PB habitat très dégradés	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 1 000€HT/m ² (max 80m ²)	20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 16 000€)
	PB habitat dégradés	35% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 750€HT/m ² (max 80m ²)	20% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 12 000€)
	PB précarité énergétique	25% du montant HT des travaux travaux plafonnés à 750€HT/m ² (max 80m ²)	15% du montant HT pris en charge par l'ANAH (subv. plafonnée à 9 000€)
Prime à la sortie de vacances + 2 ans	PO/PB		3 000€

PO : propriétaire occupant
PB : propriétaire bailleur

DÉVELOPPER LE PARC LOCATIF CONVENTIONNÉ

En 2023, la CARA a travaillé à faire évoluer son règlement d'intervention de façon à calibrer ses aides aux besoins en logements du territoire. L'enveloppe d'aide dédiée au logement locatif conventionné est passé de 5 millions d'euros à 10 millions d'euros pour la période 2021 - 2026. Le règlement a été modifié de façon à accompagner la production de logements locatifs conventionnés sur les communes dites SRU, et de privilégier les petites typologies fortement demandées par les habitants du territoire. Afin de répondre aux demandes des bailleurs sociaux, le règlement a été complété par la possibilité pour la CARA d'apporter sa garantie d'emprunt aux opérations le nécessitant. Enfin, la gouvernance autour des aides de la CARA en faveur du logement locatif conventionné a été affirmé, donnant plus de place aux communes dans le processus de décision afin de veiller que la CARA apporte son soutien aux opérations qualitatives répondant aux objectifs des communes.

POLITIQUE DE LA VILLE



La CARA a dans ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- **l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,**
- **l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.**

INSERTION-EMPLOI-FORMATION LES ESPACES EMPLOI FORMATION (EEF)

La CARA finance quatre espaces emploi formation sur son territoire, situés au sein du centre socioculturel Arc-en-Ciel à Cozes et des centres communaux d'action sociale à La Tremblade, Royan et Saujon.

Les conseillers des espaces emploi formation ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et/ou orientent les personnes en fonction de leur projet professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale. En 2023, plus de 7 000 personnes se sont déplacées au sein de l'un des quatre espaces emploi formation, dont plus 3 000 pour une aide aux démarches administratives. Les conseillers sont également présents sur les différents forums de l'emploi proposés par les prescripteurs du service public de l'emploi (quelques exemples ci-dessous). Ils organisent et animent au sein de leur espace emploi formation, avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou des informations collectives en direction des publics sur des thématiques en lien avec l'emploi, la formation, ... (quelques exemples ci-dessous).

En 2023, l'action « Et si vous décrochiez votre pass de retour à l'emploi » s'est tenue sur les secteurs de Saujon (le 22

juin), Arvert (le 5 octobre), Cozes (le 7 novembre) et Royan (le 7 décembre). Cette action en direction des publics relevant exclusivement de l'Insertion par l'Activité Économique avait pour objectif de leur faire découvrir les différentes structures de l'IAE qui peinaient à recruter des personnes.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville gère deux axes par le biais des marchés publics :

- **La clause sociale d'insertion** (article L. 2112-2 du Code des marchés publics) :

La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. Il est prévu dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu). Dans le cadre des délégations de service public, des informations collectives sont proposées sur les sites des entreprises délégataires afin de faire découvrir leur métier aux personnes éligibles au dispositif de l'IAE. En 2023, 30 personnes ont été positionnées sur les différentes programmations de chantiers et délégations de service public pour un volume 20 669 heures.

- **L'achat de prestations d'insertion** (articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du

Code de la commande publique) :

Cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire de la CARA en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne.

Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2023 par le service politique de la ville.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2021-2023 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



La CARA a proposé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objectif de faire émerger de nouveaux projets dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en direction des habitants de son territoire. Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) avait inscrit la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle entité afin de faire évoluer l'activité économique support d'insertion. Au terme de plusieurs mois d'échanges, de réunions et de validations nécessaires par les partenaires, l'entreprise d'insertion (EI) SAS IEPR-Services a été créée en mai 2022. Cette nouvelle structure de l'IAE permet un nouveau tremplin dans le parcours d'insertion des publics avant l'emploi pérenne.



LE CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE »

En 2023, la CARA a continué de financer, au côté de l'État, trois structures :

- La Mission locale de l'Agglomération Royan Atlantique afin qu'elle :
 - Repère et mobilise les publics jeunes du quartier prioritaire ayant des difficultés à adhérer à un dispositif contractuel d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Développe des actions innovantes en partenariat avec les jeunes leur permettant dans un premier temps d'adhérer à tout type de projet (sportif, culturel, social, professionnel, ...) ;
 - Valorise la réussite des jeunes du quartier prioritaire pour faciliter les mobilités professionnelles, sociales, culturelles, ... ;
 - Crée une dynamique partenariale avec les acteurs intervenant sur le périmètre du quartier prioritaire (lycée, conseil citoyen, centre socioculturel, entreprises, associations, ...).
- L'association Trajectoire afin qu'elle :
 - Participe à l'attractivité du quartier en créant une image valorisante et en ancrant globalement le projet dans une démarche de cohésion sociale et d'entraide solidaire entre les habitants

par un travail partenarial avec les structures et les institutions présentes sur le quartier ;

- Améliore le cadre de vie des habitants et motive leur implication dans la vie de quartier ;
- Organise des temps d'animation entre les salariés de l'association et les habitants du quartier et ainsi renforcer le lien social au pied des immeubles, autour de produits naturels, de cultures raisonnées et de l'alimentation, de la propreté des espaces collectifs, le retraitement des déchets et le compostage collectif et individuel.
- Le centre socioculturel de Royan afin qu'il anime le conseil citoyen en :
 - Favorisant l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
 - Stimulant et en appuyant les initiatives citoyennes ;
 - Aidant le conseil citoyen à participer aux différentes réunions institutionnelles (services de l'État, CARA, commune).

Pour ce faire, le centre socioculturel doit :

- Réunir tous les membres du conseil citoyen au moins une fois par trimestre, en réunion plénière.
- Organiser divers ateliers supplémentaires à la demande des conseillers (rencontres des porteurs de projets, visites de quartiers, marches exploratoires, ...).

Le 31 mars 2023 et le 1^{er} juin 2023, le conseil citoyen a effectué deux diagnostics en marchant.

Ces diagnostics ont permis de faire remonter les besoins repérés dans les différents quartiers et les améliorations qui pourraient être apportées. Ils ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en communiquant des préconisations qui seront remontées soit à la ville de Royan, soit au bailleur, soit à la CARA. À titre d'exemple, lors de ces diagnostics, il a été constaté une circulation difficile et un manque de signalétique à certains endroits, un besoin de poubelles supplémentaires, des détériorations générales, des canipoches, ...

ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

L'évaluation a été engagée de façon conjointe avec la sous-préfecture de Rochefort. Elle a associé autant les porteurs de projet que les publics bénéficiaires afin d'identifier les objectifs et les priorités à inscrire dans une nouvelle programmation à l'horizon 2024. Elle a permis d'identifier les crédits de droit commun ainsi que les crédits spécifiques qui ont fait levier sur les axes prioritaires définis à la signature du contrat de ville en 2015. Le contrat de ville a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG) :

Une convention de partenariat 2022-2024 signée entre l'État, la police nationale et la gendarmerie nationale, d'une part, et la CARA et l'association Tremplin 17, d'autre part, qui ont convenu de continuer à financer un poste d'intervenant social (1 ETP), recruté par l'association TREMPLIN 17, qui intervient au sein des locaux du commissariat de Royan et des unités de gendarmerie de La Tremblade, Saujon et Cozes. Ainsi, tout le territoire de la CARA est couvert par les missions de l'ISCG :

- Le secteur police de Royan (lundi et vendredi),
- Le secteur gendarmerie de La Tremblade (mardi après-midi et jeudi matin),
- Le secteur gendarmerie de Saujon (mardi matin et jeudi après-midi),
- Le secteur gendarmerie de Cozes (un vendredi après-midi les semaines paires).

Les saisines de 2023 sont en augmentation 390 situations (315 saisines en 2022 / 230 saisines en 2021) :

- 158 nouvelles situations en commissariat (123 en 2022 / 84 en 2021),
- 232 nouvelles situations en gendarmerie (212 en 2022 / 146 en 2021).

L'ASSOCIATION D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION (AEM) :

En 2023, la CARA a continué de financer à hauteur de 8 000 € une action menée par l'Association d'enquête et de médiation (AEM) ; il s'agit d'expérimenter le dispositif d'accompagnement individualisé renforcé auprès des auteurs d'infractions, et notamment dans le cadre des violences conjugales. Ce dispositif du ressort du tribunal de Saintes, vise à améliorer la prévention de la récidive pour des personnes déjà connues de la



justice et dont les faits, notamment de violences conjugales, sont en lien avec une addiction (alcool, stupéfiants).

L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE :

L'équipe de prévention et de médiation sociale est financée exclusivement par la CARA. Elle est toutefois portée par la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique. Composée de deux agents et d'un renfort saisonnier, cette équipe est installée dans les locaux situés 21, rue Régazzoni à Royan.

L'équipe de prévention et de médiation sociale a deux objectifs :

- Recréer le lien avec l'Éducation nationale afin de redynamiser les expositions interactives, dont la CARA s'est dotée et à visée éducative dans une dimension d'apprentissage de la citoyenneté. Ainsi en 2023, 775 collégiens (six collèges publics et un collège privé) ont participé à l'animation de l'exposition « 13-18 – Questions de justice » et 467 collégiens (trois collèges publics et des classes de CM2 d'une partie du canton Saintonge Estuaire) ont participé à l'animation de l'exposition « 9-13 – Moi, jeune citoyen ».

En référence à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2023, une action de sensibilisation aux violences conjugales et intra-familiales a été organisée le 21 novembre 2023 par le réseau en direction des jeunes du territoire. 210 élèves de terminale du lycée de Cordouan à Royan ainsi que 20 jeunes accompagnés par la Mission locale et le bureau d'information jeunesse

de Royan ont participé à ce théâtre-débat.

- Intervenir sur tout le territoire de la CARA pour développer, maintenir, renforcer, voire recréer du lien là où il risque de s'affaiblir ou se rompre, principe du « aller vers ».

L'équipe de prévention et de médiation sociale intervient également de 16 heures à 1 heure pendant la période estivale sur des actions ciblées avec les établissements de nuit ou avec les associations de festival (Festival Les Sables Électroniques, Flyin'Club Festival, Palm'Fest, Festi'Vaux) afin de porter des messages de prévention auprès des jeunes dans l'espace public. Durant toute la saison, des actions de prévention « Lutte contre le GHB » ont été menées en distribuant des protèges-verres (environ 1 500) dans tous les établissements de vie nocturne des 7 communes du littoral.



ACTION SOCIALE



La CARA a pris dans ses compétences « l'action sociale ». RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

En 2022, la Loi d'accélération et simplification de l'action publique (ASAP) entre dans le champ de la petite enfance et de la famille : les relais assistants maternels deviennent Relais petite enfance (RPE), identifiés par un nouveau logo national.

Les relais petite enfance sont dotés de missions obligatoires :

- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel,
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels,
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel,

s'ajoute la possibilité de choisir une mission renforcée. Le service relais petite enfance de la CARA s'est positionné sur la mission « guichet unique », le RPE devenant alors le principal service d'information des familles pour l'ensemble des modes d'accueil présents sur le territoire.

Des commissions d'attribution sont effectives sur toutes les communes et SIVOM équipés d'une crèche. Les animatrices des relais petite enfance participent aux commissions avec les élus et techniciens concernés afin d'apporter des éléments de diagnostic et alimenter l'observatoire de l'offre de service. Des rencontres entre les directrices de structures et les animatrices de RPE permettent d'orienter au mieux les familles dans les solutions qui peuvent leur être proposées. Le nombre de places qu'offrent les assistants maternels agréés et les accueils collectifs qui existent sur la CARA répondent de plus en plus difficilement aux besoins des familles. Le taux d'occupation est resté proche des 100 % sur

tous les secteurs, seule la Presqu'île d'Arvert avait quelques places en accueil individuel.

Le nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire de la CARA est de 243 (même nombre qu'en 2022), permettant un accueil de 872 enfants simultanément, contre 960 en 2022 : baisse de la capacité d'accueil due à de nouveaux arrivés agréés pour 2 ou 3 enfants dans un premier temps alors que les départs à la retraite ou les reconversions professionnelles accueillaient 4 enfants en simultané, ou la volonté pour les prochains départs à la retraite de ne pas repartir avec de nouveaux contrats qui ne pourraient pas être menés au terme des 3 ans.

En 2022, il y avait une difficulté préoccupante pour le travail saisonnier et les familles du territoire, en 2023 ce fut sur les 12 mois de l'année qu'il a fallu composer avec le peu de places libres et accentuer la complémentarité des accueils collectifs et individuels.

Une sensibilisation à l'implantation de maisons d'assistants maternels sur la CARA est nécessaire pour ouvrir des places supplémentaires mais aussi permettre une flexibilité intéressante qui pourrait s'aligner aux différentes variables de l'emploi : le développement de l'activité économique, la saisonnalité, les emplois en horaires atypiques ou décalés, les secteurs liés au service à la personne, au tourisme, au médical et paramédical, ... En 2023, deux maisons d'assistants maternels ont vu le jour sur les communes de Vaux-sur-Mer (en mars) et Médis (en juin). Ces deux MAM, pouvant accueillir respectivement 16 enfants et 12 enfants simultanément, ont pu répondre aux besoins de 38 familles. Des projets sont en cours de réflexion sur les communes d'Étaules, La Tremblade, Saint-Augustin, Cozes et Meschers-sur-Gironde.

AU 31/12/2023	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre de places actives	Taux d'occupation	Maison d'assistants maternels
Secteur Est	8	71	258	95%	2
Secteur Nord	6	55	204	95%	0
Secteur Ouest	5	71	244	95%	2
Secteur Sud	14	46	166	97%	1
Total	33	243	872	95%	5

L'accueil individuel, une réponse aux familles qui travaillent sur des horaires élargis, voire atypiques.

Définition des horaires atypiques : ce sont les temps de travail avant 7 heures – après 20 heures / avant 7 heures ou après 20 heures – les samedis – les dimanches – les jours fériés.

Point sur les possibilités d'accueil en horaires atypiques en avril 2023 : 60,5 % des professionnels de l'accueil individuel travaillent sur au moins une des tranches d'horaires atypiques, soit 152 assistants maternels.

Avril 2023	SUD	OUEST	EST	NORD	CARA
Nombre d'assistant maternel en activité	47	67	76	61	251
Nombre d'assistant maternel en horaires atypiques	23	39	47	43	152
Uniquement avant 7h00	10	15	14	18	57
Uniquement après 20h00	0	2	4	2	8
Avant 7h00 ou après 20h00	15	19	29	14	77
Samedis	16	19	37	30	102
Dimanches	2	1	12	4	19
Jours fériés	1	1	0	1	3
Pourcentage de professionnels en horaires atypiques	49 % HA	58,2 % HA	62 %	70,5 %	60,5 %

Points de vigilance :

- L'âge des assistants maternels : sur la CARA plus de 39 % ont 54 ans et plus.
- Le taux d'occupation : déjà très élevé dès le mois d'octobre 2023, peu de places pour les saisonniers. Scolarisation uniquement en septembre ce qui ne favorise pas la libération de places sur d'autres périodes.
- Le taux horaire des assistants maternels : forte augmentation depuis 18 mois, laissant un reste à charge parfois intenable pour les familles qui recherchent des solutions intermédiaires au dépend du « bien-être » de l'enfant et de la famille ; effet de la demande supérieure à l'offre.

o Mais aussi : part des familles monoparentales au-dessus du niveau départemental ; augmentation du taux de familles dont les deux parents travaillent (réel besoin d'un mode d'accueil) ; augmentation des familles isolées socialement : pas de réseau familial ou amical sur place ; familles en couple avec des emplois précaires et/ou à temps partiel et/ou avec des horaires atypiques ; familles sous curatelle ou tutelle.

Synthèse des enjeux à venir :

- o Baisse et vieillissement des assistants maternels agréés :** promotion du métier, attractivité de la profession et du territoire, des services, diffusion de l'information sur les différentes possibilités d'exercer ; politique du logement orientée vers les métiers en tension : priorisation des professionnels travaillant dans les secteurs médical, paramédical, garde d'enfants, ...
- o Accompagner et veiller à l'adéquation offre-be-soin :** tension de l'offre tant en collectif qu'en individuel ; spécificité de l'accueil saisonnier et l'atypique liés au territoire ; les modes d'accueil qui ne doivent pas être un frein mais un facilitateur au retour à l'emploi ou le maintien dans l'exercice professionnel : complémentarité des modes d'accueil, Do l'Enfant Dom, ...
- o Accompagnement des familles et des professionnels :** informer au mieux ; éviter les conflits (autour des disponibilités, des contrats, du coût, ...).

Les constats et les points d'appui du service :

- L'information aux familles est opérationnelle et efficace, elle passe essentiellement par le réseau partenarial qui se connaît bien et oriente correctement les familles.
- L'utilisation des moyens d'informations dématérialisés afin d'être au même niveau de communication que les « nouveaux » parents : promotion des sites « mon-enfant.fr » et ouverture d'un portail Familles sur le portail citoyen de la CARA pour 2024.
- La multiplication des moyens de communication : plaquettes, flyers, journaux, dématérialisée, ...
- Le RPE participe à l'observation des conditions d'accueil du territoire dans son ensemble et ces informations sont utilisées notamment dans le cadre du schéma communautaire en direction des familles et le développement de l'offre de service.
- Au niveau des mairies, le travail de communication est récurrent et doit être maintenu afin d'offrir un service aux familles quel que soit leur lieu d'habitation.

Les assistants maternels :

Le développement des Maisons d'Assistants Maternels devient une priorité : rajeunissement des professionnels de l'accueil individuel ; augmentation de l'offre de service par l'installation de MAM. Déjà en progression : 2022 : 36 places en MAM / Actuellement : 67 places / Horizon 2026 : 139 places.

Le service relais petite enfance de la CARA a une très bonne fréquentation des professionnels de l'accueil individuel :

- **65,5 %** des assistants maternels en activité participent aux animations proposées sur leur secteur.
- En 2023, il y a eu **93** départs en formation pour 74 assistants maternels différentes, ce qui représente 1 180 heures de formation les samedis qui ont toutes été effectuées sur la CARA, pour favoriser les départs en formation.

2023 L'ANNÉE D'UN CHALLENGE « DE LA TERRE À LA LUNE EN POUSETTE » L'IDÉE ÉTAIT DE PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET PHYSIQUES

Dans un esprit de prévention et de bonnes pratiques, ce challenge pouvait se pratiquer de façon individuelle ou en groupe. La base était de partager un moment convivial avec les enfants accueillis et/ou les collègues. Y aller petit à petit mais sûrement : se fixer des étapes réalisables et progressives (pour les professionnels et les enfants, démontrer que les enfants peuvent marcher). L'idéal recherché était de marquer un temps repère d'activité physique dans la semaine ou dans la journée : la sortie-marche quel que soit le temps devient un vrai rendez-vous !

Les bienfaits :

Au niveau des adultes : la marche n'a plus à prouver ses bénéfices au niveau cardio vasculaire et cardio respiratoire. C'était également une action de prévention des troubles musculo-squelettiques. Éviter la sédentarité et permettre la mise en tension globale du corps. Ce qui améliore l'assouplissement, le renforcement de quelques muscles, l'endurance, un sommeil de meilleure qualité.

Pour les enfants : acquérir de bonnes habitudes, favoriser la découverte du milieu environnemental et son développement cognitif : l'attention, la coordination, la curiosité, préférer les activités de plein air aux écrans, ... Développement ou affinement de leur schéma moteur, un sommeil de meilleure qualité. La marche, activité physique à la portée de tous et simple. Se faire plaisir facilement, se faire du bien et garder des liens sociaux et environnementaux. Les meilleurs marcheurs ont été reçus et félicités pour leur participation, le cumul des kilomètres pour les 25 premiers est de 11 853 km, soit la distance parcourue à pied entre Royan et Hô-Chi-Minh Ville en passant par les capitales.

Public reçu en entretien	Motifs principaux
4 940 rdv pour 857 familles	recherche de mode d'accueil collectif ou individuel : assistants maternels, garde à domicile et Do l'Enfant Dom. Aide élaboration ou fin de contrat de travail. Médiation, désaccord. Demande d'accueil en horaires atypiques. Garde d'enfant en situation de handicap. Accompagnement à la parentalité. Aides financières liées à l'accueil des enfants.
1 757 rdv pour 170 assistants maternels	information contrat en cours. Fonctionnement du relais petite enfance. Soutien à la professionnalisation. Relation salarié parents-employeurs. 60,5 % des assistants maternels travaillent au moins sur une des tranches d'horaires atypiques : • Dont 40 % le samedi et occasionnellement le dimanche. • Et 57 %, soit avant 7 heures, soit après 20 heures.
Acteurs locaux et institutionnels	amélioration de l'offre de service. Connaissance du territoire. Actions de soutien à la parentalité. Anticipation de l'évolution des besoins. Schéma communautaire en direction des familles. Préparation de la future convention territoriale globale.

MISSION D'ANIMATION ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

2023 Mission animation	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Secteur Est	144	872	2 222
Secteur Sud	172	563	2 330
Secteur Ouest	172	988	2 908
Secteur Nord	121	564	1 215
Total	609	2 987 122 assistants maternels différents	8 675 965 enfants différents



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL :

Un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire de la CARA permettant d'optimiser, de préserver, voire de développer une offre adaptée aux besoins des familles. Elle a pour objectifs de :

- Formaliser un projet de territoire co-construit et partagé,
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux,
- Harmoniser et rendre plus lisibles les financements octroyés en complément des prestations de services,
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des CAF par la simplification des règles de financement.



Afin d'écrire cette convention territoriale globale, plusieurs séminaires, comités techniques et comités de pilotage se sont tenus tout au long de l'année 2023.

Un projet construit sur les trois séminaires :

- 37 élus différents et 9 DGS représentant 24 communes et SIVOM(s).
- 82 techniciens différents (directeurs de structures, institutionnels, associations, ...).
- 28 animateurs de groupe et organisateurs des séminaires.
- **Au total, 150 participants aux ateliers des trois séminaires.**

Un projet issu des échanges :

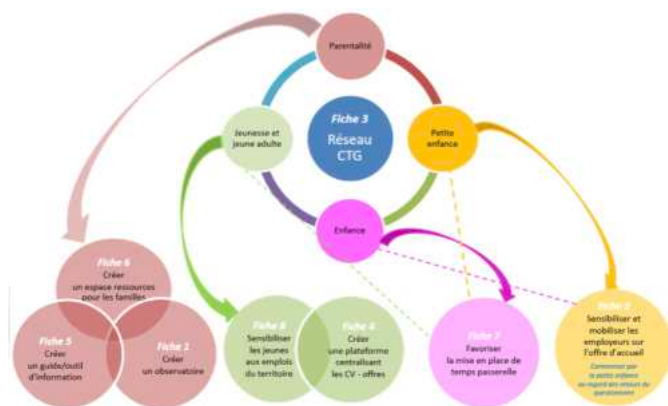
Quatre situations souhaitées – des visées pour demain (horizon 2026) :

- **Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans.** L'ambition – le cap : les familles et les jeunes ayant des besoins d'accueil sur les créneaux 7h00-19h30 (dont le samedi) ont accès à une offre harmonisée et de proximité toute l'année. Les familles ayant des besoins spécifiques ont un accès facilité à une offre d'accueil.
- **Professionnalisation et valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles.** L'ambition – le cap : les professionnels ont plus facilement accès à des formations de proximité, variées, qualifiantes/diplômantes et adaptées aux besoins. Ils sont valorisés professionnellement.

- **Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans).** L'ambition – le cap : La majorité des familles ont accès à un espace ressources /de services aux familles visible, accessible, compréhensif et simplifié sur l'ensemble du territoire de la CARA (un par secteur).

- **Mise en réseau des acteurs.** L'ambition – le cap : Les acteurs du territoire s'engagent dans un travail coopératif et une communication partagée pour répondre aux besoins des familles ayant des enfants de 0 à 25 ans, dans le respect des compétences de chacun.

Les huit fiches-actions priorisées et validées par le comité de pilotage : Onze comités techniques ont regroupé en 2023 les chargés de coopération et les référents communes qui exercent au sein de communes ou SIVOM(s) équipés en structures d'accueil. **Six comités de pilotage ont eu lieu en 2023.**



Après un premier séminaire, qui a eu lieu fin 2022 au cours duquel le diagnostic du territoire a été partagé entre tous les acteurs et partenaires qui travaillent dans l'accompagnement des familles, deux autres séminaires ont été organisés en 2023.

Deuxième séminaire du 6 avril 2023 : définition et construction d'une situation commune souhaitée et partagée de la future CTG (petite enfance – enfance – jeunesse – parentalité) et modalités et actions permettant de la mettre en œuvre.

Troisième séminaire du 22 juin 2023 : modalités de mise en œuvre des situations souhaitées, définies lors du deuxième séminaire. Présentation des 8 fiches-actions, réflexion sur le portage, le suivi et l'évaluation.

La conférence des maires du 30 août 2023 : présentation de la démarche CTG.

Le conseil communautaire du 20 novembre 2023 : adoption du document CTG et autorisation au président de la CARA à signer ce document.



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

« La santé est un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. Pouvoir bénéficier du niveau de santé le plus élevé possible est l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction de race, de religion, de conviction politique ou de conditions économiques et sociales. » - Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le CLS est un document cadre qui fixe l'engagement partagé, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) entre trois partenaires : l'agence régionale de santé, la préfecture et l'intercommunalité. Il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun.

Il définit :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun,
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

Signé le 14 octobre 2022, l'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre de son plan d'action, avec deux grandes priorités données à l'accès et à la coordination des soins ainsi qu'à la prise en compte de la santé mentale.

► **AXE 1 : Faciliter l'accès et la coordination des soins** Le renforcement de l'offre de soins dans sa diversité sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'évolution démographique est l'objectif prioritaire du CLS. Il est porté en lien étroit avec les professionnels de santé, en parallèle de l'activation des leviers d'amélioration de son accessibilité.

► **AXE 2 : Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables** La lutte contre les inégalités sociales de santé est un enjeu fort. Différents âges de la vie et contextes de vie

présentent des degrés de vulnérabilité accrus en terme de santé. Cet axe porte des actions en direction des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap pour favoriser leur autonomie, des personnes en grande précarité, des familles avec un objectif de prévention et de promotion de la santé, mais aussi de soutien aux « aidants ».

► **AXE 3 : Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables à la santé** C'est un axe transversal à de nombreuses politiques déjà portées par la CARA. Les actions en lien avec la promotion d'une alimentation saine (projet alimentaire de territoire), des mobilités actives et la pratique d'activités physiques sont priorisées. La volonté est clairement d'accompagner la population à accéder à l'information et de l'inciter à se saisir de ses propres moyens d'action sur sa santé, en adoptant des comportements favorables à la santé ; ceci, notamment, dans l'objectif de prévenir les maladies chroniques. C'est une action à long terme.

► **AXE 4 : Accompagner la prise en compte de la santé mentale** Cet axe porte sur des actions visant à contribuer à une meilleure connaissance des enjeux autour de la santé mentale, à faciliter les rencontres et l'interconnaissance entre les acteurs médicaux et sociaux, dans un objectif de lisibilité et d'adaptation de l'offre de soins, mais aussi de coopération pour une meilleure prise en charge des situations complexes.

► **AXE 5 : Développer une culture de la santé environnementale** La santé est impactée par de nombreux déterminants dont l'environnement et le cadre de vie. La CARA s'engage dans une démarche où l'urbanisme est pensé pour avoir un effet favorable sur la santé de la population. Cela passe par la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des milieux naturels, mais aussi par une meilleure information sur les espèces nuisibles ou les effets des perturbateurs endocriniens.



LA VIE DU CLS ET LES TEMPS FORTS DE 2023 :

Une gouvernance active et un lien avec les communes au cœur de la démarche :

- 29 rendez-vous en commune assurés,
- Rencontre des quatre équipes,
- 4 comités de pilotage stratégiques trimestriels,
- 1 comité de pilotage élargi annuel, réuni le 31 mars 2023,
- 2 commissions CLS réunies, en mars et en décembre 2023.

En 2023, la CARA a maintenu et amplifié le travail partenarial autour de ses priorités :

Le groupe de travail « **attractivité** » s'est réuni à deux reprises et a contribué à la définition de la stratégie d'attractivité et de renforcement de l'écosystème de santé autour du centre hospitalier, notamment par la mise en place de nouveaux supports de communication et de valorisation du territoire et l'amélioration des conditions d'accueil des internes sur notre territoire :

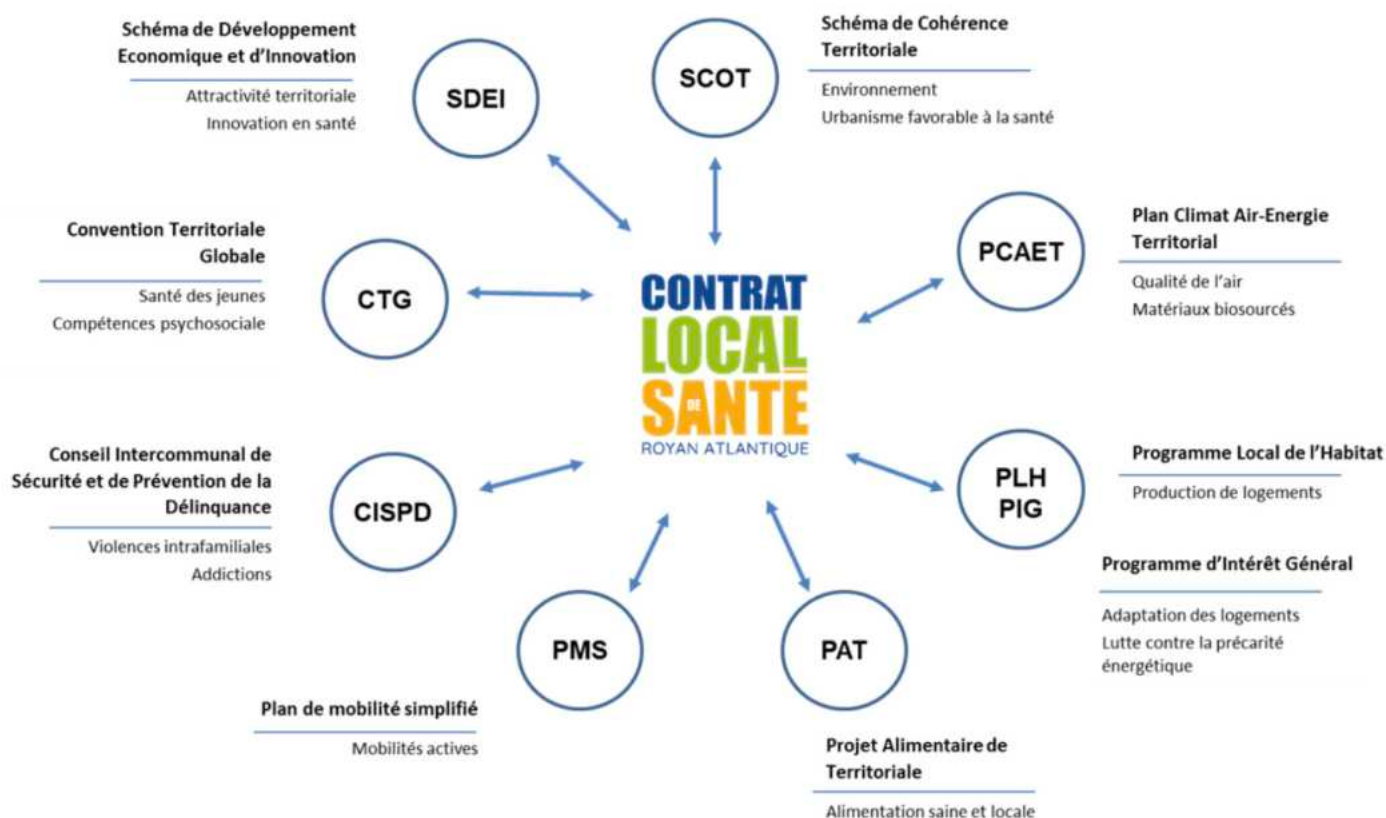
- Création de supports de communication « choisir notre territoire de santé »,
- Organisation de soirées d'accueil et de journées d'intégration pour les internes,
- Réservation de 10 logements pour les internes et remplaçants médicaux,
- Organisation d'une soirée de rencontre des professionnels et des élus autour de l'exercice coordonné à l'occasion de l'anniversaire du CLS.

Le groupe de travail « santé mentale » s'est réuni à trois reprises pour poser les bases d'une définition commune de la santé mentale et des objectifs partagés d'un futur conseil local de santé mentale, associant les élus, la psychiatrie publique et privée, les partenaires et les usagers du soin et leurs familles. Il a validé la pertinence de constituer un CLSM et un CLSM-Jeunes pilote, porté par des jeunes pour les jeunes.

Le CLS a également porté et soutenu un programme d'actions de sensibilisation pendant les Semaines d'Informations en santé mentale au mois d'octobre 2023.

Par ailleurs, le CLS s'est engagé dans une action transversale portée par le service agriculture et alimentation pour favoriser l'accès à une alimentation saine et locale des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Il a conventionné avec deux centres socioculturels porteurs d'actions directement en lien avec le CLS, a soutenu et participé aux actions de promotion de l'accès aux droits et de soutien aux aidants.

Le rôle du CLS est aussi de valoriser les engagements pris en faveur de la santé, dans l'exercice global des compétences de la collectivité, dans une démarche de « santé dans toutes les politiques ». C'est un travail au long cours, mené en transversalité avec les différents services de la CARA, notamment sur le volet de la santé environnementale.



GENS DU VOYAGE



La CARA a dans ses compétences l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage. Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024, voté et appliqué dès l'année 2018, impose à la CARA :

- **Trois aires d'accueil permanent :** la CARA en possède déjà deux sur la commune de Saujon (16 places caravanes) et sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne (24 places caravanes). En 2022, elle a acquis une parcelle située sur la commune de Médias qui servira à implanter la troisième aire permanente d'accueil.
- **Deux aires de grands passages estivaux :** la CARA a utilisé un terrain situé sur la commune de Royan au lieu-dit « Les Chaux » dont elle est propriétaire.
- **Vingt terrains familiaux :** la CARA possède dix terrains familiaux à « La Pui-sade » sur la commune de Royan. Il reste dix autres terrains à construire.

Un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime est en cours d'écriture. Il sera effectif en 2025 jusqu'en 2031.

LES LIEUX D'ACCUEIL

- **L'aire permanente d'accueil de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements) – Rue Thomas Edison.** Pas de fermeture annuelle. Des travaux de réhabilitation sont prévus courant 2024 avec notamment le changement des toits des blocs ainsi que la remise en état de la salle de classe.
- **L'aire permanente d'accueil de Saujon (8 emplacements) – Lieu-dit « Pont Antoine ».** Pas de fermeture annuelle. Des travaux de réhabilitation sont prévus pour l'année 2024 avec la création d'un bloc PMR ainsi que la fermeture des blocs pour qu'ils ne soient plus soumis aux intempéries.

LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

La CARA a reçu 21 demandes de stationnement pour la saison estivale 2023 et a finalement accueilli 14 groupes dont 6 groupes de plus de 50 double-essieux.



RÉCAPITULATIF DES GROUPES DE GENS DU VOYAGE REÇUS :

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique			
Nom des groupes	Nombre de caravanes	Terrain de stationnement	Durée
WINTERSHEIM (également connu sous le nom WINDRESTEIN YANKEE)	120 caravanes	Terrain d'aéromodélisme à Médis	du 28.05 au 11.06
GORGAN-DEMESTRE	36 caravanes	Stade annexe de Saint-Sulpice de Royan	du 11.06 au 18.06
WES-WEISS	20 caravanes	Terrains privés avenue de l'espérance à Royan	du 11.06 au 18.06
DELEVE-BRUNET	42 caravanes	1 terrain privé à Mornac-sur-Seudre	du 25.06 au 09.07
RENARD-SCHERRER	100 caravanes	1 terrain privé rue des Perdrix à Royan	du 02.07 au 16.07
CAPLOT-JAQUES	220 caravanes	1 terrain privé route de l'Éguilles à Saujon	du 10.07 au 22.07
DETHIERE	34 caravanes	1 terrain CARA à Saujon	du 21.07 au 06.08
Non connu	8 caravanes	Ancien champs de foire à Cozes	du 30.07 au 13.08
KREIZER-AUBERTE	120 caravanes	1 terrain privé à Breuillet	du 30.07 au 20.08
Non connu	6 caravanes	1 terrain privé à Saint-Sulpice de Royan	du 13.08 au 27.08
COUGET	100 caravanes	1 terrain privé à Mornac-sur-Seudre	du 13.08 au 27.08
MOUCHE	120 caravanes	1 terrain privé à Breuillet	du 23.09 au 08.10
MEUCHE	30 caravanes	1 terrain privé à Semussac	du 08.10 au 22.10
		1 terrain CARA à Sablonceaux	du 22.10 à 14.11
DELORME	20 caravanes	1 terrain communal (parking de la Salicorne) à Saujon	du 07.11 au 10.11
14 groupes de gens du voyage reçus dont 6 groupes de plus de 50 caravanes			

QUELQUES EXEMPLES :



Terrain privé à Breuillet
100 double-essieux



Terrain d'aéromodélisme à Médis
120 double-essieux



Terrain privé à Mornac-sur-Seudre
120 double-essieux



Terrain privé à Royan
220 double-essieux



Terrain privé à Saujon
100 double-essieux

LES TERRAINS FAMILIAUX

En 2023, la CARA était toujours en recherche de terrains pour réaliser les dix derniers terrains familiaux inscrits dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024.

La CARA développe le territoire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

UP ! LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS®

ÉTUDE DE REQUALIFICATION STRATÉGIQUE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE ROYAN 2

Cette étude, la première du genre sur le territoire de la CARA, concerne les zones d'activité de Royan 2 et Belmont, respectivement sur les communes de Royan et Médis. Elle porte sur les volets économique, urbain et paysager de cet espace économique, et se compose d'un diagnostic, d'une enquête auprès des entreprises dans le périmètre concerné, de la proposition de scénarios pour engager les axes d'amélioration et d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario retenu.

Le diagnostic s'appuie sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces et doit permettre de positionner cet espace dans son environnement économique, puis paysager et urbain au service de l'économie locale. L'étude vise à appréhender le potentiel d'évolution de l'espace « Royan 2 » en tenant compte de ses répercussions économiques et sociétales. Le volet urbain et paysager s'attache au caractère d'entrée de ville-centre, point névralgique de la connexion routière de l'agglomération, que revêt l'ensemble Royan 2/Belmont, des enjeux de requalification qui en découlent en matière d'intégration paysagère et architecturale, d'autant que les co-visibilités depuis les RD750 et RD25 sont très fortes. Les enjeux sont nombreux en termes de dés-imperméabilisation des sols et de gestion intégrée des eaux pluviales, de développement durable, de mobilité et de desserte de transport public, de proximité du marais de Pousseau, classé en zone Natura 2000, etc.

Le bureau d'étude missionné pour cette enquête a pour objectif de mettre en évidence les interactions entre ces deux volets et leur évolution à 5 et 10 ans. L'année 2023 a permis la réalisation du diagnostic et de l'enquête auprès des entreprises. L'étude se poursuit et s'achève en 2024 avec la présentation de ces résultats aux entreprises ; la définition d'un scénario de requalification, en impliquant les parties prenantes. La CARA associe largement l'association Royan 2 dans sa démarche.

ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE FONCIÈRE COMMUNAUTAIRE

La CARA, comme toutes les collectivités, doit appliquer le ZAN (zéro artificialisation nette) sur son territoire, dans le cadre de la loi Climat et résilience en vigueur. Ceci induit une remise en question des anciennes pratiques en matière de consommation d'espaces, car le ZAN rend impossible à partir de 2050 de convertir des espaces agricoles ou naturels en espaces à construire pour une habitation, une entreprise, une voirie, etc. Ainsi, la CARA a mené en 2023 un relevé des pratiques sur d'autres

territoires comparables, connaissant une forte attractivité et une contrainte foncière et proposé de nouveaux outils pour gérer le foncier économique. Celui-ci étant restreint (moins de 5 hectares viabilisés disponibles aujourd'hui), la commande politique qui a animé la réalisation du SCoT (schéma de cohérence territoriale) est de mettre en place une nécessaire sobriété foncière. Le travail se poursuit en 2024 pour permettre de lever le moratoire (voté en février 2022) et proposer aux entreprises de nouveaux outils d'aménagement et d'urbanisme. De nouvelles pratiques s'imposent qui seront mises en œuvre collectivement pour permettre un développement économique du territoire dans la durée.

ADOPTION DU NOUVEAU DISPOSITIF DES AIDES ÉCONOMIQUES

Dans le cadre du nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SREII) qui exprime les politiques portées par la Région dans le domaine économique, la CARA a dû adapter son dispositif d'aides économiques en mettant l'accent sur des critères d'éco-conditionnalité, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. En effet, la Région étant le chef de file en matière de développement économique, les collectivités doivent intégrer leurs actions en la matière aux documents cadres régionaux.

Fruit d'un groupe de travail interne, animé par le développement économique, le nouveau dispositif des aides vise les objectifs suivants :

- ▶ Augmenter la visibilité et la lisibilité des aides ;
- ▶ Créer un parcours d'accompagnement pour maintenir un relationnel étroit avec les entreprises du territoire ;
- ▶ Focaliser l'ingénierie sur les projets à forte valeur ajoutée ;
- ▶ S'assurer que l'impact du projet est conforme à la stratégie globale de la CARA (dont le SDEI – schéma de développement économique et d'Innovation) et au SRDEII.

Focaliser l'ingénierie sur les projets à forte valeur ajoutée ne veut pas dire abandonner les autres projets ! Seulement, si le projet reste dans une dimension « classique » et vient uniquement renforcer l'offre existante (même avec une petite montée en gamme), ce dernier bénéficiera d'un accompagnement au travers des actions de UP ! le CARRÉ des ENTREPRENEURS (UP ! LCDE) qui propose des rendez-vous collectifs et individuels, réunions de travail, ateliers et rendez-vous d'affaires, etc.) mais le soutien financier ne sera plus d'actualité. Les aides économiques s'intègrent désormais dans une vision plus globale où le rôle de la CARA est d'accompagner un parcours entrepreneurial, au travers de différents outils et moyens et pas

uniquement financiers. Les actions de UP ! LCDE doivent permettre aux entrepreneurs de mieux se structurer et de consolider leur offre pour asseoir leur stratégie d'entreprise et leur développement sur le territoire.

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE UP! LE CARRE DES ENTREPRENEURS®

En 2023, première année de pleine exploitation du bâtiment du même nom, le service UP ! LCDE a mis en œuvre ou consolidé différents outils à destination des entrepreneurs du territoire :

- Ouverture de la pépinière d'entreprises, nommée « Pépin'action » : un appel à candidatures a été lancé en avril 2023 et deux entreprises ont été accueillies en pépinière, Maestro et La Clémentine. Le dispositif leur permet de louer un bureau et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour lancer et développer leur activité,
- Nouveau programme d'incubation sur dix mois, nommé « Incub'action » : ainsi, la troisième promotion a bénéficié d'un programme enrichi, sur la base des retours exprimés par les participants des éditions précédentes (2019 et 2021) et des réflexions de l'équipe pour être au plus près des besoins d'un entrepreneur et lui permettre de passer de l'idée au projet, c'est-à-dire le mettre en action d'entreprendre ! Le programme aborde les thématiques suivantes, réparties ensuite sur plusieurs modules : « économique », « méthodologique », « management », « indispensable ».
- Création du programme d'incubation à la carte, nommé « Accélér'action » : destiné à des entrepreneurs qui ont un besoin ponctuel ou précis, car ils sont plus avancés dans leur projet ou ont créé leur activité. Il leur est alors proposé un accompagnement individualisé, portant sur un ou plusieurs modules du programme annuel.
- Création et animations d'ateliers ou temps forts pour les entrepreneurs : ateliers thématiques et « p'tit déj » ou « after work » pour permettre aux entrepreneurs de s'informer, de se questionner, se rencontrer, se mettre sur réseau, etc. le tout dans une ambiance conviviale, d'échanges et de partage.
- Nouveau format de la Journée de l'entrepreneur, désormais dénommée « Le salon des entrepreneurs ». En effet, les entrepreneurs sont nombreux et leurs profils très variés. Cette nouvelle appellation leur permet de tous se reconnaître dans cet événement phare, devenu un rendez-vous annuel incontournable sur le territoire de la CARA, le quatrième mardi du mois de novembre.
- Création d'un nouveau site Internet pour UP ! LCDE et présence accrue sur les réseaux sociaux, pour rester connectés et tout savoir sur les actions et animations de UP ! LCDE.

MISSION « CROISSANCE BLEUE »

RENCONTRES « CROISSANCE BLEUE »

Les filières et enjeux de l'économie bleue durable étant très diverses à l'échelle du périmètre de contractualisation, il semblait important de pouvoir proposer un temps d'échanges commun afin qu'un maximum d'acteurs de ces différentes filières puissent se rencontrer et prendre conscience de l'écosystème global dans lequel ils s'inscrivent. Ainsi, la première édition des Rencontres Croissance Bleue s'est tenue à la base nautique de La Tremblade le 10 octobre

2023. Après une partie plénière permettant de refixer le contexte et les enjeux à la fois de la mission Croissance Bleue et de la transition écologique des filières, trois groupes thématiques étaient proposés aux participants : économie circulaire, levier de financement pour la transition écologique des bases nautiques et le développement sportif, potentiel de développement d'une filière algues.

Les échanges ont été constructifs et ont permis aux participants soit d'accéder à de l'information comme dans le cas des bases nautiques avec trois interventions (fonds européens, sponsoring et mécénat) ou bien d'initier des synergies avec l'atelier algues entre Capena, Cosmetic valley, le cluster français de la cosmétique, les Laboratoires de Biarritz et le lycée maritime de Bourcefranc et enfin d'identifier des potentiels partenaires d'économie circulaire avec Foursail, Nautitech, Silver Weave et Terre Mer Chantier.

En parallèle de ces rencontres, une visite de Capena a été proposée aux élus des quatre territoires ainsi que de la Région Nouvelle Aquitaine afin de leur faire découvrir ou redécouvrir un acteur local important de recherche et de développement des activités aquacoles et ostréicoles.

Élus et acteurs se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet déjeunatoire avant la signature du contrat unissant la Région Nouvelle Aquitaine, les agglomérations de Royan et Rochefort et les communautés de communes de Marennes et d'Oléron.



Phase 1 de l'étude sur le potentiel des énergies marines renouvelables

En 2023, a été réalisée la première phase de l'étude sur le potentiel en énergies marines renouvelables à l'échelle du territoire de contractualisation. Cette première phase a permis dans un premier temps d'exclure l'ensemble des zones non disponibles pour une potentielle implantation du fait des activités déjà présentes ainsi que des zones sensibles en termes de biodiversité.

Les espaces disponibles ont ensuite été analysés via des modélisations afin d'extraire leur potentiel en termes de disponibilité d'énergie issue du soleil (photovoltaïque flottant), du courant (hydrolienne), de la houle (houlomoteur) et enfin de la température (thalassothermie).

Les sites possiblement propices à l'utilisation de ces sources d'énergie ont été présentés aux élus des territoires le 8 septembre à la base nautique de La Tremblade. Les élus ont ainsi pu se saisir du sujet et faire des choix quant aux sites et sources d'énergie qui seront étudiés plus précisément (incidences économiques, sociétales et environnementales) durant la phase 2 de l'étude prévue en 2024.

Soutien à des organismes de développement des filières bleues

Une des activités de Capena concerne l'accompagnement aux porteurs de projets souhaitant développer de nouvelles activités en marais (crevettes impériales, salicornes, ...), un volet que la mission croissance Bleue vise à encourager et accompagner. La CARA et les communautés de communes de Marennes et Oléron ont soutenu cet accompagnement à hauteur de 2000 euros par territoire.

Les activités de plaisance étant un volet important de l'économie maritime locale et afin de pouvoir suivre les évolutions de ce secteur, l'agglomération de Royan adhère à l'Atlantic cluster depuis 2023.

AGRICULTURE & ALIMENTATION



DES CHANTIERS PARTICIPATIFS À LA FERME

La participation citoyenne étant un élément incontournable des projets alimentaires territoriaux (PAT), la CARA et l'association Bio-Divers & Cité œuvrent conjointement à créer un élan populaire autour de l'alimentation territoriale

et à renforcer le lien entre producteurs et habitants. Comment ? En proposant aux habitants de participer à des chantiers d'une matinée sur des fermes pour apprendre leur fonctionnement et aider des producteurs sur divers ateliers (plantation de haies, paillage, récoltes...). Au total, 136 habitants ont participé aux six premiers chantiers organisés !



Novembre 2022
Les Serres du Chay, maraîcher à Saujon (1^{er} chantier test)
18 participants



Mai 2023
Le Sel en Seudre, saunier à L'Éguille sur Seudre
19 participants



Mars 2023
Aux Jardins d'Armélès, maraîcher à Saujon
24 participants



Juin 2023
Les Graines dans le vent, productrice de graines à Epargnes
19 participants



Avril 2023
La Mangrove, maraîcher à St Georges de Didonne
21 participants



Octobre 2023
Les Jardins de Malleville, à St Romain de Benet
35 participants (dont 10 enfants)

Pour s'informer sur les prochains « chantiers participatifs à la ferme » : <http://biodiverscite17.fr>

L'HEURE DU « FAIRE-SAVOIR », ET EN IMAGES !

Afin de diffuser le plus largement possible les enjeux du PAT et de porter à la connaissance du plus grand nombre les différentes actions en cours, la CARA a particulièrement œuvré en 2023 en faveur du « faire savoir ».

Plusieurs supports visuels ont été déclinés tout au long de l'année et se poursuivront en 2024 avec notamment la réalisation d'illustrations (pictogrammes), de compositions graphiques (cf. visuel ci-dessous), ainsi que des capsules vidéo (environ 1.30 min) sur plusieurs thématiques clés du PAT, parmi lesquelles :

- Faciliter l'installation en maraîchage biologique : <https://www.agglo-royan.fr/espace-test-agricole>
- Manger local dès le plus jeune âge : <https://www.agglo-royan.fr/animations-scolaires>
- Livrer des denrées locales via des tournées mutualisées : <https://www.agglo-royan.fr/pole-transformation>



Une vidéo (4 min) propose également une visite virtuelle de l'atelier de découpe et transformation de produits locaux qui est en activité à Saujon depuis 2022 : <https://www.agglo-royan.fr/pole-transformation>

Ces supports vidéo seront complétés en 2024 par des capsules vidéo sur les pratiques agro-environnementales (plantation de haies...) et sur la participation citoyenne au PAT (chantiers participatifs à la ferme...).

Enfin, la page facebook « Mangeons local » créée en 2022 permet de suivre l'actualité des actions du PAT au fil de l'eau. Elle est en pleine expansion avec plus de 1 100 abonnés et la publication de un à deux posts par semaine tout au long de l'année. Pour s'abonner à la page : <https://www.facebook.com/mangeonslocalroyanatlantique/>

AGRO-ENVIRONNEMENT : FILIERE CHANVRE EN DÉVELOPPEMENT

La Région Nouvelle Aquitaine et l'association Chanvre Nouvelle-Aquitaine ont initié la structuration d'une filière chanvre visant l'accompagnement à la mise en production, la mise en place d'outils de transformation (décortiqueuse, unité de défibrage...), et la structuration de deux débouchés locaux : l'alimentaire (graines, huile, farine) et le bâtiment (isolation chaux-chanvre).



Le chanvre est une culture « bas niveau d'intrant » particulièrement intéressante (besoin en eau uniquement à la levée de la graine, pas de pesticide, puits de carbone).

Un groupe « Chanvrier des estuaires » réunissant plusieurs producteurs en bio et en conventionnel a vu le jour sur le bassin de Royan/Gémozac/nord de la Haute Saintonge. Il s'est constitué avec l'appui de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT).

La filière chanvre répond en effet à deux enjeux du PAT : l'accompagnement des producteurs dans leur transition agro-environnementale et le développement de l'apport en protéines végétales dans l'alimentation (le chanvre est riche en protéines avec une teneur exceptionnelle en acides aminés soufrés et oméga 3).

L'accompagnement technique de ce groupe « Chanvrier des estuaires » est assuré une conseillère grandes cultures de la fédération régionale de l'agriculture biologique (FRAB), en complémentarité avec un second groupe de producteurs (dénommé CCTB) qui est lui animé par le SYMBO sur le secteur de Tonnay-Boutonne.

Les 18 producteurs locaux qui ont rejoint ce groupe « Chanvriers des estuaires » partagent le même souhait de diversifier leurs assolements. Certains ont démarré la culture et d'autres sont encore en observation. Ainsi, environ 13 ha ont été semés en 2023 par 8 agriculteurs ; et en 2024, 9 producteurs vont semer 20,8 ha de chanvre !

RESTAURATION SCOLAIRE : LUTTE CONTRE LE GASPIL- LAGE ALIMENTAIRE & APPROVISIONNEMENT LOCAL LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Afin d'aider les établissements municipaux à répondre aux enjeux réglementaires de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et de la loi EGalim, la CARA a proposé aux restaurants scolaires de son territoire de les accompagner en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Vingt établissements ont participé à cette démarche collective.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de politiques publiques de prévention des déchets (PLPDMA) et d'alimentation durable (PAT). L'objectif de cette opération était d'animer



© CARA

un projet fédérateur avec l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire volontaires et de partager des expériences réussies autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement s'est déroulé sur deux années scolaires (septembre 2022-juin 2024) autour de plusieurs temps forts, parmi lesquels :

- ▶ Une première session de pesées réalisée au sein de chaque établissement en novembre 2022 (sur un cycle de 20 jours), et une seconde en novembre 2023 afin d'évaluer la répercussion des actions menées entre temps.
- ▶ Une formation CNFPT pour sensibiliser les agents de restauration et les accompagnants en salle début 2023.
- ▶ Des animations auprès des élèves, sur le temps du repas, de janvier à juin 2023 avec l'intervention de l'association TERDEV spécialisée en éducation et sensibilisation au développement durable. Ces animations ont permis d'interpeller les élèves sur le gaspillage alimentaire et sur la nécessité de réduire le poids des déchets jetés. Elles avaient pour objectif de susciter une prise de conscience, de faciliter la discussion autour du gaspillage alimentaire, d'encourager le sens des responsabilités et de transmettre astuces pour moins gaspiller.
- ▶ Un atelier participatif animé par le CREPAQ en juin 2023 a donné lieu à des propositions de solutions pour réduire le gaspillage et mettre en place le don de denrées alimentaires.
- ▶ Un temps fort animé par TERDEV à destination des agents de restauration et des équipes en salle viendra clôturer cette action en juin 2024.

APPROVISIONNEMENT LOCAL EN RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de soutenir l'économie agricole de son territoire et de contribuer à une alimentation saine et locale pour les jeunes convives, la CARA œuvre depuis plusieurs années à l'approvisionnement en denrées de proximité dans les restaurants scolaires de son territoire. Bien qu'elle n'ait pas la compétence restauration scolaire, la CARA dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), anime un

cercle d'échanges à destination des cantines. Ainsi, elle accompagne les établissements qui le souhaitent, entre autres dans leurs recherches de produits locaux.

Début 2023, la CARA a engagé un travail sur l'équilibre carcasse en viande bovine auprès des chefs cuisiniers avec le groupement de producteurs locaux Saveurs Paysannes Charentaises.

En mai 2023, la CARA a organisé un « atelier derrière les fourneaux », où chefs cuisiniers municipaux et producteurs locaux se sont retrouvés le temps d'une journée. Au programme : élaboration de plusieurs recettes à base de produits locaux, déjeuner avec les mets concoctés, temps d'échanges entre chefs cuisiniers et producteurs locaux venus présenter une large gamme de produits (fruits et légumes, viande bovine et porcine, poissons, produits laitiers...) et leurs conditions de vente... Cette journée conviviale a été très appréciée des participants et a été l'occasion de mieux se connaître et susciter l'envie de collaborer par la suite !



© Alexandre Garcia

POLITIQUES CONTRACTUELLES



2023, PASSAGE À L'ACTE !

Après deux années principalement consacrées à l'élaboration des différents cadres contractuels et à la mise en place d'une équipe formée et pérenne au sein de la direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale, 2023 sonne comme le temps du passage à l'acte, avec l'exécution des contrats et la mise en œuvre des programmes et des actions qu'ils contiennent.

L'ACHÈVEMENT DES PHASES DE CONTRACTUALISATION

2023 a vu se conclure la phase de contractualisation entre la CARA et ses partenaires institutionnels, avec les signatures :

- le 18 août, de la convention de mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2023-2027, entre le pôle Marennes Oléron, structure porteuse du groupe d'action locale (GAL) Îles et estuaires charentais et la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion du programme. Ce sont ainsi près de 5,4 millions d'euros de fonds européens (FEDER et FEADER) qui seront à allouer d'ici fin 2027 à des projets de développement local sur l'ensemble du périmètre du GAL, à savoir les territoires d'Oléron, Marennes, Rochefort Océan et Royan Atlantique.
- le 9 octobre, lors de la journée de rentrée des élus de la CARA à La Palmyre, du contrat de proximité avec le département de la Charente-Maritime, en présence de

Sylvie Marcilly, présidente du département. Ce contrat renforcera les coopérations entre le Département, la CARA et les communes jusqu'en 2026.

- le 10 octobre à Ronce-les-Bains, du contrat de développement et de transitions 2023-2025 entre la Région, les quatre EPCI partenaires (Rochefort Océan, Bassin de Marennes, Île d'Oléron, Royan Atlantique) et du pôle Marennes Oléron, en présence de Laurence Rouede, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles.

LE DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027

La signature de la convention, le 18 août 2023, a marqué le démarrage opérationnel du volet territorial des fonds européens 2023-2027 sur notre territoire. Le groupe d'action locale, composé de 28 membres votants, 12 élus et 16 acteurs du monde économique, social, associatif..., est l'instance en charge de sélectionner les projets pouvant bénéficier des fonds. Après une première rencontre informelle tenue à Marennes le 6 avril, le GAL a été officiellement mis en place le 11 décembre à Fouras. Dès le premier semestre 2024, il procèdera à la sélection des premiers projets. Le GAL est soutenu par une équipe d'animation coordonnée par le pôle Marennes-Oléron, mais garantissant la proximité avec les porteurs de projets.

Au sein de la CARA, une animatrice de proximité assure l'accueil, l'information et l'accompagnement des candidats à un financement européen de leur projet. Plusieurs dossiers figurent déjà dans les tuyaux : création de logements pour les travailleurs saisonniers à Royan, installation d'une cabine de télémedecine à Mortagne-sur-Gironde...

UN NOUVEAU CHAMP D'ACTION : LE MÉCÉNAT

En 2023, la direction a mis en place une politique de mécénat pour la CARA, devant lui permettre de mobiliser des fonds privés sur des projets d'intérêt général portés par la CARA ou l'office de tourisme communautaire. Sont ainsi visées les fondations d'entreprises, mais aussi les entreprises elles-mêmes. Cette nouvelle politique s'est appuyée sur un travail de parangonage des démarches mécénat mises en œuvre par d'autres collectivités en France, par exemple l'agglomération de Nevers ou la ville du Havre. Dès 2024, des mécènes potentiels seront approchés pour soutenir des actions culturelles, éducatives, environnementales ou patrimoniales du territoire. Sans attendre, un premier partenariat s'est concrétisé fin 2023, avec la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique. Celle-ci va soutenir l'édition 2024 des Jeudis Musicaux, en apportant un soutien aux frais artistiques de la programmation.



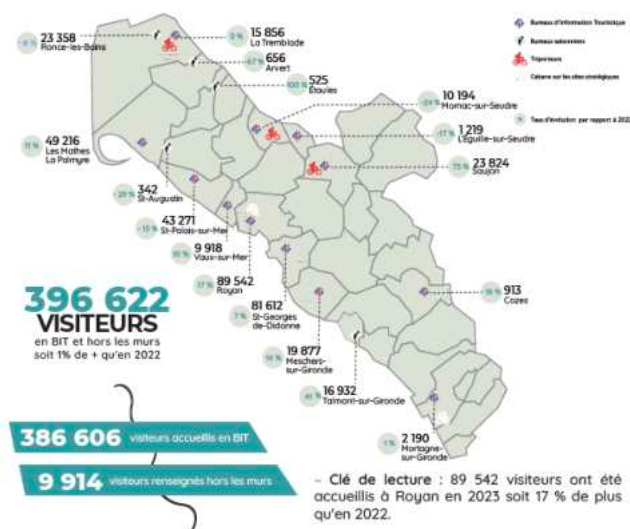
PROMOTION DU TOURISME

L'office de tourisme communautaire (OTC) est un outil au service de l'animation et du développement touristique de l'ensemble du territoire pour des publics variés. Soixante-dix professionnels spécialisés dans leurs secteurs d'intervention travaillent en étroite collaboration avec les communes ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et privés. Une convention d'objectifs fixée avec la CARA définit, chaque année, les principaux chantiers de structuration de l'OTC. La stratégie de l'office de tourisme communautaire s'appuie sur le schéma de développement de l'économie touristique (SDET), outil de référence adopté par les élus le 18 novembre 2019. Afin d'assurer l'ensemble des missions confiées, l'office de tourisme s'est constitué en quatre pôles de compétences :

ACCUEILLIR ET INFORMER LES VISITEURS

En tant qu'animateur local, l'office de tourisme renseigne de nombreux résidents, nouveaux arrivants, touristes, excursionnistes... Directement au service de la collectivité, il contribue au développement des services à la population et se positionne comme un outil de « promotion » de l'action de la collectivité.

L'INFORMATION TOURISTIQUE ET LES DISPOSITIFS DE DIFFUSION



396 622 visiteurs ont été reçus sur l'ensemble des points d'accueil en 2023, soit 1% de plus qu'en 2022. Au-delà d'une simple visite, la réelle valeur ajoutée des bureaux d'information touristique (BIT) se situe dans l'expertise

CHIFFRES CLÉS

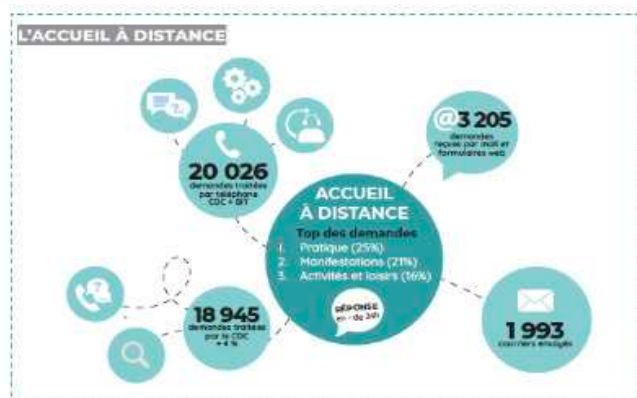
2023



apportée par les conseillers en séjour. Valorisation du patrimoine, promotion des activités et loisirs de la destination, recherche d'un hébergement touristique... La pluralité des compétences détenues par le pôle accueil lui permet de diversifier et de personifier ses services. Conseils adaptés à chaque visiteur, service de réservation, mise en avant et distribution des produits locaux ou encore animation et développement du réseau local constituent le socle des missions de l'accueil.

Pour la quatrième année consécutive, un **dispositif d'accueil hors les murs** a été déployé sur la période de mai à octobre. Deux cabanes ont été installées sur les points stratégiques pour capter un flux de visiteurs non-initiés aux offices de tourisme. En complément, trois triporteurs ont sillonné les communes de Mornac-sur-Seudre, Saujon et La Tremblade. Ainsi, c'est 9 914 personnes qui ont pu être renseignées.

L'accueil à distance. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, le centre opérationnel client (COC) traite l'ensemble des demandes formulées par téléphone, courrier, courriel, sur le web ou les réseaux sociaux d'avril à septembre.



REFONTE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE MORTAGNE



Le projet de rénovation du bureau d'information touristique de Mortagne-sur-Gironde est né de la nécessité d'adapter ses installations à la fréquentation. En octobre 2022, le processus a débuté par l'élaboration des plans, avec la collaboration de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour réaliser les travaux en interne, sans recours à un architecte. La seule entreprise externe impliquée était celle de menuiserie, chargée de concevoir des meubles sur mesure. Les travaux ont eu lieu de mars à mai 2023, étape au cours de laquelle des permanences en mairie ont permis de continuer à assurer l'accueil. La rénovation a été achevée dans les délais prévus, et le BIT a été inauguré le 26 juillet 2023. Les principaux aménagements incluent la création d'un espace dédié à l'accueil des habitants, des associations et des professionnels locaux, une réorganisation de l'espace d'accueil avec des présentoirs mieux adaptés et un rangement optimisé.

ACCUEIL HORS LES MURS AU SUD DU TERRITOIRE

Le dispositif d'accueil hors murs déployé sur le secteur de la Gironde, vise à capter les flux de visiteurs qui ne se rendent pas nécessairement dans les bureaux d'information touristique. Ces points d'accueil éphémères sont placés dans des lieux stratégiques, où les touristes sont naturellement présents. **Cette année, trois espaces ont été investis par nos conseillers en séjours : camping à Cozes, Halles de**

Cozes, Boutenac-Touvent.

En installant un point d'accueil au camping Le Sorlut, les visiteurs ont eu le loisir d'obtenir des informations dès leur arrivée sur le territoire. Dans le même esprit, la présence de l'OTC sous les halles de Cozes offre une opportunité d'accueil au cœur de l'animation locale, où les visiteurs peuvent obtenir des informations touristiques tout en profitant de l'ambiance du marché et de la vie locale. Cette immersion dans le tissu social et commercial de la destination renforce le lien entre touristes et habitants. Enfin, la création d'une boutique éphémère à Boutenac-Touvent a été pensée comme une porte d'entrée du territoire. En complément, des stands ont été déployés lors de manifestations locales telles que la fête du pineau à Épargnes et la fête du port à Meschers. Ces initiatives permettent de renforcer les liens entre l'Office de Tourisme Communautaire et les communes. Ces collaborations témoignent de l'engagement mutuel de l'OTC et des municipalités à promouvoir le territoire de manière cohérente et unifiée.



LES BOUTIQUES DES BIT

Cette année, la boutique de l'OTC s'est dotée d'un nouveau point de vente au Palais Royan Événements. Nouvelle vitrine pour collectionner des souvenirs, l'ouverture de cette dernière, en juillet 2023, a rencontré un franc succès auprès des touristes mais également des habitants. Sur le premier mois d'ouverture, plus de 50 % de son chiffre d'affaires

faites a été réalisé par les habitants de la CARA.



ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'office de tourisme met en œuvre, avec les partenaires publics et privés territoriaux, les actions de développement et de promotion qui permettent au territoire de garder et de renforcer son image.

COLLECTIONS D'ÉDITIONS 2023

601 500 brochures ont été éditées en 2023 pour un budget de 175 000 €. L'office de tourisme communautaire produit chaque année une gamme complète d'éditions afin de promouvoir la destination auprès de nos clientèles. Les brochures sont ainsi diffusées à l'accueil des BIT et expédiées par courrier, chez les partenaires (hébergeurs, restaurateurs, commerçants...), sur les opérations de promotion (salons, événements, accueil hors les murs...), ou en téléchargement sur le site internet et en lecture en ligne par l'outil Calaméo. L'office de tourisme met également à disposition des clientèles des documents pratiques comme les horaires de marées, les plans de communes, les cartes nautisme et randonnées.





COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Après une légère baisse de ses utilisateurs en 2022, le site enregistre 1 413 000 visiteurs uniques sur l'année 2023, en hausse de 10% par rapport à 2022. Le nombre de visites est également en hausse de 14 % indiquant que le site continue de fidéliser ses internautes. Dans la même lignée, le taux d'engagement et le nombre de sessions avec engagement suggère un fort intérêt des utilisateurs pour le contenu et les services proposés, ainsi qu'une expérience utilisateur positive et interactive. Cette dynamique témoigne d'une relation solide entre le site et ses utilisateurs.

L'office de tourisme est accompagné par une agence pour **améliorer le référencement naturel** de son site internet. Le référencement naturel exige d'être précis sur le choix et la répartition des mots clés d'une page web et sur le sens du message transmis. Les trois quarts du trafic étant générés via la recherche google, ces actions s'avèrent fructueuses. La qualité de ce référencement permet à la destination d'être le relais de l'offre touristique du territoire et de se placer dans les premières pages des résultats pour de nombreuses expressions dont « Royan », « La Palmyre », « Saint-Palais », « Saint-Georges ».

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROFESSIONNELS

L'OTC bénéficie d'une proximité de terrain qui lui permet de s'adapter aux besoins et attentes des acteurs touristiques. Il met à disposition de ses partenaires des outils pour accroître la compétitivité et la visibilité des professionnels. Il assure des missions d'apporteur d'affaires, de conseiller ou de facilitateur.

VISITES GUIDÉES GROUPES ET INDIVIDUELLES

94 groupes ont été accueillis sur 8 mois de l'année, de mars à octobre. La saisonnalité de l'activité groupe, polarisée sur les ailes de saison, permet aux professionnels du tourisme d'assurer la continuité de leur activité en dehors de la saison estivale.



QUALIFICATION DE L'OFFRE

Afin de garantir la qualité de l'offre locale auprès de la clientèle, une équipe accompagne les propriétaires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes dans leur démarche de classement. Cinq conseillers techniques et évaluateurs sont dotés d'un portefeuille de prestataires et assurent un conseil personnalisé pour procéder au classement des meublés de tourisme, selon le référentiel national (classement de 1 à 5 étoiles). 225 meublés ont été classés d'avril à décembre 2023.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'office de tourisme met en œuvre, avec les partenaires publics et privés territoriaux, les actions de développement et de promotion qui permettent au territoire de garder et de renforcer son image.

CODE DE MARQUE

Désireuse de renforcer son attractivité, la CARA a décidé de s'engager dans la réalisation d'un code de marque. À cet effet, depuis 2021, elle en a confié la mise en œuvre à l'OTC et au cabinet CoManaging. La démarche initiée vise à structurer la communication de tous les acteurs au service de l'attractivité du territoire (résidentielle, économique, touristique) et à définir l'image que nous souhaitons donner à l'extérieur de celui-ci. Notre marque de territoire, nommée ROYAN ATLANTIQUE, est un signe, une construction symbolique, capable d'unifier la communication de nos acteurs privés et publics en la fixant dans une vision commune. C'est une signature, un engagement pour partager, ensemble, la promesse de rendre plus lisible et plus puissante, l'image du territoire : « Une terre littorale capable de nourrir ses habitants autant par l'action et le projet que par le loisir et le repos. »

Les cinq piliers de notre nouvelle attractivité

- 1- Une ambition résolue d'agir collectivement et efficacement**
- 2- La vision partagée d'un territoire renouvelé et tendu vers l'avant**
- 3- Le positionnement d'un territoire qui étonne**
- 4- La promesse tenue d'un territoire dynamique et accueillant**
- 5- Des valeurs d'engagement qui renforcent l'action et la nourrissent**

CHARTRE GRAPHIQUE

Le R : point d'admiration suscitant l'étonnement quant à la diversité des paysages, falaises et architectures atypiques.

Le O : point de réconfort illustré par une légère houle sur un coucher de soleil.

Le A : point de vue sublime de la forêt domaniale aux abords de l'océan, où l'on pratique navigation et sports de voiles, cyclisme et randonnée pédestre.

ROYAN ATLANTIQUE

Le Y : point d'ancrage estuarien de ce territoire situé entre terre et mer.

Le N : pour le côté rural, reprenant l'idée de paysages dessinés par les vignes.

LE !R COMME FIL ROUGE

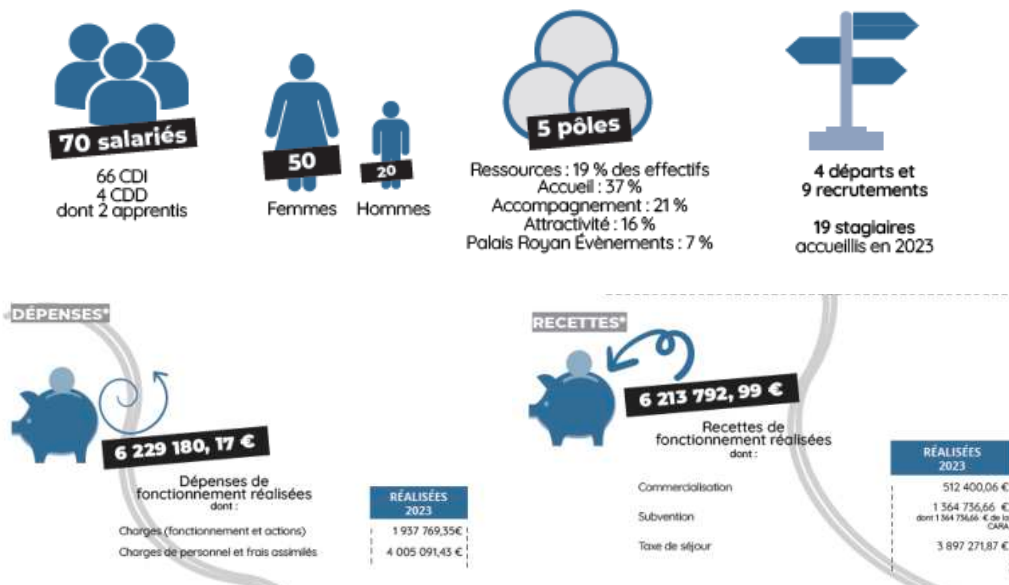


Le !R issu du logotype Royan Atlantique est un marqueur fort. Il permet le lien entre toutes les communications des acteurs et renforce la lisibilité des différentes prises de parole. Bien installé et identifié, il est un fil rouge pour faire rayonner le territoire. Il rappelle le positionnement de la marque : l'étonnement... Il est donc au cœur de l'univers graphique de la marque. Plus le mot reprend les lettres

de Royan et plus c'est royal ! On abandonne le mot "destination" pour précéder la marque **ROYAN ATLANTIQUE**. Il peut encore s'utiliser comme nom commun. La mention Royan Atlantique reste le repère principal pour nommer notre territoire. La seule abréviation pour représenter la marque ROYAN ATLANTIQUE à l'écrit est : !R (en aucun cas RA).

RESSOURCES ET FONCTIONNEMENT

L'OTC est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est dirigé par un comité de direction composé en majorité d'élus et de socioprofessionnels. Il assure ainsi la gestion quotidienne des ressources humaines, la gestion de la vie statutaire de l'EPIC, les finances, la perception de la taxe de séjour...



GESTION DES PORTS



Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.

LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE



Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été créé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2017, pour une durée illimitée. Son siège est fixé à La Tremblade. À

l'issue des élections départementales de juin 2021, le syndicat est présidé par Emmanuel Cretin (représentant la CARA) ; Jean Prou en est le premier vice-président (représentant le Département) et Claude Balloteau la deuxième vice-présidente (représentante de la Communauté de communes du bassin de Marennes).

Le syndicat mixte est compétent depuis le 1er janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés par le Département. Depuis cette date, il exploite en direct les deux ports de La Tremblade. Celui de Marennes est géré depuis le 1er janvier 2019 et les huit autres ports situés sur les communes de Arvert, Étaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et L'Éguille-sur-Seudre depuis le 1er janvier 2020.

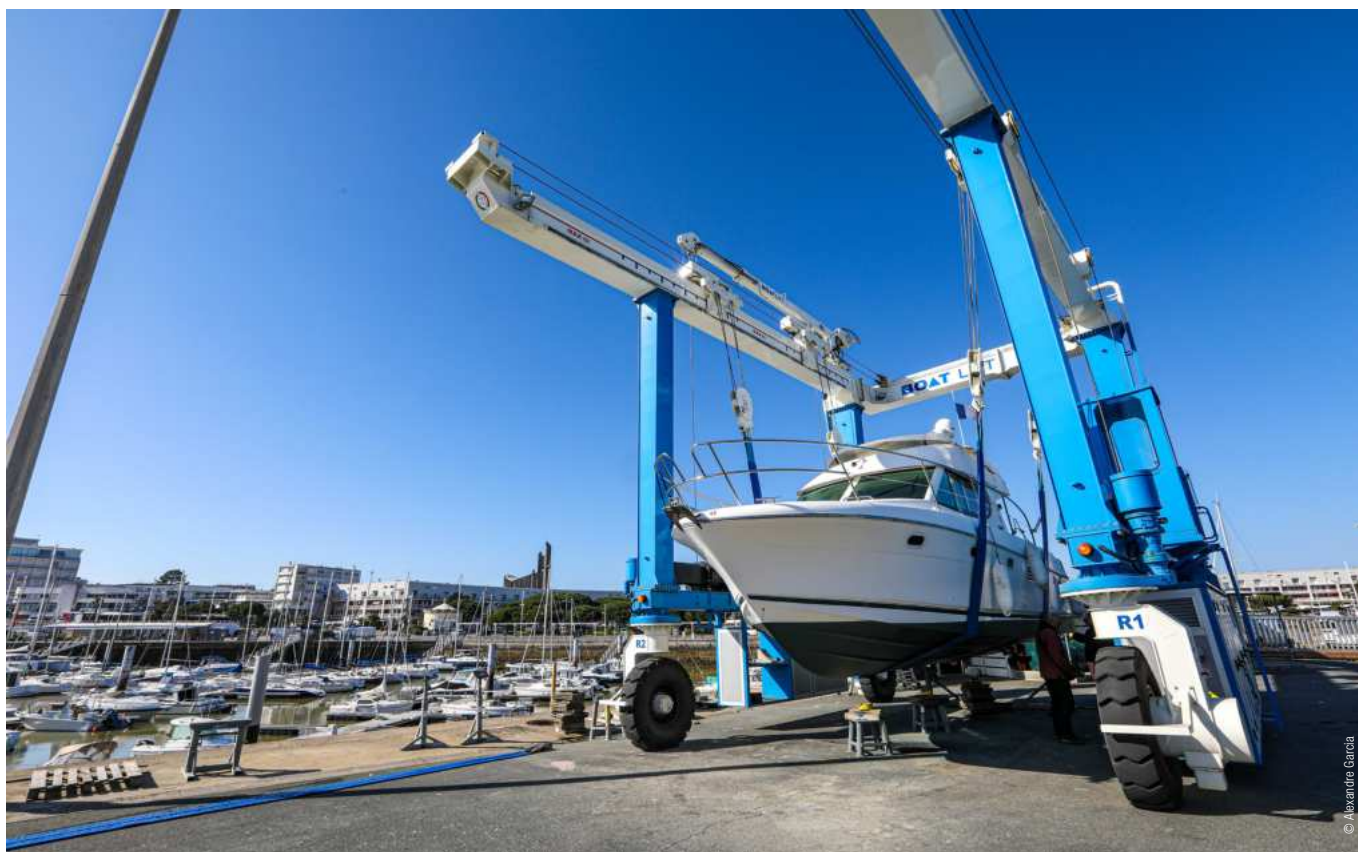
LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants pour environ 1200 places de navires :

- **La Tremblade** : Route Neuve / l'Atelier
- **Arvert** : Coux / La Grève à Duret
- **Étaules** : Orivol / Les Grandes Roches
- **Chaillevette** : Chatressac / Chaillevette
- **Mornac-sur-Seudre** : Mornac
- **L'Éguille-sur-Seudre** : L'Éguille
- **Marennes** : La Cayenne.

En 2023, le syndicat a géré un budget total de près de 1,5 M€ (fonctionnement et investissements). Il compte six agents (une assistante, un comptable, deux gestionnaires de ports, deux agents techniques et un agent en apprentissage) en menant entre autres les actions suivantes :

- Gestion des autorisations d'occupation privatives du domaine public portuaire pour près de 1100 usagers, professionnels de la mer, plaisanciers et entreprises implantées sur les ports ; les AOT portent sur 1200 emplacements de navires, 3860 objets (pontons, cabanes, terre-pleins, canalisations, ...), répartis sur les 11 ports sur une superficie totale de près de 9 hectares ;
- Le déménagement dans la capitainerie de La Tremblade le 7 juillet 2023,
- Accueil et information des usagers (téléphone et permanences, affichage, courriels, sms) ;
- Gestion, entretien et maintenance des installations portuaires de tous les ports ; services aux usagers (grutages, carénages) sur les deux ports de La Tremblade et de Marennes ;
- Investissements nouveaux : installation d'un nouveau ponton flottant dans le bassin à flot de Marennes, fin des travaux à Chatressac (jointement du quai de la cale et reprise du couronnement, terra et quai pieux et bois) du démontage de ponton en très mauvais état sur l'ensemble des ports,
- Animation des commissions portuaires locales (une par commune, deux fois par an), du comité local des usagers des installations portuaires de plaisance (Clupipp) et du conseil portuaire unique ;
- Accompagnement et mise en place de nouvelles activités sur les ports, notamment à Marennes et à L'Éguille,
- Gestion des ouvrages hydrauliques de régulation des écoulements d'eau douce, qui a été un sujet prenant durant l'hiver 2023, situés dans les ports en attendant leur prise en charge par les structures compétentes dans le cadre des lois Gemapi et Gepu ; suivi des projets de protection contre les submersions marines qui passeront dans les périmètres portuaires (La Tremblade, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre),
- Préparation des investissements pour 2024 : fin du projet de ponton flottant à Marennes, préparation du projet d'un ponton flottant à La Tremblade, mise en place d'un espace technique clôturé à La Tremblade, dossier de dragage pour les ports, travaux de sécurité sur les Hauts de Seudre.



LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN OCÉAN LA PALMYRE

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION PORTUAIRE

En 2023, plus d'un million d'euros ont été investis pour développer, moderniser les sites portuaires et améliorer le service aux usagers. On peut notamment évoquer le renouvellement de l'élévateur à bateaux âgé de 40 ans, et devenu obsolète, par un équipement électrique pour un montant de 520 000 € et l'obtention d'une subvention européenne exceptionnelle de 362 000 € (FEDER). La livraison est intervenue en septembre 2023 et l'équipement est désormais opérationnel pour le plus grand plaisir des usagers et des salariés du port.

Le port de Royan a été primé en 2023 par Voile Magazine pour son « sens de l'accueil » en terminant premier du classement des ports de la façade atlantique (19 critères étudiés : services, entretien, accueil, environnement, ...). Cette reconnaissance récompense les investissements majeurs réalisés depuis 2018 par le syndicat mixte, la qualité des services, des équipements, l'accueil proposé rendant le site de Royan extrêmement attractif. Le nombre d'escales au port de Royan est en progression en 2023 avec près de 40 000 nuitées accueillies.

Des travaux et acquisitions ont également été réalisés au port de Bonne Anse permettant de moderniser, de sécuriser les conditions de navigation et d'améliorer le service aux usagers. Ainsi, une opération de désensablement à l'entrée du port a été réalisée avant la saison estivale afin de redonner de la profondeur et de sécuriser l'accès. De plus, le syndicat mixte a également déployé un balisage saisonnier renforcé (augmentation du nombre de bouées, positionnement de bouées d'atterrissage matérialisant l'accès à la baie) unanimement apprécié par les usagers. La mise en place d'une signalétique réglementaire matérialisant l'entrée du port, le remplacement de la borne WIFI, l'acquisition d'équipements divers et l'installation d'une table de nettoyage au profit des pêcheurs de loisir sont également quelques actions réalisées. Concernant le port de pêche et la criée, des équipements majeurs (obsolètes et vétustes) ont été renouvelés (calibreuse à sole, laveuse de bac) pour un montant de 215 000 €. Des subventions européennes ont pu être obtenues couvrant 80% de la dépense. De plus, un nouvel équipement de production de froid a été installé afin de sécuriser le stockage des produits pêchés et la tour à glace a fait l'objet de travaux majeurs afin de consolider son fonctionnement. La criée de Royan enregistre un excellent résultat avec un chiffre d'affaires de 8,76 M€ pour un volume de 770 tonnes. Le prix moyen au kilo, le plus important de France, a progressé de 7% est se situe aujourd'hui à 11,38€/kg, nouveau record historique.



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

La CARA protège l'environnement



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



La CARA est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets des ménages et assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2023, la CARA s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse dans la réduction des déchets. Elle s'est entourée de nombreux acteurs et partenaires pour co-construire le programme d'actions. Des ateliers thématiques ont été organisés sur deux sessions, en janvier et en avril. Le programme s'articule autour de 7 axes et de 14 fiches actions :

- Déployer des campagnes de communication ciblées
- Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité
- Mettre en place des solutions de tri à la source des bio déchets (restes alimentaires et végétaux)
- Agir sur les déchets des professionnels
- Accompagner les démarches d'éco-exemplarité, notamment lors des manifestations
- Sensibiliser sur le réemploi, la réparation et la réutilisation
- Étudier la mise en place d'outils incitatifs économiques.

L'objectif est ambitieux : réduire de 9% nos déchets à horizon 2030.

ZOOM SUR QUATRE ACTIONS

CONCRÈTES

- **Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité.** La CARA propose des moments de rencontres avec les habitants (ateliers thématiques, stands d'information, interventions en milieu scolaire...) afin de sensibiliser le plus grand nombre au tri et à la réduction des déchets.
- **Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R** (réparation, réemploi, réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs. Cette action consiste à accompagner tout type d'acteur du territoire à la création d'activité autour des 3R, et plus particulièrement pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette action sera réalisée en lien avec le service développement économique de la CARA. L'objectif est de créer un annuaire diffusé en ligne et une cartographie pour une meilleure visibilité des acteurs.
- **Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des bio déchets** par la mise en place de composteurs (individuels et partagés). La CARA met en place depuis 2022 des actions favorisant le compostage des bio déchets (tutoriel de fabrication de lombricomposteur et composteur en bois ; apéros compost). Elle souhaite sensibili-

ser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire et également développer la pratique des habitants au tri à la source des bio déchets par compostage. Il s'agit ici d'équiper les ménages en composteurs avec un objectif de sensibiliser 100 % de foyers au tri à la source des bio déchets.

- **Mieux valoriser les végétaux in situ** : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource ». Cette action vise à valoriser les végétaux produits à la fois par les ménages, les services de gestion des espaces verts publics et les campings et ainsi éviter d'en faire des déchets. Des formations seront proposées aux services publics et aux campings pour les accompagner dans la gestion des végétaux à la parcelle.

L'ACCUEIL DES USAGERS

- Le service prévention et gestion des déchets est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30 (fermeture au public le jeudi matin). En 2023, 11 0939 appels et 9 267 courriels ont été reçus, et 828 visites ont été effectuées.

LA PRÉ-COLLECTE

- Le service prévention et gestion des déchets est doté d'une équipe dédiée à la livraison et à la maintenance des conteneurs ordures ménagères et emballages pour les ménages et les professionnels. Les

manifestations bénéficient de ce service de demande de conteneurs. L'équipement est directement fourni au dépôt, situé à Saint-Sulpice-de-Royan. À chaque équipement, les consignes de tri sont rappelées.

- En 2023, 2 767 demandes ont été traitées et concernaient essentiellement des changements de volume, des réparations, des nouveaux résidents à équiper... Au total, ce sont 2 313 conteneurs ordures ménagères et 2 321 conteneurs emballages recyclages qui ont été livrés.

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

- La collecte des ordures ménagères et assimilées est généralisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. En 2023, 27 406 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (- 5% par rapport à 2022) et 6 961 tonnes de déchets d'emballages recyclables hors verre (stable par rapport à 2022) ont été collectées. Ramené à la population municipale INSEE pour l'année 2022, les ratios de production sont de 325 kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles (-6 % par rapport à 2022) et de 83 kg/habitant pour les emballages recyclables hors verre (-1 % par rapport à 2022). La répartition des tonnages sur l'année traduit l'effet de la saison touristique : 28 % des ordures ménagères et 22 % des déchets d'emballages recyclables ont été collectés sur les mois de juillet et août.
- La collecte spécifique des végétaux est assurée en porte-à-porte sur 15 communes du territoire, en sacs papier biodégradable et en fagots pour les petits branchages: 2 418 tonnes (-1 % par rapport à 2022).
- Le verre est collecté en apport volontaire : 566 colonnes aériennes sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur 7 communes. Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint 5 941 tonnes

(- 1 % par rapport à 2022). Ramené à la population municipale INSEE pour l'année 2022, le ratio de production de verre est de 70 kg/habitant (- 2% par rapport à 2022). Reflet de la saisonnalité, 30% de la production annuelle de verre se concentre sur les mois de juillet et août.

LES DÉCHÈTERIES

- Les sept déchèteries communautaires réservées aux particuliers, ont réceptionné 32 588 tonnes de déchets (+ 3 % par rapport à 2022). Sur l'ensemble des tonnages réceptionnés, 4 flux de déchets représentent près de 81 % des apports : les végétaux représentant 12 319 tonnes (soit 38 % des apports), les gravats, 6 540 tonnes (20 %), les déchets non valorisables, 5 063 tonnes (15 %) et les déchets de bois, 2 469 tonnes (8 %). Tous déchets confondus, les déchèteries réservées aux particuliers réceptionnant le plus de déchets sont : Royan (29 %), Arvert « particuliers » (22 %) et Saujon (15 %).
- Les déchèteries dédiées aux professionnels de Saint-Sulpice-de-Royan et d'Arvert ont collecté 5 047 tonnes de déchets en 2023 (-8 % par rapport à 2022).

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- La compétence traitement des déchets a été transférée au Syndicat intercommunaire du littoral (SIL), situé à Rochefort, qui regroupe quatre établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, la Communauté de communes du bassin de Marennes et la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.
- Une fois collectés, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages recyclables transitent sur des espaces séparés au centre de transfert situé à Médis avant d'être transportés vers les exutoires de traitement distincts.

- Le centre multi-filières de valorisation des déchets, basé à Echillais, permet d'assurer une valorisation énergétique des ordures ménagères par production de chaleur et d'électricité. Au préalable, afin d'améliorer les conditions de valorisation, les ordures ménagères suivent un procédé de prétraitement.
- Les déchets d'emballages et de papiers recyclables collectés sont expédiés vers le centre de tri « TRIVALO 33 » de COVED situé à Illats (33). L'ensemble des emballages sont ensuite triés et conditionnés selon une dizaine de matières. Ces ressources sont ensuite expédiées vers chacune des filières spécifiques de transformation et de recyclage afin d'être réintégrées en matières premières dans la fabrication de nouveaux emballages ou d'objets.
- Une fois collectés, les emballages en verre sont expédiés en vue de leur recyclage vers l'usine verrière de Verallia situé à Châteaubernard (16).
- L'ensemble des déchets verts issus de la collecte en porte-à-porte et de l'apport volontaire en déchèterie sont acheminés sur la plateforme de broyage de Grézac, dont la gestion a été confiée au SIL. Après avoir été transformés, les déchets verts sont valorisés en amendement organique sur des exploitations agricoles.
- Triés et réceptionnés selon leur nature sur l'ensemble des déchèteries du territoire, les déchets sont ensuite acheminés vers leur filière spécifique de traitement et de valorisation.

UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

- Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public de prévention et de gestion des déchets, sous réserve de souscrire par convention aux conditions d'application de la redevance spéciale. Le service prévention et gestion des déchets informe et sensibilise les professionnels assujettis à la redevance spéciale. Avant la distribution de l'équipement, un agent se déplace

auprès des établissements professionnels pour évaluer la qualité et les quantités de déchets générés afin de proposer une dotation la plus adaptée et veiller à une sensibilisation au tri des déchets.

En 2023, ce sont 2 152 adhérents à la redevance spéciale qui étaient recensés.

- Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns en porte-à-porte a été mise en place dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles. 523 tonnes de cartons bruns ont été collectés en 2023 (-2 % par rapport à 2022).

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

- À chaque rentrée scolaire, un courriel est envoyé aux établissements scolaires les informant des possibilités d'intervention en classe sur le tri des déchets. Ces animations s'inscrivent dans le cadre des programmes pédagogiques et sont validées par l'inspection académique. En 2023, des interventions ont été réalisées au sein de deux écoles.
- Les éco-délégués du collège de Saujon ont été formés au tri et à la réduction des déchets afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs camarades sur ces sujets.
- Le service participe également avec le service agriculture et alimentation au programme de lutte contre

le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires du territoire (sur 2 ans). Ce sont plus d'une vingtaine d'établissements qui sont engagés dans le programme et autant d'animations réalisées par l'association Terdev afin de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

- Le service a animé un stand d'information et de sensibilisation sur huit manifestations grand public : village du développement durable, Remontée de la Seudre, Solitaire du Figaro, semaine européenne de la réduction des déchets, semaine de la réparation, entre autres.
- En 2023, afin d'anticiper l'obligation de tri à la source des bio déchets en 2024, dix apéros compost ont été organisés afin de sensibiliser et former les habitants à la pratique du compostage. Au total, ce sont 180 personnes qui ont été formées à la pratique du compostage.

LES ANIMATIONS À DESTINATION DES COMMUNES

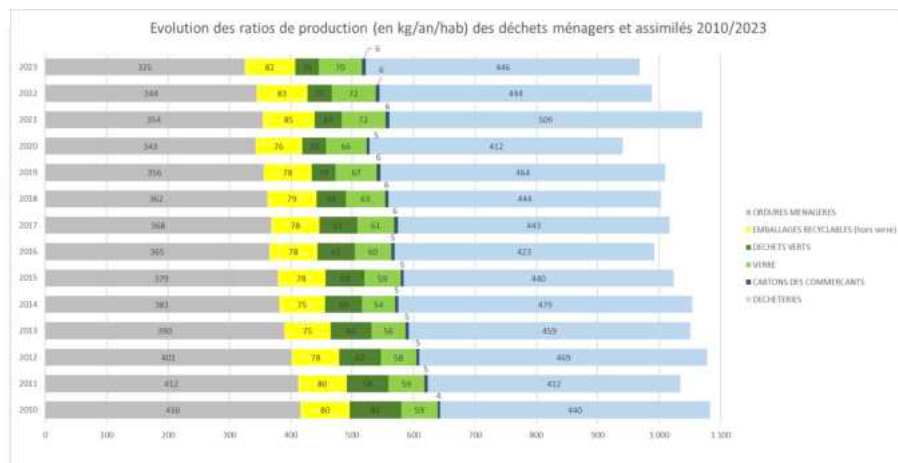
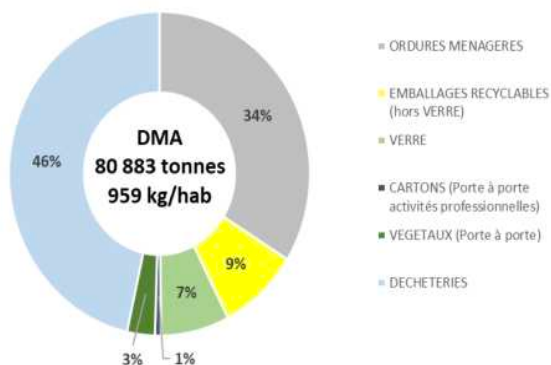
- Lors de la SERD 2023, en partenariat avec Valdéfis, cinq ateliers « les végétaux ont de la ressource » ont été organisés dans plusieurs communes du territoire et à destination des agents des services espaces verts accompagnés de leurs élus. Objectifs : échanger sur les actions

vertueuses et pauvres en déchets et faire connaître les pratiques mises en place au sein des communes.

LES FAITS MARQUANTS

- Ouverture de la zone de réemploi à la déchèterie d'Arvert.
- Contractualisation avec les filières à responsabilité élargie des producteurs pour les jeux et jouets, et d'autre part, pour les articles de sport et de loisirs.
- Mise en œuvre du projet d'accompagnement des acteurs de la restauration collective en établissement scolaire, en lien avec les objectifs du plan alimentaire territorial.
- Lancement des apéros compost en avril 2023.
- Travaux d'amélioration de la déchèterie de Saujon avec la mise en œuvre d'une zone de dépose au sol de végétaux.
- Travaux d'amélioration de la déchèterie de Grézac pour améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des usagers.
- Implantation d'un système de surveillance et de sécurité
- Adoption du programme local de prévention des déchets (décembre 2023)
- Mise en œuvre d'un test de collecte spécifique des déchets coquilliers sur la période des fêtes de fin d'année. Au bilan, 1,8 tonne de coquilles a été collectée et expédiée à la société Ovide à Périgny pour valorisation.

Répartition des déchets ménagers et assimilés 2023



ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2023, la CARA a continué à faire évoluer le dispositif d'accompagnement des particuliers « **Cara Rénov'** », en pilotant son programme d'intérêt général dédié à la rénovation de l'habitat pour les ménages modestes à très modestes. Elle a souhaité durant cette année anticiper le nouveau dispositif « mon accompagnateur rénovation » que l'État prépare pour 2024, en complément des dispositifs comme maprimère-nov'.

Il s'agit d'un guichet unique d'accompagnement de la rénovation énergétique. Ce dispositif est ouvert à tous les propriétaires, sans condition de ressources. Les conseillers accompagnent le particulier sur les travaux à entreprendre en présentant l'ensemble des aides auxquelles il peut prétendre. Ils mettent en relation les particuliers avec les professionnels locaux bénéficiant du label « reconnu garant de l'environnement » (RGE). Lors de la consultation des entreprises, ils vérifient les éléments indispensables sur les devis avant de déposer une demande de subvention sur maprimère-nov ou de prime énergie.

L'information fournie, neutre et gratuite, est adaptée aux ménages. Elle vise à permettre à tous les ménages (précaires ou non) de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante dans la recherche des meilleures solutions et conditions pour leur projet de rénovation énergétique en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (financier, juridique, technique et social).

En complément, la CARA, l'Anah et leurs partenaires impliqués localement ont décidé d'une stratégie à mettre en œuvre pour améliorer les logements à l'échelle des 33

communes. Le programme d'intérêt général (PIG) Cara Rénov' s'imposait comme l'outil incontournable, **avec un objectif de 420 logements améliorés pendant la durée du PIG qui est de trois ans.**

La plateforme Cara Rénov' a enregistré 1 006 contacts sur la période étudiée, avec un pic à l'automne et en hiver, correspondant aux périodes de froid. Cara Rénov' a également reçu 355 ménages en rendez-vous personnalisés.

Enfin, Cara Rénov' peut réaliser un accompagnement global. Cet accompagnement se traduit notamment par une visite sur site et une évaluation énergétique permettant de proposer un plan de travaux adaptés au logement. En 2023, Cara Rénov' a réalisé quatre accompagnements.

En 2023, la CARA a poursuivi son travail autour de l'élaboration d'une stratégie politique pour la transition énergétique.

L'année 2023 a ainsi été consacrée à l'approbation du plan climat-air énergie territorial (PCAET), arrêté par délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2023.

À l'issue d'un travail participatif avec les élus du territoire, ils ont déterminé des projets concrets et opérationnels à travers six axes opérationnels inscrits dans ce PCAET :

1. Réduire la dépense énergétique du secteur résidentiel,
2. Réduire les émissions liées aux déplacements,
3. Accompagner les activités économiques,
4. Développer les énergies renouvelables sur le territoire,
5. Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique,
6. Mobiliser les acteurs

En parallèle, et sans attendre l'approbation de son PCAET, le travail autour de l'élaboration de la stratégie énergétique locale a été finalisé. La CARA saisit cette opportunité pour intégrer ses ambitions de développement durable au cœur du bien-être de ses habitants.

Les principaux objectifs de ce dispositif portent sur :

- La maîtrise de la consommation d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...).
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage.
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur.
- Les productions bio sourcées à usage autre qu'alimentaire.
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques.
- L'adaptation au changement climatique.

Ainsi les collectivités s'inscrivent et participent aux objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 qui portent sur la réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990, la réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et obtenir 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET COMMUNAUTAIRES



LES ESPACES VERTS

L'entretien courant des espaces verts est assuré sur l'ensemble du patrimoine de la CARA : bâtiments administratifs, déchèteries, logements saisonniers, Maison des Douanes, divers terrains et nouvelles acquisitions... Le service intervient également pour des réalisations ponctuelles liées aux saisons, aux événements de la collectivité ou encore aux demandes de travaux spécifiques et de renfort.

Le « zéro-phyto » et les techniques de désherbage alternatif par exposition à la chaleur sont des pratiques courantes adoptées depuis de nombreuses années par la CARA. Aussi, certaines parcelles bénéficient d'un entretien en gestion différenciée. L'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) de Val Lumière à Vaux-sur-Mer, des Justices à Arvert et des Brégaudières à La Tremblade, est confié à une association d'insertion par le travail.

LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du Littoral (CDL), à l'Office National des Forêts (ONF) et au département de la Charente-Maritime.

FORÊT DE LA COUBRE

Convention pour l'accueil du public ONF – CARA : initiée en 2013, puis renouvelée en 2016, 2019 et 2022 pour trois ans, concernant « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de déve-



loppement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre ». Cette convention arrête les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables et de 19 parkings. La CARA soutient financièrement la création et l'entretien des équipements de ce massif, au titre de la valorisation touristique du site : sécurisation des parkings, entretien et aménagement des pistes cyclables, des sentiers VTT, pédestres et des parcours équestres, et des accès plage....

Ces travaux, proposés par l'ONF, sont définis dans un plan d'actions annuel. En 2023, ils concernent l'aménagement des accès plage (caillebotis), la pose de plus de 500 bornes en bois de délimitation, l'installation de range-vélos au parking de l'Embellie à La Tremblade, l'entretien général de la voirie des parkings et l'élimination d'arbres dangereux, mais aussi les opérations liées aux obligations légales de débroussaillage (OLD) dans le cadre du risque incendie.

COMBOTS D'ANSOINE

Convention quadripartite de gestion Conservatoire du littoral (CDL) – ONF – commune de Saint-Palais-sur-Mer – CARA. Elle

concerne les 973 hectares du site des Combôts d'Ansoine et en définit la gestion confiée à la CARA pour le maintien de la propreté des abords des aménagements d'accueil du public, le ramassage des déchets, le nettoyage de la piste cyclable, piste équestre, accès aux plages, l'entretien des aires de stationnement.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération du 24 avril 2023 cette convention de gestion pour une durée de 6 ans (2023-2029). En lien avec cette dernière, la CARA est signataire d'une convention d'usage cynégétique sur ce même massif.

Réfection de trois parkings. Les trois parkings Le Flandre, Les Combôts et La Lède, vont faire l'objet d'une réhabilitation totale de voirie : une convention de délégation de maîtrise

d'ouvrage a été signée en 2023 entre le CDL et la CARA. Soumise à déclaration préalable de travaux, l'opération débutera en 2024.

Les ilots des parkings seront préservés des piétinements et des stationnements grâce à des plots anti-pénétration afin de protéger les espèces endémiques. De plus, en concertation avec l'ONF et Natura 2000, des prélèvements de jeunes pousses spontanées seront effectués pour être transplantés au sein de ces ilots ou des abords, sans apport d'essences extérieures.

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Contrats d'objectifs Département de la Charente-Maritime - CARA concernant : « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ».

Depuis 2013, le Département de la Charente-Maritime confie à la CARA la gestion de ses sites naturels situés sur le périmètre de notre collectivité. En 2019, le Département a adopté son schéma directeur des espaces naturels sensibles (ENS) et dès 2020, le contrat d'objectifs initial a été scindé en deux contrats : l'un sur les cheminements, le second sur les ENS. Cela répond aux enjeux et problématiques de chaque site et donne lieu à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, notamment en terme de préservation et de protection du patrimoine naturel. Les deux contrats ont été renouvelés pour l'année 2023 concernant uniquement de la gestion et de l'entretien de sites. Le travail de renouvellement pour 2024 a été amorcé dès l'automne sur des plans triennaux et en transversalité avec le service des activités de pleine nature pour les cheminements. Concernant les ENS, les actions sont désormais proposées sous forme d'appel à projets au travers cinq volets (foncier, aménagement/valorisation, gestion, connaissance, animation territoriale) : le volet « valorisation » sera activé pour 2024.

Le Département s'appuie sur les acteurs locaux pour sauvegarder le patrimoine naturel et proposer aux visiteurs des cheminements doux et de qualité. Un ENS, par définition, héberge une faune et une flore remarquables. Etroitement liées à la gestion des sites Natura 2000, l'ouverture au public et la compréhension de ces espaces nécessitent un suivi « de terrain ».

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

• Chenilles processionnaires

Depuis 2015, la CARA encourage la lutte préventive contre les chenilles processionnaires du pin :

- Remise aux particuliers qui le souhaitent (pour leur propriété) et sur simple demande, d'un éco-piège. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chrysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel.

En 2023, une centaine de pièges a été distribuée.

- Distribution de nichoirs aux communes pour mise en place sur leur domaine public, afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires. Des nichoirs sont également fabriqués au cours d'ateliers destinés aux enfants, lors de la semaine du Développement Durable.

• Ragondins et rats musqués.

Par convention avec la fédération régionale de défense contre les or-

ganismes nuisibles (FREDON), cette action porte sur l'animation d'un réseau de chasseurs et de piégeurs volontaires. En 2023, le bilan est de 2279 ragondins et rats musqués prélevés sur les 33 communes (2022 : 2485 rongeurs, 2021 : 2878 rongeurs, 2020 : 1952 rongeurs).

- **Démoustication.** La CARA avec le conseil départemental apporte son soutien financier à l'Établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques.

- **Moustiques tigre.** En 2023, l'ARS a informé de l'implantation avérée du moustique tigre sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, La Tremblade et Arvert. Afin de ralentir la progression du moustique tigre, les communes concernées et la CARA (en transversalité avec notre coordinatrice du contrat local de santé) ont désigné un référent pour participer à la l'organisation des mesures préventives à mettre en œuvre, sous la gouvernance de l'ARS dans le cadre du dispositif de Lutte anti-vectorielle (LAV).

- **Frelons asiatiques.**

Depuis 2018, la CARA a développé une politique de piégeage sélectif, qui a été étendue à l'ensemble du territoire avec la distribution de pièges aux volontaires, afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai. La CARA s'est appuyée sur six communes qui assurent un relais de qualité pour la distribution de ces pièges. En 2023, environ 250 pièges ont été distribués.



NATURA 2000



2023 marque l'arrivée d'un nouvel acteur dans la dynamique du réseau Natura 2000 ; la région Nouvelle-Aquitaine joue désormais le premier rôle dans la gestion financière et contractuelle, laissant ainsi la DDTM assurer les missions régaliennes.

La CARA est engagée depuis 2014 dans l'animation des zones Natura 2000 « **Marais et falaises des coteaux de Gironde – Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord** », et depuis 2018 pour les zones « **Presqu'île d'Arvert – Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin** » à travers des actions de communication, sensibilisation, d'assistance technique des porteurs de projet et des propriétaires de terrain ainsi que des suivis scientifiques. Un travail administratif important est également mené : dossier de demande de subventions, comité de pilotage, bilans annuel et triennal... Tout cela dans un objectif de conservation des espèces et des habitats protégés à l'échelle de l'Union Européenne.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

GESTION DE TROIS COTEAUX SUR LA COMMUNE D'ÉPARGNES.



Le contrat Natura 2000 est un dispositif permettant le financement d'opérations de gestion des milieux naturels par l'État et l'Union Européenne. L'animatrice se charge de monter techniquement et administrativement l'ensemble des projets et de les soumettre au comité régional de sélection.

Un contrat Natura 2000 d'un montant de 18 660 € signé en 2022 par un particulier au bénéfice de l'habitat protégé « pelouse calcicole » répond à l'objectif d'entretien par un pâturage ovin de ce milieu, technique la plus adaptée et pérenne. ~ 960 ml de clôture à moutons, portails, passages ont été installés en avril puis septembre 2023. 5

brebis ont pris leurs quartiers en octobre 2023.

CHANTIER D'ARRACHAGE D'ESPÈCES EXOTIQUES

La baie de Bonne Anse, sur la commune de Les Mathes, est un site exceptionnel à bien des égards. L'une des menaces identifiées est la présence du *Baccharis*, plante exotique envahissante dégradant les habitats d'espèces protégées. Pour faire suite aux actions d'arrachage entreprises en 2022 par l'ONF, l'animatrice Natura 2000 a fait appel à l'association d'insertion socio-professionnelle IEPR pour compléter ce travail sur environ 300 m bordant la piste cyclable. Ce projet a pu bénéficier d'un financement de l'État à travers le fonds vert (80%) et d'un autofinancement par la CARA pour un coût total de 6 735 €.

CHARTRE NATURA 2000

Un éleveur ovin/bovin a engagé 70 ha de prairies du marais de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et Mortagne-sur-Gironde dans la chartre Natura 2000. Cette adhésion permet ainsi de renforcer les liens avec cet acteur important du marais, mais aussi d'inciter au maintien d'une pratique d'élevage compatible avec les enjeux Natura 2000 en lui faisant notamment bénéficier d'une réduction de la taxe foncière sur la propriété non bâtie.

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE BONNE ANSE.

Plus fort niveau de protection environnementale, ce projet piloté par la préfecture et initié fin 2022 a pour objectif à ce stade de produire un avant-projet pour la mi-2024 sur l'intérêt de création d'une réserve et la caractérisation des usages peu compatibles avec les enjeux écologiques. La structure animatrice a ainsi participé à deux comités de pilotages et quatre comités techniques pour alimenter ces réflexions.

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Grâce aux cofinancements de la DREAL et du conseil départemental, de nombreux suivis portés par des associations naturalistes contribuent à l'amélioration des connaissances du site et sont d'une aide précieuse dans l'accompagnement des porteurs de projet.

Ainsi, le *Vertigo de Desmoulins*, escargot protégé de quelques millimètres, spécifique des zones humides a été découvert sur les marais de bords de Gironde dans deux secteurs. Pour sa préservation, les secteurs de présence ne doivent pas subir de travaux dénaturant le sol ou le caractère humide.

L'estimation des populations nicheuses de rapaces diurnes faite sur deux ans témoigne de l'importance du maintien des zones boisées, des bosquets et haies. C'est ainsi que 147 couples de Milan noir, oiseau migrateur, nichent sur le site Natura 2000 de bords de Gironde ; il y a vingt ans, le nombre de couples avait été estimé à une dizaine !

Les résultats des études sont régulièrement présentés lors des comités de pilotage Natura 2000. Les supports de présentation sont disponibles sur les sites internet respectifs <https://www.agglo-royan.fr/natura2000-sites>

2023 marque aussi la reprise du suivi du trait de côte printanier par le service environnement de la CARA, autrefois mis en œuvre par le Plan Plage Territorial. C'est ainsi 36 km de plages du site Natura 2000 qui ont été sillonnés grâce à un logiciel de cartographie et une antenne submétrique, données venant alimenter les relevés effectués depuis le début des années 2000.

COMMUNICATION SENSIBILISATION

L'animatrice a organisé plusieurs temps de sensibilisation du grand public et est intervenue à la demande de partenaires sur plusieurs événements ; ainsi une sensibilisation directe d'environ 1260 personnes a été réalisée en 2023.

En février, la CARA a participé une nouvelle fois aux **journées mondiales des zones humides** à travers une **cyclo-rando commentée** de trois heures entre le port de Mortagne-sur-Gironde et port Maubert (Saint-Fort-sur-Gironde) et la tenue d'un **stand-ateliers** découverte des chiffres-clés des zones humides et de cinq espèces d'oiseaux (reconnaissance du chant).

En mars, pour la première fois la CARA a participé à la **journée internationale des forêts** en proposant une journée d'animations ludiques et pédagogiques conçues et encadrées par l'ONF et différents services de la CARA pour une cinquantaine d'enfants des centres de loisirs

du territoire : vidéo-quizz, puzzle, chamboule-tout, carte « land art », reconnaissance d'empreintes, etc.

En mai, aux côtés du Parc naturel marin, le **stand Natura 2000 a intégré la fête de la nature de la commune de Saint-Palais-sur-Mer** avec ses ateliers habituels : boîtes mystères « laisses de mer », puzzle sur les espèces protégées, sensibilisation au Gravelot à collier interrompu.

Le stand Natura 2000 a fait ensuite escale au pied du phare de la Coubre tous les jeudis entre juin et août, une journée sur le port de Royan lors du Tour Voile de Charente-Maritime (juillet) et lors du village du développement durable de la CARA (septembre).

Après une édition 2022 annulée à cause des intempéries, la toujours très appréciée nuit de la chauve-souris a repris ses quartiers sur les bords de Gironde. Cette sortie, et l'enjeu chauve-souris, ont pu bénéficier d'une grande visibilité grâce à l'intervention de l'animatrice sur la radio France bleu La Rochelle. Enfin, l'animatrice a répondu favorablement à la tenue d'une conférence auprès des membres du Conservatoire de l'estuaire à l'auberge-musée du caïar de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet.

PERSPECTIVES 2024



L'année 2023 marquait le terme d'un cycle de trois années d'animation. Fin 2023, les collectivités ont renouvelé leur confiance et reconduisent donc la CARA dans son rôle de structure animatrice pour le cycle 2024-2026 sous la Présidence de M^{me} Françoise Fribourg, vice-présidente de la CARA. L'année 2024 sera une nouvelle fois riche avec de nombreux suivis scientifiques et plusieurs nouveautés en terme d'animations grand public : création d'un jeu de piste numérique en forêt de la Coubre, projection en plein air pour la nuit de la chauve-souris. Une importante contribution est également attendue par la Chambre d'Agriculture pour la préparation des formations obligatoires des éleveurs engagés dans les contrats Natura 2000 « agricoles ». Plusieurs projets / études portés par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis arrivent à leur terme et nécessiteront, dans la continuité de 2023, de nombreux temps de concertation / échanges / analyse. Ces résultats bénéficieront directement à l'animation des sites Natura 2000 terre-mer en enrichissant les connaissances scientifiques mais surtout en proposant un programme d'actions adapté s'appuyant notamment sur le réseau Natura 2000 littoral.



ASSAINISSEMENT

Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une des compétences phares de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

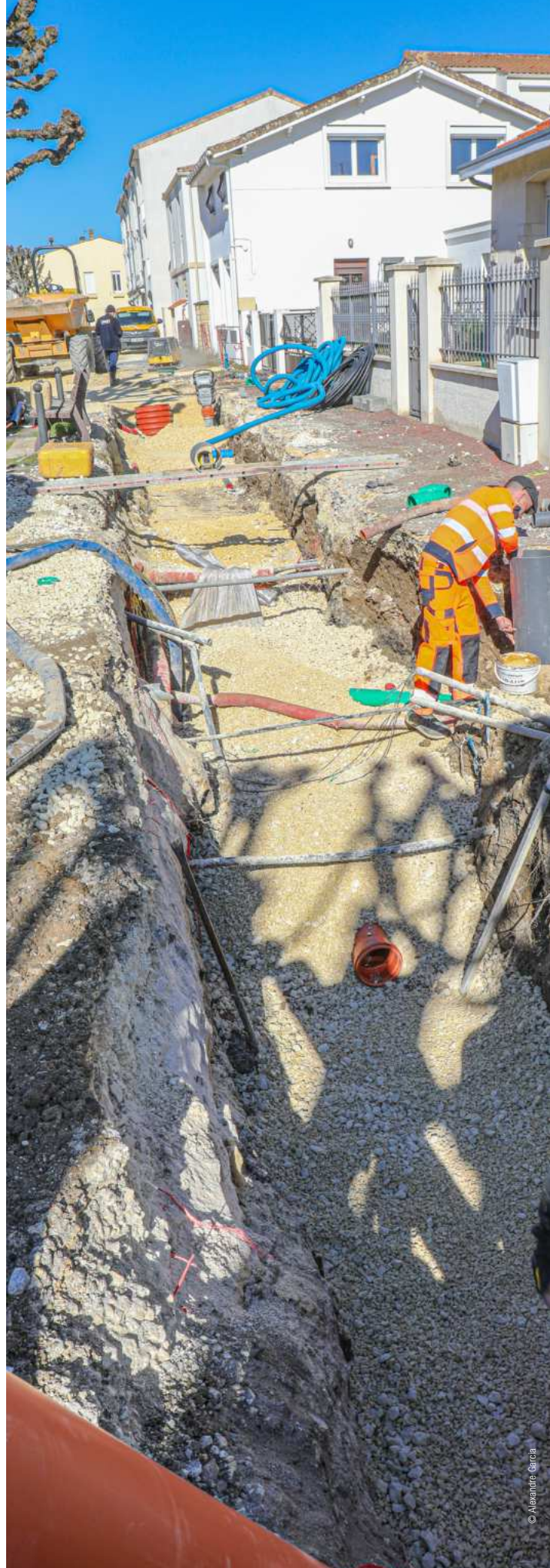
Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 1er janvier 2023, dont la chef de service-DGST. En 2023, le service a organisé trois réunions de la commission assainissement présidée par Jacques Lys, et deux réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL ». Il a en outre préparé 12 délibérations votées par le conseil communautaire.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...).

Environ 92 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service ce qui représente plus de 71 622 abonnés.





LE RÉSEAU

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 1 047 km de canalisations (792 km en gravitaire et 255 km en refoulement)
- 439 postes de refoulement dont 300 sont télésurveillés et 34 sont équipés de groupes électrogènes fixes (des groupes électrogènes mobiles sont également à disposition pour les autres postes) ;
- 50 unités de lutte contre les odeurs.

Il est de type séparatif, ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- **5 stations d'épuration (STEP) :** Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
- **11 lagunes :** Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- **5 filtres plantés de roseaux :** Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux, Corme-Écluse ;
- **1 filtre à sable :** Sablonceaux/Le Pont ;
- **1 disque biologique + filtres plantés de roseaux :** Cozes/Javrezac.



QUELQUES CHIFFRES

- 327 170 équivalents-habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.
- Environ 9 millions m³ d'eaux usées épurées au total en 2023.
- Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de 3 200 hectares avec 51 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture. En 2023, 10 200 tonnes de boues ont été épandues soit 2 450 tonnes de matières sèches (hors chaux) (3 400 tonnes de matières sèches avec la chaux).
- 8 011 m³ de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans deux stations d'épuration (3 346 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 4 665 m³ à La Tremblade).



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique
13 rue Paul-Émile Victor
17640 VAUX-SUR-MER
Tél. : 05 46 77 99 17
(24h/24 et 7j/7)

PROGRAMMATIONS DE TRAVAUX

Programmation de travaux 2023 pour un montant total de 9 483 076 € HT (2 413 301 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 7 069 775 € HT pour les travaux de réhabilitation).

- **Extension de réseaux** notamment à Grézac - rue et chemin de la Trière, La Tremblade - Boulevard Letélié (zone ostréicole), Médis - village de Brie, Meschers-sur-Gironde

- hameau du Compin et Mornac-sur-Seudre – chemin du Vert Bois

- **Réhabilitation de réseaux** notamment à La Tremblade - Rue de la Sibonnerie, Royan – rue Combes de Mons et Front de Mer, Saint-Augustin – avenue Côte de Beauté, Saint-Georges-de-Didonne – boulevard de la Corniche, Saujon – diverses rues suite au diagnostic réseau, Vaux-sur-Mer – avenue de Nauzan Plage ;
- **Divers** maîtrise d'œuvre portant sur la modification des flux entrants à la station d'épuration des Mathes pour un fonctionnement toute l'année : raccordement hors saison en plus des Mathes de : Arvert, Chaillevette et Étaules, Semussac – remplacement du refoulement du poste PR Chapelles

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➡ **Réutilisation des eaux usées traitées (REUT).** Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA réfléchit depuis plus de vingt ans à développer la réutilisation des eaux traitées notamment en agriculture. La REUT participe à l'économie circulaire de l'eau en donnant de la valeur aux eaux traitées au bénéfice du territoire. La REUT est déjà en place pour l'arrosage du golf de Royan ainsi que pour le golf de La Palmyre et les espaces verts du Club Med.

Les études commencées en 2019 se sont poursuivies pour le projet de Saint-Palais/Les Mathes afin de valoriser environ 4 millions de m³ d'eau par an pour l'irrigation agricole dans le secteur de La Seudre qui souffre d'un déficit chronique en eau.

La REUT à partir de la STEP de Cozes progresse. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 8 novembre 2022 auprès de la DDTM. L'arrêté d'autorisation préfectoral a été signé le 17 mai 2023. Un maître d'œuvre a été missionné dès l'été pour finaliser le projet et permettre le démarrage des travaux en 2024. De plus, une réflexion a été lancée pour des usages urbains (nettoyage

de voirie, hydrocurage de réseaux...) et l'arrosage d'espaces verts et de l'hippodrome de la Palmyre.

➡ **Modernisation du traitement des boues à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne.** Fin des travaux de renouvellement du traitement des boues avec la destruction de l'ancien bâtiment dédié et l'abandon des ouvrages de traitement par filtre à bande. Un nouveau bâtiment a été créé pour accueillir les nouvelles centrifugeuses. Une désodorisation est mise en place.

➡ **Mise en place de nouveaux dégrilleurs à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer.** Comme prévu au schéma directeur d'assainissement, les travaux ont commencé à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer pour mettre en place de nouveaux dégrilleurs.

➡ **Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites.** Conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2023, ils ont concerné les réseaux de Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon, Royan (secteur sud), Barzan, Épargnes et Talmont-sur-Gironde.

➡ **Mise en place du réseau dans divers hameaux.** Réalisation des études pour la mise en place de réseaux collectifs et d'unités de traitement pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac, « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac. Les plannings de ces deux opérations sont bouleversés et leurs durées augmentées en raison des difficultés rencontrées pour trouver des terrains adaptés à la création des unités de traitement et lever les nombreuses contraintes existantes (urbanisme, archéologie, ...). Concernant « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet, le projet entre en phase opérationnelle avec le début des travaux fin 2023.

➡ **Les travaux de 2023**
 Liste non exhaustive :

BREUILLET : extension du réseau route des rosiers ;

LA TREMBLADE : réhabilitation des réseaux rue Lafond, rue du Lavoir

LES MATHES : extension du réseau rue du Fief Triadoux et rue du Calvaire, réhabilitation du réseau rue du Pied Martyr

MÉDIS : réhabilitation du réseau rue de la Motte

ROYAN : réhabilitation des réseaux avenue de la Grande Conche, avenue de Rochefort

SEMUSSAC : extension du réseau rue du Moulin du Canard

SAUJON : réhabilitation du réseau route de Royan

VAUX-SUR-MER : Réhabilitation du réseau avenue Pasteur

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportion- nelle (€ HT / m³)
Part CARA	45,90	0,3049
Part déléga- taire	32,52	0,8706

Au 1^{er} janvier 2023 :

Soit 2,04 € TTC pour une consommation de 120 m³ (total de 244,73 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

Soit 2,41 € TTC pour une consommation de 80 m³ (total de 193,01 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoule-

ment des effluents jusqu'au système de traitement...

Les **usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC)** sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

Environ **5 600 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique **deux missions principales** : **l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.** Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes.

En 2023, ont été réalisés :

- **125 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conformes** (120 en 2022) ;
- **126 contrôles des installations existantes dont 123 dans le cadre de ventes immobilières** (177 en 2022 pour 172 ventes).

À ce jour, toutes les communes de la CARA ont fait l'objet du premier diagnostic de fonctionnement y compris les bâtiments dans les zones ostréicoles.

Environ 80 % des installations sur la CARA sont en bon état de fonctionnement sans impact majeur sur l'environnement ou la santé.

Du fait des travaux de mise en place de réseaux collectifs programmés ou déjà réalisés, plus de 700 ANC vont disparaître pour lesquelles les maisons devront, à court terme, se raccorder au nouveau réseau public.

LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 6 décembre 2021

(pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.



ET EN 2024...

- **Poursuite des études pour la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole à partir des STEP de Saint-Palais/Les Mathes avec le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.** Poursuite du projet pour la REUT agricole à partir de la STEP de Cozes. Finalisation du projet et début des travaux pour la réhabilitation du traitement complémentaire pour la REUT arrosage du golf de Royan. Mise en place de « bornes vertes REUT » temporaires sur les stations de Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes à destination des communes pour l'arrosage des espaces verts isolées et si possible le nettoyage des voiries. Il est également souhaité la possibilité d'utiliser la REUT pour l'hydrocurage des réseaux. Les utilisations se feront en fonction de la réglementation en cours d'évolution et de ce qui sera autorisé par l'arrêté préfectoral. Une demande d'autorisation environnementale sera déposée début 2024. Poursuite des études pour divers usages comme l'arrosage d'espaces verts (stades...) et de l'hippodrome de La Palmyre.

- **Travaux de réfection du bassin à marée 1 sur la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer.**

- **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites** : poursuite et finalisation sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac, Vaux-sur-Mer/Nauzan, sur le secteur sud de Royan, Barzan, Epargnes et Talmont-sur-Gironde. Début des études sur La Tremblade, Les Mathes, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet et Chenac-Saint-Seurin d'Uzet.

- **Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre de la phase projet pour la méthanisation des boues.**



EAU POTABLE

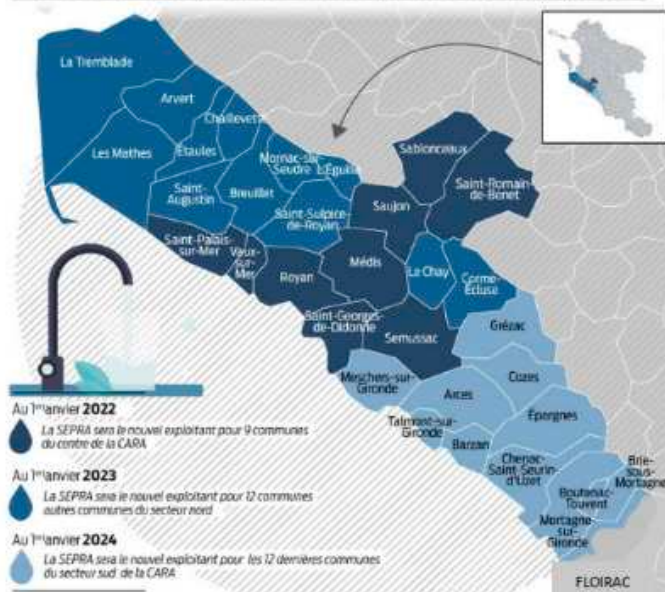
UN EXPLOITANT UNIQUE POUR 12 NOUVELLES COMMUNES DE LA CARA

Après le secteur de Royan en 2022, douze autres communes du secteur nord de la CARA ont changé d'exploitant le 1^{er} janvier 2023 pour la distribution d'eau potable, confiée à un acteur unique : la SEPRA. Cette nouvelle organisation des services de l'eau potable permettra d'ici 2024 d'harmoniser les prix ainsi que les services rendus aux usagers sur l'ensemble du territoire communautaire. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la distribution de l'eau potable est progressivement confiée à un opérateur unique, la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEPRA, société dédiée de la Compagnie des eaux de Royan), en remplacement des onze services différents qui étaient chargés de distribuer l'eau potable dans les 33 communes de la CARA. La production d'eau potable, effectuée à partir de huit forages, est publique et assurée par la régie du syndicat départemental, la RESE.

CONTRAT SEPRA : COMMUNES OUVERTES

La SEPRA dispose de cinq points d'accueil répartis dans l'agglomération pour répondre aux besoins des usagers.

D'ici à 2024, un même opérateur pour tous



21 communes concernées en 2023

- St-Palais-s/Mer
- Vaux-s/Mer
- Royan
- Médias
- St-Georges-de-Dne
- Semussac
- Saujon
- Sablonceaux
- St-Romain-de-Benet
- St-Sulpice-de-Royan
- L'Éguille-s/Seudre
- Mornac-s/Seudre
- Breuillet
- St-Augustin
- Étaules
- Chailllevette
- Arvert
- Les Mathes
- La Tremblade
- Le Chay
- Corme-Écluse

12 communes intégrées au 01/01/23
Ouverture accueil Étaules le : 02/01/23

La SEPRA votre nouvel interlocuteur : des points d'accueil pour vous répondre

- Étaules (nouvelle agence)** 2 rue de la Croix 17750 Étaules
Hiver - Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et sur rdv de 14h à 16h
Été - Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et sur rdv de 14h à 18h
- Vaux-sur-Mer** 13 rue Paul-Émile Victor 17640 Vaux-sur-Mer
Toute l'année
Du lundi au vendredi : 9h00 - 13h00 et de 13h30 à 16h00 sur rdv
- Royan** 85 cours de l'Europe 17200 Royan
Hiver - Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00
Samedi : 9h00 - 13h00
Été - Lundi et vendredi : 9h00 - 18h00 - Du mardi au jeudi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00, Samedi : 9h00 - 13h00
- Saujon** 45 ter rue Pierre de Campet 17600 Saujon
Toute l'année
Lundi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00, mercredi et samedi : 9h30 - 12h00
- Cozes (ouverture en 2024)**
66 route de Royan 17120 Cozes
Mardi et Jeudi : 9h30 - 13h00 et de 14h00 à 16h00 sur rdv



Service clients (facturation, changement de contrat, demande de travaux...)
05 46 08 02 06
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
le samedi de 9h00 à 13h00

Urgences 24h/24
05 81 91 35 02
www.sepra-eau.fr

DES NOUVEAUX SERVICES

Le déploiement de la télérelève continue. L'installation des nouveaux compteurs connectés qui permettent de suivre sa consommation d'eau journalière est en cours. La moitié des habitants de la CARA peuvent déjà utiliser le service. Avec l'application mobile « SEPRA et Moi », ce suivi est très facile. En quelques clics, il est possible de consulter ses consommations et de détecter une fuite.

DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX ET LES OUVRAGES



7,84 M€ HT ont été investis en 2023 sur la CARA. Après plus de deux ans d'importants travaux de réhabilitation, le château d'eau de Belmont à Royan a été inauguré le 16 novembre 2023, en présence des élus locaux.

LA SENSIBILISATION POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE



En 2023, la CARA a participé à la création puis à la mise en œuvre de la campagne de communication lancée par Eau 17 : « L'eau, on l'aime, on la préserve ». Cette campagne a notamment été relayée dans le réseau d'affichage urbain de l'agglomération et par la SEPRA dans ses agences locales.



DES ÉVÈNEMENTS POUR LES HABITANTS ET LES TOURISTES SUR LE TERRITOIRE ROYAN ATLANTIQUE

Eau 17 a mobilisé son équipe d'animation pour participer à plusieurs événements. Accompagnée de sa fontaine, elle a pu faire découvrir au grand public les grands enjeux liés à l'eau potable, partager quelques gestes à adopter pour réaliser des économies et expliquer d'où vient l'eau du robinet à la CARA.



CHIFFRES CLÉS 2023

- 79 690 abonnés
- Volumes consommés : 6,81 millions de m³
- Consommation moyenne des abonnés : 85 m³ /an
- Prix d'une facture d'eau basée sur une consommation moyenne annuelle de 85 m³ sur la CARA : 211 € TTC
- 30 réservoirs, 10 ressources d'eaux souterraines,
- Linéaire de réseaux : 1 549 km
- Volume perdu : 1,59 million m³
- Nombre de fuites réparées : 440



GESTION DE L'EAU POTABLE : QUI FAIT QUOI ?



Déjà en charge de l'assainissement des eaux usées depuis plus de cinquante ans, notre intercommunalité s'est vue confier la compétence « eau potable » le 1^{er} janvier 2014, qui était jusqu'alors exercée par les communes. La CARA a délégué cette nouvelle compétence au syndicat des eaux de la Charente-Maritime, Eau 17, auquel elle a adhéré le 1^{er} janvier 2014. Celui-ci exerce pour son compte toutes les missions liées à l'approvisionnement en eau potable : la gestion du service par délégation (contrats d'affermage avec la CER et la SEPRA) ou en régie (RESE), la réalisation des investissements, l'entretien du patrimoine, la protection de la ressource et de l'environnement naturel. Eau 17 : 131 cours Genêt - CS 50517 17119 Saintes Cedex - www.eau17.fr



GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES



Après une année 2022 marquée par l'instauration de divers outils de mise en œuvre de la GEPU (champ d'application, schéma directeur intercommunal, règlement de service), la CARA a poursuivi ses démarches et engagé un travail d'accompagnement, notamment dans la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

DOCUMENTS ET ZONAGE PLUVIAL

Approuvé par le conseil communautaire en janvier 2023, le zonage pluvial pour les trente-trois communes de la CARA est composé d'une notice et d'une cartographie associée. Ce document de zonage pluvial regroupe les prescriptions, les règles et les recommandations de la coordination stratégique et réglementaire de la gestion des eaux pluviales du territoire de la CARA. Il prévoit ainsi les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, ainsi que les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, voire le traitement des eaux pluviales et de ruissellement. Ce document devenu opposable par arrêté du président en date du 8 février 2023, oblige à prendre en compte la gestion des eaux pluviales pour toute nouvelle opération : c'est un levier supplémentaire

et cela permet de sensibiliser davantage, toujours dans une volonté d'accompagnement et de conseil.

C'est dans ce cadre que le service GEPU est sollicité pour les instructions d'urbanisme portant sur l'ensemble des demandes de permis d'aménager, mais aussi sur celles des permis de construire qui concernent des projets d'envergure. En 2023 (d'avril à décembre), 42 dossiers ont été instruits. La communication et les informations de la CARA, relayées par les communes, portent leurs fruits, de plus en plus d'aménageurs consultant le service en amont des démarches liées au droit des sols.

Plusieurs autres supports ont été élaborés dans le cadre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour aider et accompagner les communes de la CARA dans la gestion intégrée des eaux pluviales : en lien avec le règlement du service GEPU, il s'agit d'élaborer une stratégie de déconnexion avec une carte des priorités, un guide des bonnes pratiques et des fiches techniques.

L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX

Les trente-trois communes membres sont signataires d'une convention relative à la délégation des missions de fonctionnement pour les interventions de « terrain ». Elles perpé-



tuent ainsi l'entretien des équipements qu'elles effectuaient avant le transfert de compétence. Disposant des moyens techniques, de la connaissance, mais aussi de l'historique en la matière, les communes se voient déléguer cette compétence et perçoivent de la CARA, en contrepartie, le coût annuel correspondant à ces missions (931 734 € pour les 33 communes), tel que défini par la commission locale des charges transférées (CLECT) de septembre 2021.

Concernant l'investissement (transferts de charges d'un montant de 2 192 640 € / an pour les 33 communes), les travaux étant très souvent corrélés à des chantiers de voirie, la CARA peut également déléguer la compétence à une commune pendant la durée des travaux, tout en mettant à sa disposition les moyens financiers correspondants. En 2023, trois conventions de délégation de compétence ont été signées pour la Route des Pulles et du Grand Pas à L'Éguille-sur-Seudre, les rues de la Barre, du Moulin et des Grottes à Meschers-sur-Gironde, et le Chemin de la Source et l'Avenue Malakoff à Vaux-sur-Mer.

Le service GEPU coordonne et assure le suivi d'études (inspections télévisées, relevés topographiques, études hydrauliques...). D'un montant total de 79 360 € en 2023, elles concernent Le Gallais à Breuillet, la place des Halles à Mornac-sur-Seudre, la rue des Lilas à Mortagne-sur-Gironde, le Front de Mer (études et maîtrise d'œuvre) et la rue Notre Dame des Dunes (études et maîtrise d'œuvre) à Royan, la rue des Bruyères à Saint-Palais-sur-Mer et Les Gorces à Épargnes.

Les chantiers de réhabilitation de réseaux menés en 2023 se sont déroulés à Médis, Chez Dias et rue des Audouins, à Chaillevette, rue des Trois Moulins, à Royan, avenue de la Grande Conche, à Breuillet, rue des Rosiers, à Semussac, rue de Didonne et à Arces-sur-Gironde, rue des Bironnes, pour un montant de 861 000 €.

LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) est une véritable stratégie qui va de pair avec la GEPU. Jardins de pluie, plans d'eau, toitures végétalisées stockantes, chaussées perméables... L'eau de pluie ne doit plus être évacuée par des réseaux (déconnexion), mais valorisée au maximum dans les aménagements et au plus près de son point de

chute. En surface, elle nourrit les végétaux et contribue à créer des îlots de fraîcheur ; absorbée, elle contribue à alimenter les nappes phréatiques et la ressource en eau potable. L'infiltration dans le sol limite également le risque d'inondation et de pollution du milieu naturel lors des fortes pluies ; les enjeux de préservation des milieux sensibles de notre territoire sont forts et la GIEP a un rôle à jouer.

Inclure la GIEP dans les réalisations est aussi synonyme d'adaptation au changement climatique : les nombreux principes et procédés permettent d'apporter des solutions concrètes, mais aussi variées, donc adaptables aux spécificités des terrains.

En transversalité avec le bureau d'études voirie de la CARA, la GIEP a été mise en place lors des travaux d'aménagement de la voirie de la zone d'activité « Les Portes de l'Estuaire » à Saint-Georges-de-Didonne avec la déconnexion des réseaux et une infiltration dans des noues créées. La piste cyclable de Pontalliac à Royan est désormais entièrement drainante, les chaussées réservoir du sous-sol disposent d'une surface agrandie sous les trottoirs.

À Mornac-sur-Seudre, sur la place et la rue des Halles, la CARA a accompagné la commune dans le cadre des études et des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux communaux qui consisteront en de la déconnexion du réseau et de la désimperméabilisation par chaussée réservoir et noue paysagère.

Aussi, la CARA est concertée par le département de la Charente-Maritime lors des études préparatoires aux travaux de traverse en agglomération comme à Mortagne-sur-Gironde ou encore Étaules.

LES TRANSFERTS DE BIENS

Dans la continuité du transfert de compétences, un travail administratif conséquent s'impose : le transfert à la CARA des biens communaux liés à la compétence GEPU. Les communes sont invitées à répertorier tous les ouvrages de pluvial présents sur leur périmètre. Sous forme d'état des lieux comparatif, le pointage des équipements permet à la fois une mise à jour du SIG, mais aussi et surtout la rédaction et la signature de procès-verbaux de transfert de biens. Ce travail a débuté en 2023 et se poursuit.



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Au sens de la loi, cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Suite à l'étude de préfiguration de la

prise de compétence GEMAPI réalisée par le bureau d'études Espelia, en 2017/2018, la CARA a fait les choix de gouvernance suivants :

- Exercer en propre la prévention des inondations (PI) sur l'ensemble de son territoire ;
- Exercer en propre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Gironde ;
- Transférer la GEMA au Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), sur le bassin versant de la Seudre.

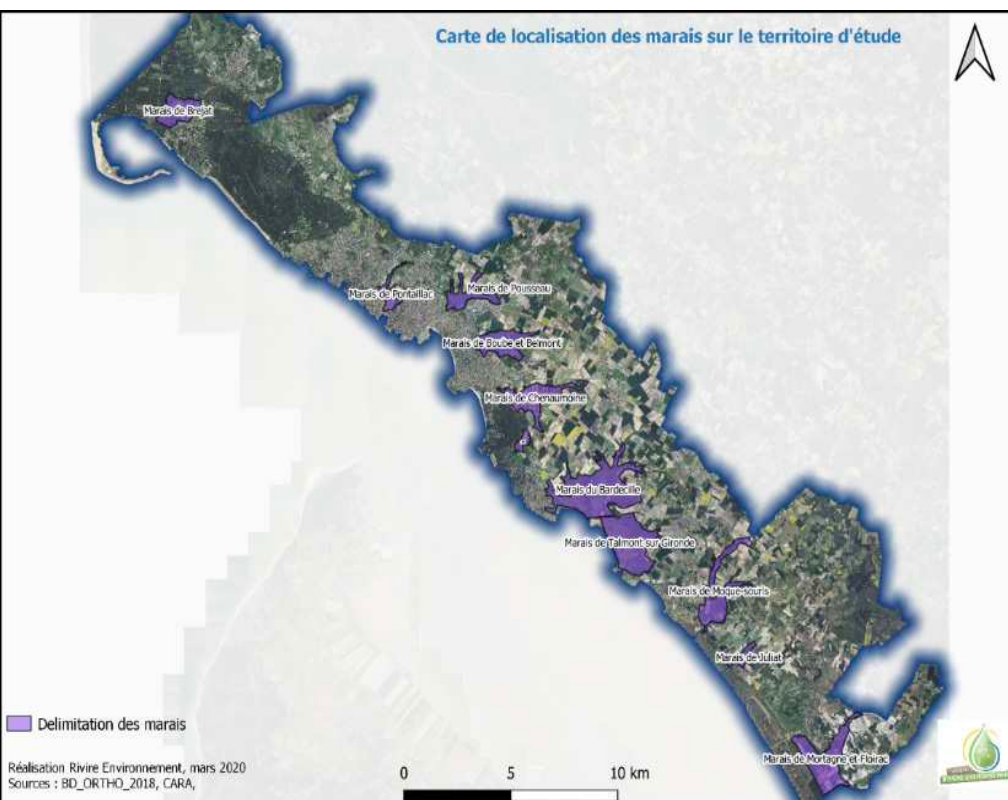
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis sa prise de compétence GEMAPI, la CARA souhaite mettre en place des actions concrètes et opérationnelles dans le but de répondre aux objectifs réglementaires de bon état des masses d'eau définis par la directive cadre européenne du 23 octobre 2000 et exercer pleinement sa compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) au sein de son territoire.

A cet effet, la CARA a recruté une technicienne de rivières qui accompagne et conseille les élus, les propriétaires riverains, les associations syndicales de marais et les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de la politique de gestion des rivières, milieux aquatiques et des bassins versants.

Lancement de l'étude d'élaboration du programme pluriannuel de gestion : l'année 2023 a été une véritable année « tremplin » grâce au lancement de l'étude pour élaborer le programme pluriannuel de gestion (PPG), outil technique, financier et réglementaire qui permettra de monter et programmer des actions en faveur des milieux aquatiques sur une échelle de cinq ans.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a mandaté le bureau d'études « PCM Eau et Environnement » et le COPIL de démarrage s'est déroulé le 5 décembre 2023, en présence des différents acteurs concernés (partenaires techniques et financiers, communes, associations syndicales de marais, etc.).



Carte de localisation des marais sur le territoire de compétence GEMA de la CARA

Plus concrètement, l'étude permettra de :

Confirmer et faire ressortir, grâce à la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic, les enjeux autour de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire ;

- Valider les objectifs poursuivis ;
- Décrire et localiser précisément les actions de gestion et les travaux à mener
- Programmer des actions en faveur des milieux aquatiques sur les 5 années à venir en fonction de leur degré de priorité ;

Les missions de la technicienne de rivières

1. L'Accompagnement technique et réglementaire des collectivités et des acteurs locaux sur la gestion des cours d'eau.

Au cours de l'année 2023, la technicienne de rivières a pu conseiller les acteurs du territoire (propriétaires riverains, communes, agriculteurs, associations syndicales, services espaces verts des communes...) dans leur bonne gestion des milieux aquatiques :

- Restauration de berge du riveau de Vallières, cours d'eau qui représente la limite des communes de Royan et Saint-Georges-de-Didonne. (Porteurs de projet : communes de Royan et Saint-Georges-de-Didonne)
- Programme de travaux de curage du Marais de Pousseau situé sur la commune de Royan (porteur de projet : AS du marais de Pousseau)
- Travaux de réhabilitation du « chemin Fontaine Garnier » du marais de Juliat situé sur la commune de Chenac Saint Seurin d'Uzet (Porteur de projet : mairie de Chenac)
- Programme pluriannuel de travaux d'entretien du réseau hydraulique de l'AS de Bardécille situé sur la commune de Meschers-sur-gironde (Porteur de projet : AS du marais de Bardécille)
- Restauration de berges du Fontdevine situé sur la commune de Floirac (Porteur de Projet : commune de Floirac)

2. La sensibilisation des acteurs du territoire

Au cours de l'année 2023, la technicienne de rivières est intervenue dans le cadre de plusieurs animations / manifestations :



- **Journée d'actions concrètes pour l'environnement intitulée « J'peux pas j'ai climat » auprès des jeunes du service civique Unis-cité du 6 avril 2023 :**



- **Journée mondiale des zones humides 4 février 2023 :**



- **Journée internationale des forêts, le 22 mars 2023**



- **Le village du développement durable du 30 septembre 2023**

Ainsi, plus de 450 personnes ont pu être sensibilisées sur les macro-invertébrés des rivières et leur fonction, sur le fonctionnement des zones humides et les impacts de l'installation de l'Homme en cas de crue/inondations sur les milieux aquatiques.

3. Poursuite des études de règlements d'eau :

En 2022, trois études de règlements d'eau ont été lancées sur le territoire. Suite au démarrage des études, un diagnostic approfondi a été réalisé sur chaque marais. Dès lors, des réunions techniques ont rassemblé les acteurs locaux et ont permis d'exposer les problématiques, hiérarchiser les enjeux et définir des fuseaux de gestion de niveau d'eau (côte haute et côte basse à ne pas dépasser).

La phase expérimentale a donc débuté mi-septembre 2023 et se poursuivra au cours de l'année 2024. L'objectif de cette phase consiste à ajuster les niveaux d'eau préétablis afin d'obtenir un niveau d'eau concerté et adapté à l'ensemble des usages du marais (agricole, touristique ...).

PERSPECTIVES POUR 2024 :

- Accompagnement des acteurs du territoire. La technicienne de rivières continuera d'accompagner et de conseiller techniquement et réglementairement les différents acteurs du territoire dans leur démarche de gestion des milieux aquatiques par le biais de réunions de concertation, de visites terrain, etc...
- Continuation de l'étude d'élaboration du programme pluriannuel de gestion. Au cours de cette année, la CARA souhaite que la phase 1 « état des lieux et diagnostic » et la phase 2 « définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs » soient terminées afin d'aborder par la suite la phase opérationnelle de l'étude qui permettra de mettre en place des actions en faveur des milieux aquatiques.

PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

ACTIONS DE PROTECTION COLLECTIVE À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DES PAPI

La CARA de par la compétence PI, joue un rôle dans la protection des personnes contre la submersion marine grâce à l'élaboration et la mise en place sur le territoire de systèmes d'endiguement (SE). La définition de ces SE, se fait dans le cadre de la mise en œuvre des actions des PAPI (programme d'action de prévention des inondations) de l'Estuaire de la Seudre et de l'Estuaire de la Gironde appuyée par la convention cadre entre la CARA et le département de la Charente-Maritime pour la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection à mettre en œuvre contre la submersion marine et les inondations.

Au cours de l'année 2023, les études sur les sept secteurs à enjeux se sont poursuivies afin d'ériger le plus rapidement possible les ouvrages de protection :

- Finalisation de la phase analyses coûts-bénéfices et multicritères (ACB/AMC) sur les secteurs de Barzan, La Tremblade, L'Éguille-sur-Seudre, Ronces-les-Bains, Saujon ;
- Finalisation des études avant-projet (AVP) sur les secteurs de

Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et Chaillevette ;

- Finalisation de la phase projet (PRO) sur le secteur de L'Éguille-sur-Seudre ;
- Finalisation des études de dangers (EDD) sur le secteur de Barzan.

SYMADIG

Le syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) a été créé par arrêté inter préfectoral en date du 15 mars 2022. Après plus d'une année pour se structurer, SYMADIG a signé avec le département de la Charente-Maritime une convention cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protections contre la submersion marine et les inondations. À ce titre, les études préalables ont été lancées en fin d'année 2023 sur la digue existante entre Mortagne-sur-Gironde et Blaye (60 km).

ÉROSION CÔTIÈRE

Au regard des fortes dynamiques d'érosion côtière identifiées sur les côtes sableuses et des préoccupations grandissantes concernant les risques de mouvements de terrain au niveau des falaises estuariennes, les élus de la CARA ont décidé le 23 mars 2021 de lancer une étude visant à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC).

Le bureau d'études Casagec ingénierie a été mandaté par la CARA pour élaborer cette stratégie et l'étude a débuté en janvier 2022. L'élaboration de la stratégie s'est faite en cinq étapes :

- Diagnostic du fonctionnement du littoral et des risques côtiers,
- Définition des objectifs territoriaux,
- Définition des modes de gestion prioritaires par type de secteurs littoraux,
- Mise au point des scénarios de gestion de la bande côtière et comparaison de ces scénarios,
- Communication et formalisation des choix de gestion.

Ainsi, en 2023, les élus de la CARA et le comité de pilotage dédié à cette étude, composé des partenaires techniques et financiers et des communes, se sont positionnés pour intervenir sur le recul / maintien du trait de côte de la manière suivante :

- Intervention sur 15 km d'ouvrages existants de défense contre la mer, relevant de l'intérêt général
- Accompagnement partiel pour la gestion des falaises (choix de 7 km de falaises selon différents critères : tourisme, patrimoine, sécurité des personnes, continuité territoriale).

Les secteurs d'intervention ont été prioritaires afin d'élaborer un programme d'actions opérationnel pour les cinq prochaines années qui sera présenté et validé en début d'année 2024.



PROJET SEUDRE



PRÉSERVER ET VALORISER LE MARAIS SALÉ DE LA SEUDRE

Engagée depuis 2020 dans une démarche de mise en valeur et de préservation du marais salé de la Seudre, la CARA a renforcé son partenariat avec la Communauté de communes du bassin de Marennes en créant au 1^{er} janvier 2023 une entente intercommunautaire dédiée à ce marais. Ensemble, ces deux intercommunalités œuvrent à la mise en œuvre d'une feuille de route élaborée avec les acteurs du territoire et votée par les élus communautaires le 31 mars 2023.

L'année 2023 a donc été consacrée à la mobilisation des différents partenaires et acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan d'actions associé à la feuille de route. Parallèlement, la cheffe de projet « marais de la Seudre » veille à la prise en compte transversale des nombreux enjeux du marais dans l'ensemble des projets menés sur ce territoire, et à la mise en relation des différents acteurs. Un travail de cartographie des différents usages du marais est en cours, afin de déterminer les possibilités de réhabilitation, en tenant compte des activités en place, de leur compatibilité et des types de propriétés. Dans le but de démontrer par l'exemple la possibilité de réhabiliter des marais ostréicoles en déprise avancée, un partenariat a été engagé avec les ostréiculteurs du « groupement qualité huîtres Marennes Oléron », organisme porteur de l'appellation du même nom. La CARA et la CCBM ont ainsi accompagné ce collectif de professionnels dans la construction de leur projet puis dans la recherche de foncier. Le site retenu devra présenter diverses difficultés de réhabilitation afin de travailler collectivement à leur résolution. Des échanges avec les différents acteurs fonciers ont également été engagés, dans la perspective de la construction, en 2024, d'une stratégie foncière multi-partenaire sur le marais.

Un travail étroit est également mené avec le Syndicat mixte du Bassin de la Seudre, en charge de la compétence « gestion de l'eau » sur le marais de la Seudre, l'entretien hydraulique en marais étant indissociable de la question des usages. Un inventaire des taillées a ainsi

été réalisé sur chaque commune, en associant des acteurs de terrain connaissant les différents secteurs. Ce travail préliminaire a permis d'engager à l'automne 2023 une étude hydraulique visant à préciser le rôle de ces ouvrages dans la protection des zones habitées contre la submersion. Les modélisations, qui seront réalisées par l'UNIMA, permettront également de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du marais aujourd'hui et à l'avenir dans le contexte d'une élévation du niveau de la mer. L'impact de la sédimentation sera également étudié. Ces éléments permettront également d'orienter la stratégie du territoire sur l'entretien et la réhabilitation de marais.

Afin d'accompagner les porteurs de projets diversification des productions en marais, en lien avec les objectifs de croissance bleue de notre territoire, la CARA et la CCBM se sont associés à CAPENA pour leur apporter un appui technique. En 2023, 10 porteurs ont ainsi été accompagnés sur le marais salé.

Enfin, les actions de sensibilisation du grand public se poursuivent. Les participants de la Remontée de la Seudre ont ainsi pu tester leurs connaissances sur le marais avec un « jeu de l'échasse » spécialement créé pour l'occasion. Une balade encadrée organisée dans le cadre de l'événement « tous dehors ! » animé par Natura 2000 a emmené une trentaine de personnes au cœur du marais à la découverte des pratiques d'élevage et d'une tonne de chasse.

Par ailleurs, un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux a permis d'interroger les fragilités du territoire, notamment face à la submersion, au travers d'une exposition à Mornac-sur-Seudre qui s'est tenue en fin d'année intitulée « la vulnérabilité et le quotidien ».



AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL



Depuis 2011, la CARA participe à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles. Sous l'égide du GIP littoral, cette stratégie a pris ces dernières années une dimension plus intégratrice, en abordant désormais les dimensions rétro-littorales des communes en plus des questions littorales, et en développant un regard plus global en matière d'aménagement durable faisant le lien entre les sites côtiers et les centres des communes.

Il s'agit désormais d'adopter une approche élargie du devenir des littoraux de la CARA, dans un souci de préservation des sites et d'accompagnement des nouvelles pratiques plus durables des espaces littoraux et rétro-littoraux.

AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS

La visite de Lacanau en 2020 a permis aux élus et techniciens du territoire de découvrir des aménagements réalisés dans le cadre des démarches aménagement durable des plages et des stations. Il en est ressorti que la démarche ADS doit permettre de « concrétiser une vision à long terme de l'aménagement du territoire » tout en préservant l'identité et le caractère des stations balnéaires. Des sujets ont souvent été cités plusieurs fois comme étant une priorité dans les axes de réflexion à mener sur la CARA :

- Développement des mobilités douces (piste cyclable, espace partagé, usage de la voiture, ...). La question des mobilités demeure au cœur des débats et des réflexions dans l'aménagement du territoire ;
- Gestion des déchets et aire de dépose centralisée ;
- Accueil de qualité pour les vacanciers et les résidents permanents (toilettes à lombricompostage) ;
- Canalisation du public.

Les élus ont également souligné la nécessité d'expérimenter les aménagements réversibles, modulables et polyvalents.

Pour aborder les mutations des stations balnéaires, les communes et la CARA peuvent s'appuyer sur le GIP Littoral, un groupement d'intérêt public néo-aquitain spécialisé dans la gestion des espaces littoraux, le GIP Littoral. Il porte les démarches ADP et ASD et permet notamment dans les phases de concertation de mettre les partenaires autour de la table (l'État, la Région, le Département, l'Office National des Forêts). La CARA accompagne techniquement les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du littoral. En 2023, la CARA a accompagné les communes dans la mise en œuvre des démarches aménagement durable des stations (ADS).

- **Accompagnement de la commune de Saint-Palais-sur-Mer.** La commune est la première de Charente-Maritime à s'engager dans une démarche ADS.

L'aménagement de la grande côte constitue le fil rouge du projet. La commune souhaite mieux préserver, valoriser ce site et le lier davantage au centre-ville. Elle a mené cette démarche au bout et a permis d'adopter une feuille de route opérationnelle pour réaliser le projet des Saint-Palaisiens. La CARA a été associée aux réflexions sur l'aménagement de la grande côte, en phase APS.

- **Accompagnement de la commune de Saint-Georges-de-Didonne.** Fin d'année 2021, la commune a engagé les démarches afin de déposer courant 2022 son dossier de candidature à la démarche ADS. Celle-ci a été examinée en 2022 par les instances du GIP littoral qui a donné un avis favorable au lancement de la démarche. Les travaux ont débuté en 2022 par l'élaboration d'un diagnostic à 360. L'année 2023 a permis à la commune de définir sa stratégie d'aménagement pour les prochaines années, donnant lieu à un programme d'actions adopté fin 2023.
- **Accompagnement de la commune de La Tremblade.** Fin d'année 2022, la commune a engagé les démarches afin de déposer son dossier de candidature à la démarche ADS. Celle-ci a été examinée en 2023 par les instances du GIP littoral. Le diagnostic a été établi en 2023, et les réflexions sur le futur programme d'actions ont également été engagées en 2023.

La CARA

anime
la vie locale



CULTURE

En 2023, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à travers sa direction des affaires culturelles, a continué à inscrire sa volonté de développement culturel à l'échelle des 33 communes dans la culture de l'action, tout en organisant les projets artistiques au cœur des communes et des paysages. Les événements ou actions ainsi engagés sont liés à la connaissance, l'animation et la valorisation du patrimoine communautaire, comme mentionné dans les statuts de la CARA. Il est aussi important de toujours œuvrer en faveur de pratiques artistiques exigeantes, tout en travaillant et en maintenant le lien avec les acteurs locaux et notamment le milieu associatif que le service des affaires culturelles implique en amont des projets qu'il initie. L'idée est de toujours favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes au travers de ces manifestations décentralisées. Cette démarche contribue à la diffusion de la culture sur le territoire.

LES JEUDIS MUSICAUX

Les Jeudis Musicaux ont été créés en 1989 dans le cadre du label « Les Arts au soleil », mis en place par le ministère de la Culture afin de favoriser la diffusion de la culture sur le littoral ; le SIVOM du pays royannais souhaitait à l'époque étendre ce pro-

jet au-delà de sa frange littorale et a ainsi produit la première manifestation culturelle intercommunale du territoire. Véritable saison musicale organisée pendant quatre mois, de juin à septembre dans les églises ou temples des communes de la CARA, les Jeudis Musicaux ont accueilli en 2023, au rythme du classique, 84 artistes de renommée nationale et internationale. Ce projet territorial d'envergure mobilise les 33 communes (32 en 2023 du fait de l'inaccessibilité de l'édifice de Meschers-sur-Gironde) et leurs associations relais. Ce sont ainsi 200 personnes qui contribuent à la réussite de la manifestation.

L'accessibilité tarifaire est assurée (prix d'entrée 16 euros – gratuit pour les moins de 16 ans) et la prévente est réalisée par l'Office de Tourisme Communautaire, via ses 17 bureaux d'informations touristiques ou le site internet. À noter que la répartition des ventes entre les guichets et sur internet est quasiment équivalente.

La 35^e édition a enregistré 5 698 entrées dont 5 118 places payantes (soit 218 de plus qu'en 2022). L'objectif

budgétaire de 4 500 entrées payantes a largement été atteint, avec des recettes à hauteur de 75 416 euros. La vente des billets échelonnée au cours des quatre mois de la saison musicale a été globalement appréciée, ainsi que l'horaire des concerts du mois de septembre, maintenu à 20 heures. Concernant les dépenses engagées en 2023, le budget voté a été respecté, en intégrant toutes les augmentations de tarifs liées à la progression des charges sociales ou à celle des prix des transports, hébergements et restauration.



Quintette Bacchus

L'ouverture de la saison musicale 2023 s'est déroulée au temple d'Arvert, le 1^{er} juin avec Elsa GRETHER (violin) et Ophélie GAILLARD (Violoncelle - Victoire de la musique). Elle s'est clôturée le 14 septembre dans l'église des Mathes-La Palmyre avec le quintette de cuivres Bacchus.

Les Jeudis Musicaux offrent une grande variété d'artistes (accomplis ou prometteurs), de programmes (du médiéval au contemporain) et d'instruments. Les ouvertures vers le jazz et les musiques traditionnelles de l'est ont également été très bien accueillies, comme à Mortagne-sur-Gironde avec Loco Cello Trio et Biréli Lagrene.





Église Les Mathes - La Palmyre



Loco Cello Trio & Biréli Lagrène



Renaud Capuçon & Guillaume Bellom - Saujon



MÉCÉNAT

Une démarche de recherche de mécénat a été engagée par la CARA en 2023 ; la fondation AG2R La Mondiale a retenu, pour la vitalité artistique, le dossier des Jeudis Musicaux 2024.



Il convient de préciser que, chaque année, des artistes sont réinvités car ils ont marqué l'histoire des Jeudis Musicaux. Trois cartes blanches au Quatuor Ebène à Philippe Lassard (célèbre voix de France Musique) et Marina Chiche (Victoire de la musique et chroniqueuse sur France Inter) ont été organisées avec des concerts à 11 heures et 21 heures au mois d'août. La direction artistique intègre dans sa réflexion, et au-delà de la qualité des artistes, l'ensemble des aspects et contraintes liées à la sonorité, l'espace scénique ainsi qu'à la capacité d'accueil des édifices.

S'agissant de la mise en place technique des concerts, la CARA fait appel à deux prestataires extérieurs : IEPR (Initiative emploi en pays royannais, association de chantiers d'insertion) pour le montage des plateaux scéniques & l'APMAC (Association de prêt de matériel aux associations culturelles) pour la mise en lumière des concerts. Sont également mobilisés deux régisseurs techniques, des agents volontaires des différents services de la CARA pour assurer l'accueil et le contrôle des entrées, les soirs de concerts... Les témoignages de satisfaction renouvelés du public, qu'il soit mélomane passionné ou pas, confirme l'engouement des habitants (70% du public) et des visiteurs pour les Jeudis Musicaux et la contribution de cet événement à l'enrichissement de la vie culturelle du territoire. La capacité à maintenir ce niveau d'excellence chaque année est également soulignée.



Les Jeudis Musicaux continuent indéniablement à offrir, au-delà des performances musicales, des moments suspendus et des temps de complicité entre les artistes sur scène, pour le plus grand plaisir du public qui retrouve ces derniers à l'issue des concerts, lors du traditionnel moment de convivialité, au cours duquel ils se prêtent volontiers au jeu des dédicaces.

LA MAISON DES DOUANES EXPOSITION « UN JARDIN SECRET »

La CARA a choisi, pour la première fois à la Maison des Douanes, de travailler autour d'un dialogue entre deux artistes féminines de renommée internationale qui ne se connaissaient pas avant ce projet : Rebecca Louise Law & Aylène Olukman. Lorsque la direction des affaires culturelles a approché Rebecca Louise Law, l'idée était d'imaginer une déambulation poétique où la nature s'inviterait à l'intérieur de la Maison des Douanes, suscitant l'émerveillement et permettant une communion avec les visiteurs. La beauté et la diversité des fleurs, leurs couleurs, leur forme, leur mouvement et leur évolution ainsi que le calme et la sérénité qu'elles génèrent pouvaient susciter cette rencontre et permettre à chacun de prendre conscience de la richesse de cette nature, du cycle de vie qui l'accompagne et de sa fragilité. L'objectif était de tendre vers la création d'un univers qui ralentisse le temps et suscite l'apaisement.

Ce fil conducteur devait rejoindre la démarche artistique d'Aylène Olukman, consistant à plonger dans une allégorie où le temps est suspendu ; une invitation à s'arrêter, observer et s'apaiser. Artiste multidisciplinaire dont le travail aborde la notion d'inconscient, d'humanité et d'errance, Aylène Olukman utilise la photographie, la peinture, l'écriture et le dessin. Cette exposition a ainsi trouvé son cœur à travers la notion de jardin secret et la définition donnée par chacune des deux artistes, invitées à se dévoiler au fil de leurs échanges. Un dialogue s'est établi entre elles pendant plusieurs semaines venant nourrir la thématique et la construction de ce projet.

Cette exposition était un nouveau défi, tant par la scénographie spécifique à imaginer et à mettre en œuvre, que par les actions à engager en lien avec les deux artistes. Une trentaine d'habitants ont ainsi répondu à un appel au bénévolat pour préparer les composants de l'exposition en lien avec Rebecca Louise Law. Un film de 25 minutes a été créé puis projeté pendant toute la durée de l'exposition, pour évoquer la rencontre



et le dialogue entre les deux artistes. Le montage de l'exposition a débuté dès le mois de février, ce qui a permis la réalisation d'un catalogue de l'exposition, accompagnée d'un programme d'animations et de médiation auprès des écoles, du public en famille (de 4 ans à 14 ans) et des adultes (nouveau).

L'exposition « Un Jardin secret » présentée du 17 avril au 5 novembre 2023 a reçu un bel accueil du public, nombre de visiteurs ont été touchés par la thématique et les œuvres exposées. Ils ont été plus de 17 540 à découvrir ce travail, la majorité d'entre eux provenant de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente-Maritime. La boutique a également très bien fonctionné avec des produits et ouvrages adaptés au thème de l'exposition, la CARA enregistrant 65 300 euros de recettes (entrées, ateliers et ventes confondus).

Ces actions de médiation auprès des écoles proposées tout au long des sept mois d'intervention ont permis d'accueillir 1 745 enfants. Des visites ont également été proposées, par les médiatrices de la Maison des Douanes, aux relais petite enfance de la CARA ce qui a suscité la venue de jeunes enfants et de leurs assistantes maternelles.

Les actions de médiation mises en place, pour la seconde année, lors des vacances scolaires à destination du tout public ont reçu un accueil favorable (27 ateliers de pratique artistique + visites

commentées organisées) avec une progression de la fréquentation.

Les ateliers à destination des adultes ont affiché un taux de remplissage de 100 % avec majoritairement des participants du territoire. Seize visites commentées ont été organisées, au cours de la saison, tous les derniers dimanches du mois.



Dans le jardin de la Maison des Douanes, une œuvre s'inspirant et répondant à l'exposition a été imaginée par le collectif Byrne. Composée de lettres épurées sur une ligne de 17 m de long, l'idée était de proposer une expérience ludique, esthétique et poétique, où chaque visiteur pouvait se plonger au cœur de son côté « fleur bleue », à l'intérieur de son propre jardin secret.



LES SENTIERS DES ARTS COZES ET ARCES-SUR-GIRONDE

La CARA, les communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire ont poursuivi en 2023 leur volonté commune d'unifier leurs territoires par un projet artistique qui se démarque par son originalité : la création d'itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient Art et Patrimoine. Un thème commun a été retenu pour cette onzième édition : « Reflet ou mirage ? ». Si celui-ci évoque l'estuaire de la Gironde qui relie les trois intercommunalités, il fait également référence à l'histoire et au patrimoine exceptionnel et parfois oublié de ces villages ruraux, dont les artistes sont invités à ré-enchanter les murs et les espaces à travers le prisme de leur imaginaire.

Venus de toute la France, sept artistes de renom ont été choisis pour réaliser des installations dans des lieux publics et des fresques géantes sur les bâtiments communaux de Cozes, où un itinéraire de 3 km a été imaginé par le service des affaires culturelles en lien avec les acteurs locaux ainsi qu'à Arces-sur-Gironde, à proximité de l'église. Parmi ces artistes, Mehdi Cibille a présenté dans le jardin public une œuvre commandée par le ministère de la Culture, exposée à la cité médiévale de Carcassonne mais très peu vue en raison du Covid.

À travers deux installations poétiques entre matière et écriture, Floriane Durey a proposé un voyage dans la mémoire, sur la place des halles et à l'ancienne gare. Moulée par Alben dans la résine, une Vénus de Milo acidulée attendait de son côté les visiteurs dans le square de l'ancien presbytère. Place à la bombe pour une fresque animalière de Kalouf au stade, une peinture rupestre de Bault sur le mur de la cantine, une installation d'Evazesir mêlant pochoir, collage et 3D ou encore l'œuvre immersive et poétique d'Erwan Sito à Arces-sur-Gironde. Les artistes ont pu rencontrer le public à l'occasion de leur semaine de création sur site. La direction des affaires culturelles a également suscité tout au long de cette manifestation, du 23 septembre au 19 novembre 2023,

des rencontres privilégiées entre les artistes, leurs œuvres, les écoliers et les habitants du territoire, à travers un certain nombre d'animations : sept visites commentées et ateliers en famille, des ateliers avec Erwan Sito auxquels ont participé les écoliers d'Arces-sur-Gironde. Cette nouvelle galerie à ciel ouvert présentée en 2023 a affiché un beau succès sur le plan de la qualité des œuvres avec des artistes de renommée internationale et sur celui de la fréquentation du public qui se confirme avec environ 8 000 passages.

SITE INTERNET

Le musée virtuel du patrimoine fait peau neuve.

À partir du travail mené autour de l'inventaire, de la valorisation et de l'animation du patrimoine, la direction des affaires culturelles a créé, en 2002 et avec l'appui technique de la société Micro-Média, un site internet alors unique en son genre : « Le musée du patrimoine du pays royannais ». Une nouvelle version du site a été récemment mise en ligne à l'adresse <https://patrimoine.agglo-royan.fr> : on y retrouve l'ensemble des objets, documents caractéristiques issus de collections publiques ou privées, archives diverses, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire et le patrimoine des 33 communes de la communauté d'agglomération. Outil de conservation et de restitution de l'information, ce site continue à être enrichi chaque année avec les rétrospectives des projets culturels de la CARA, et les éléments transmis par les communes, associations ou érudits locaux.



Soutien aux manifestations culturelles à caractère intercommunal

La CARA apporte son soutien à un certain nombre de manifestations culturelles dont certaines révèlent des talents et contribuent, à travers les associations qui les portent, à tisser des liens entre les personnes et les différentes générations. L'instruction des dossiers s'effectue selon des critères et des modalités d'attribution préalablement déterminés. Au cours de l'année 2023, de nouvelles initiatives ont vu le jour. Ce sont ainsi 21 projets qui ont été étudiés et ont obtenu un vote favorable du conseil communautaire.



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE



Inauguration d'une voie verte à Saint-Augustin, le 7 juillet 2023

L'année 2023, comme les précédentes, aura été marquée par une activité à plein régime. Outre le suivi et l'entretien annuel du réseau et des fréquentations, 101 km de circuits ou itinéraires ont été créés, toutes activités confondues. Le service participe également à la mise en œuvre du schéma cyclable en lien avec les pôles aménagement durable et mobilité et équipements et logistique. Dans ce cadre, 8,3 km d'aménagements permettant la mise en service ou la mise à niveau de 11,5 km d'itinéraires ont été réalisés.

1. CRÉATION DE NOUVEAUX PARCOURS :

Circuits vélo

18,98 km d'itinéraires et 175 balises ont été traités pour, notamment, la création des axes 11 (Chaillevette – Les Mathes) et 12 (Saujon – Médis).

Ceci comprend le travail de repérage sur le terrain, la numérisation des traces et la géolocalisation des points de balisage, et bien sûr, le balisage. En parallèle, les contenus ont également été intégrés sur le site internet de la CARA et sur l'application Loopi.

Circuits pédestres

2 circuits « Détours à » ont été créés à Chaillevette (6,17 km, 53 balises) et à Vaux (5,88 km, 56 balises) outre l'entretien des circuits existants.

2. ENTRETIEN DES CIRCUITS EXISTANTS

Le travail d'entretien a été réalisé sur l'ensemble du réseau existant. À la fin de l'année 2023, le linéaire total des réseaux atteint les 1 174,34 km pour 8 479 marques de balisage. Pour établir une comparaison, cette distance est équivalente au parcours de la Vélodyssée pour l'ensemble du territoire national.

3. INFORMATION DES USAGERS - COMMUNICATION

La charte graphique des trois cartes thématiques vélo, VTT et pédestre a été modifiée. Éditées respectivement à 20 000, 5 000 et 5 000 exemplaires, ces éditions ont été diffusées sur l'ensemble du territoire auprès du grand public et des socio-professionnels tout au long de l'année. Le carnet de voyage à vélo qui assure la mise en valeur du tour Royan Atlantique en trois jours a été édité à 5 000 exemplaires. Enfin, une nouvelle édition « Détours Royan Atlantique » a été créée et diffusée à 5 000 exemplaires dans les mairies du territoire.

En complément des éditions papier, le travail d'information est réalisé via la page Sports & loisirs Royan Atlantique du site web de la CARA, les pages Facebook et Instagram Balades à vélo Royan Atlantique, Balades à pied Royan Atlantique, Balades à cheval Royan Atlantique.

Enfin, l'application numérique Loopi a comptabilisé, en 2023, 49 226 pages vues et 3702 téléchargements grâce, notamment, à la communication autour de la plateforme (affiches 40 X 60 et abris bus).



4. DIXIÈME FÊTE DU VÉLO :

Au départ de Corme-Écluse, cette édition anniversaire proposait le 4 juin 2023 un parcours de 50 km et mettait en valeur de nouveaux itinéraires entre Médis, Saint-Sulpice-de-Royan et Royan. Elle a connu un franc succès avec la participation de 500 personnes mais également une audience remarquable sur Facebook où l'annonce de la manifestation a été vue 137 089 fois et partagée plus de 370 fois. Enfin, quatre partenaires se sont engagés aux côtés de la CARA : Loopi, Cyclo-Jet, Fat Sand Bikes 17 et Royan by Cycles.

En dix ans, l'ensemble de l'offre vélo de la CARA a été valorisée, soit 540 km auprès de 3 500 personnes.



NAUTISME



CONSTRUCTION DU NOUVEAU SCHEMA NAUTIQUE TERRITORIAL

2023 aura été la troisième année de la mise en œuvre et de l'animation du schéma nautique territorial 2021-2023. Elle a également été l'année de l'élaboration partagée du nouveau schéma 2024-2026. En début d'année 2023, un groupe de travail a été mis en place, composé d'élus communaux, d'élus et techniciens des prestataires nautiques, de techniciens de la CARA, de l'office de tourisme communautaire Destination Royan Atlantique et d'acteurs concernés par les actions du schéma nautique territorial. Sur un principe de co-construction avec les acteurs (130 participants répartis sur les trois temps de travail), les objectifs ont été de réaliser un bilan et une évaluation des actions du précédent schéma nautique, de définir des perspectives d'évolution et de proposer un nouveau programme d'actions pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le bilan et l'évaluation des actions ont démontré la nécessité de consolider l'existant tout en développant les actions favorisant la protection de l'environnement, la mise en réseau des acteurs et la communication :

- Optimiser le dispositif activités nautiques scolaires : projets et outils pédagogiques,
- Renforcer l'éducation à l'environnement et le développement durable dans les actions,
- Promouvoir les loisirs nautiques pour donner envie « d'aller sur l'eau »,
- Étudier les besoins de formation des prestataires et établir ensemble un programme d'accompagnement,

- Animer les réseaux, favoriser les rencontres, le travail en commun et les collaborations entre les acteurs du littoral,
- Améliorer la communication et la visibilité des actions du schéma nautique territorial.

MISE EN ŒUVRE DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU 5^e SCHEMA NAUTIQUE TERRITOIRE ROYAN ATLANTIQUE

Le schéma comprend **six dispositifs de soutien à la pratique et aux prestataires** déclinés en 18 fiches actions :

- **DISPOSITIF 1 : NAUTISME ÉDUCATIF ET CULTURE MARITIME.**
L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques accessibles à tous les jeunes scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire de la CARA.

Dans le cadre des activités physiques de pleine nature, le nautisme scolaire (surf, kayak et voile) s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...). Des outils pédagogiques viennent compléter les temps de pratique des activités (livret d'accompagnement aux activités, création et édition du livret « Les bons gestes à la plage », expositions itinérantes sur les thèmes de l'environnement et des métiers de la mer). Ce

dispositif concerne 105 classes issues de 33 écoles, 2 200 élèves (CE2, CM1 et CM2), 794 séances encadrées de 2 heures, 30 intervenants extérieurs issus de 9 bases nautiques. Cette formation représente une chance pour les jeunes du territoire, et un vivier pour le développement de la pratique sportive.

- **DISPOSITIF 2 : PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES.** **L'enjeu est de promouvoir l'attractivité du sport fédéral auprès des jeunes du territoire, et de soutenir la vie et les activités associatives des clubs.**

Le développement de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble du procédé, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral. La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Nautisme Royan Atlantique », afin de véhiculer son image dans les épreuves régionales et internationales. Deux cents jeunes sportifs issus de sept écoles de sport dans cinq disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf, kayak et sauvetage sportif). Enfin, une antenne du dispositif régional de développement sportif (DRDS) de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.

- **DISPOSITIF 3 : APPELS À PROJETS.** **L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique partenariale mobilisant la CARA, les communes, les organisateurs d'activités nautiques et les sportifs de haut niveau, pour positionner le**



territoire comme lieu d'innovation nautique, avec des effets à prévoir en termes d'image et de notoriété.

Appels à projets thématiques : 11 dossiers soutenus en 2023

Cette action vise à apporter de la souplesse et de la latitude aux structures pour imaginer de nouveaux types de projets présentant un intérêt réel pour le territoire et sa destination. Il s'organise autour d'appels à projets annuels sur des thématiques choisies par la CARA, avec une méthode de sélection qui favorise l'échange et la co-construction entre les prestataires, leurs communes et la CARA.

Appels à projets pour les sportifs de haut niveau : 8 sportifs soutenus en 2023

Après les apprentissages dans le milieu scolaire et le soutien aux pratiques sportives des clubs fédéraux, la CARA accompagne les sportifs de haut niveau et de niveau national et international licenciés sur son territoire.

Appels à projets pour le développement sportif fédéral des jeunes : 4 dossiers soutenus en 2023

Soutenir le développement sportif fédéral des clubs du territoire afin d'augmenter le nombre de pratiquants engagés en compétition, et obtenir des

résultats lors des compétitions départementales, régionales et nationales.

• **DISPOSITIF 4 : MISE EN TOURISME.** Ce dispositif prévoit la mise en place d'un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans le cadre du partenariat entre la CARA et l'Office de Tourisme Communautaire, comprenant la valorisation du nautisme dans le projet touristique du territoire et un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans leur dynamique touristique.

- **Présentation et promotion de l'offre nautique :** édition d'une carte des activités nautiques encadrées, animation des réseaux sociaux, des sites internet, etc.
- **Aide à la promotion et à la commercialisation.**
- **Accompagnement événementiel :** communication et bilan média des événements.
- **Audit numérique des organisateurs d'activités nautiques :** l'étude confiée à Artgrafik a été restituée auprès de 40 représentants de structures pour leur permettre d'engager les actions individuelles et collectives en vue d'accroître leur positionnement sur les médias digitaux.

• **DISPOSITIF 5 : ÉVÈNEMENTIEL.** Pilotage et coordination des événements de la CARA.

Tour Charente-Maritime à la voile : accueil de l'arrivée de la dernière étape, le 8 juillet à Royan. **Remontée de la Seudre :** 27^e édition les 16 et 17 septembre à Nieulle-sur-Seudre, Arvert, Chaillevette, La Tremblade et L'Éguille-sur-Seudre. **Trophées nautiques :** 2 décembre à Breuillet.

• **DISPOSITIF 6 : FORMATION.** La CARA favorise et accompagne les actions de formation. Elle coordonne les écoles de voile du territoire pour la formation des jeunes moniteurs de voile.

Le Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile (CQP IV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. 14 stagiaires des clubs de la CARA ont été diplômés en 2023. Fin 2023 : 102 aides moniteurs de la CARA auront été diplômés depuis 2014. Une trentaine intervient toujours ponctuellement dans les structures.

SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE



Le dispositif de sécurité des zones de baignade fait l'objet chaque année d'une organisation soutenue et rigoureuse.

Tout au long de l'année, l'équipe du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale. Cela comprend notamment l'inventaire, l'entretien, la préparation, la réparation et le suivi du matériel, la mise en place de l'armement des postes de secours, le financement de la surveillance, la réservation et le financement des hébergements du personnel des postes de secours, l'aide et l'accompagnement des communes, etc. Il s'agit de s'investir chaque année en collaboration avec les communes littorales afin d'optimiser l'organisation de la sécurité des zones de baignade

du territoire et d'anticiper au maximum les besoins.

En 2023, malgré les difficultés rencontrées liées à la météo, aux marées et à l'évolution du trait de côte, la surveillance a pu être réalisée sur les vingt-deux zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, depuis Meschers-sur-Gironde jusqu'à La Tremblade - Ronce-les-Bains. La surveillance a pu débuter le samedi 17 juin pour 11 postes de secours (Les Nonnes, Central, Mirado, Le Chay, Pontailac, Nauzan, Saint-Palais Centre, La Grande Côte, Les Pins de Cordouan, Le Clapet et La Bouverie), pour se terminer le dimanche 3 septembre inclus. Onze autres postes de secours du dispositif ont, quant à eux, débuté

leur surveillance le samedi 8 juillet jusqu'au dimanche 27 août inclus. Ainsi, la surveillance de la baignade a été réalisée en continu de 11 heures à 19 heures sur respectivement 79 jours et 51 jours de surveillance.

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) a été, par convention, en charge de la mise en œuvre du dispositif de sécurité des zones de baignade des communes littorales de la CARA. En 2023, ce sont 135 nageurs-sauveteurs-sapeurs-pompiers volontaires qui ont occupé les postes de secours à compter du 17 juin jusqu'au 3 septembre 2022 pour assurer la surveillance des zones de baignade sept jours sur sept.

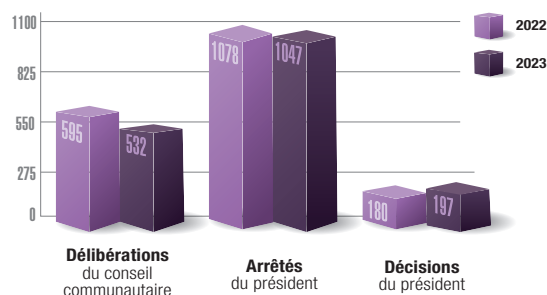
Les services ressources



LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

La direction des affaires générales et de la commande publique fait partie du pôle fonctions supports. Le service des affaires générales assure le bon déroulement et la bonne exécution des décisions du conseil communautaire. Il accompagne les services et s'assure du respect de la réglementation applicable aux collectivités.

LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS



ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

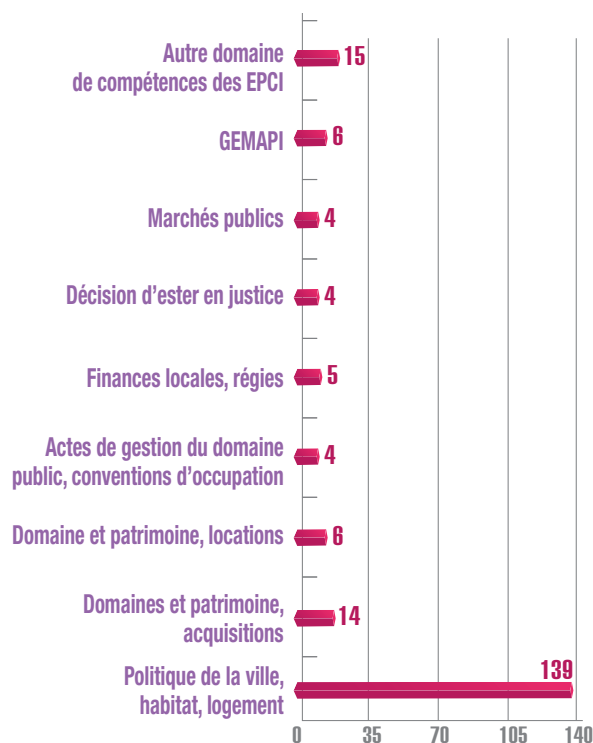
Sur les 1 047 arrêtés pris par le président de la CARA en 2023, 1 006 concernent la direction des ressources humaines. Les 41 arrêtés concernant la direction des affaires générales et de la commande publique concernent les thématiques suivantes :



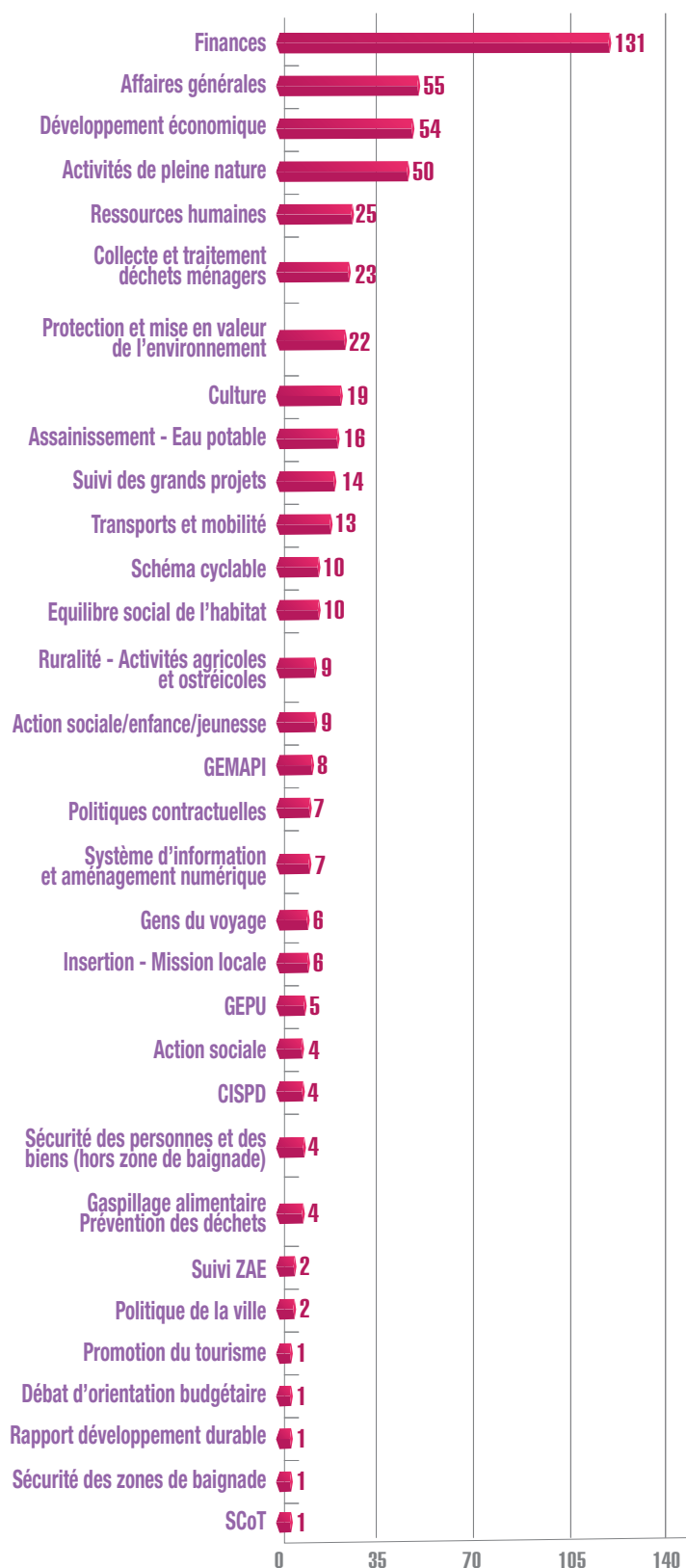
■ Nombre d'arrêtés par domaine

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

197 décisions ont été prises par le président de la CARA dans le cadre des délégations confiées par le conseil communautaire, et concernent les thématiques suivantes :



■ Nombre de décisions par domaine



■ Nombre de délibérations prises par thématiques

CONFÉRENCES DES MAIRES

14 réunions ont été organisées en 2023. Diverses thématiques y ont été évoquées :

- point sur les principaux projets structurants de la CARA,
- présentation du « fonds vert »,
- présentation du contrat de proximité signé avec le conseil départemental de la Charente-Maritime,
- présentation du panorama des financements externes des territoires de la CARA,
- présentation du nouveau dispositif d'aides économiques,
- projet de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et de la labellisation « hôpital de proximité »,
- projet de convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF,
- information sur la saison estivale des gens du voyage (présentation et bilan),
- méthodologie de mise en place du nouveau schéma d'accueil des gens du voyage 2025-2031,
- enjeux 2024 sur la thématique « gens du voyage »,
- zonage GEPU,
- point sur la politique du logement,
- restitution du diagnostic du programme local de l'habitat (PLH),
- présentation du règlement d'intervention des logements sociaux,
- dispositif « village d'avenir »,
- nouveau périmètre du parc naturel régional (PNR),
- information sur l'érosion côtière,
- point sur la stratégie locale de gestion de la bande côtière,
- point sur les travaux du CODEV,
- modalités d'organisation de la surveillance des zones de baignades 2024,
- exercice du pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024,
- campus de formation autour de la filière équine,
- restitution du projet alimentaire territorial (PAT),
- information sur le projet d'unité de production et de transformation de saumon au Verdon-sur-Mer,

JOURNÉE DE RENTRÉE

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires a été organisée le lundi 9 octobre à La Palmyre autour des thèmes suivants : projet de territoire, code de marque ; présentation du futur schéma nautique.

ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA

AFFRANCHISSEMENTS

12 732 plis ont été affranchis en 2023 contre 13 944 en 2022.

ACCUEIL DU PUBLIC

	APPELS ENTRANT		ACCUEIL PHYSIQUE	
	2022	2023	2022	2023
Direction	1 124	674	884	606
Pôle fonctions support	1 058	1 066	492	567
Pôle équipement & logistique	1 191	592	1 013	799
Pôle cycle de l'eau	1 163	993	450	452
Pôle aménagement durable & mobilité	2 433	1 880	1 583	1 409
Dév. éco. & agri. & plate-forme	238	183	148	99
Pôle écologie urbaine	2 246	1 953	1 084	1 061
Pôle politique de la ville	350	289	332	440
Syndicats des ports et bassin de la Seudre	29	5	58	4
Office de tourisme communautaire	233	179	171	182
Divers (hors compétences)	438	470	261	360
TOTAL	10 565	8 284	6 547	5 979



- Direction
- Pôle fonctions supports
- Pôle équip. & log.
- Pôle cycle de l'eau
- Pôle aménagement durable & mobilité
- Dév. éco. & agri. & plate-forme
- Pôle écologie urbaine
- Pôle politique de la ville
- Syndicats des ports et bassin de la Seudre
- Office de tourisme communautaire
- Divers (hors compétences)

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES



La direction des affaires juridiques et immobilières (DAJI) accompagne les pôles et directions de la CARA (fonctions support, équipement-logistique, pôles opérationnels, direction de la communication et direction des affaires culturelles), le président, la direction générale des services, ainsi que les élus et services des communes membres, les syndicats et établissements publics dont la CARA est membre.

→ La fonction de conseil juridique propose aux divers pôles de la CARA, au président ainsi qu'aux élus communautaires de traiter des questions juridiques en lien avec les compétences et projets de la communauté d'agglomération. Une assistance juridique est apportée ponctuellement aux communes membres sur demande. De manière générale il s'agit de répondre à des questions juridiques donnant lieu à la rédaction de réponses écrites et de notes. Il peut s'agir également d'une aide à la rédaction de documents et d'actes administratifs (délibérations, arrêtés, courriers, contrats, etc.).

→ La fonction de visa des conventions est une fonction parallèle au conseil juridique. Tous les projets de conventions présentés au vote du conseil communautaire doivent être préalablement visés par les affaires juridiques. La DAJI a élaboré au fil des ans une méthode de contrôle des conventions de toute nature. Le visa est un contrôle rapide donc peu approfondi, qui diffère en cela de la fonction de conseil juridique.

→ La fonction contentieuse consiste en le traitement de tous litiges concernant la CARA, du dépôt de plaintes, aux recours administratifs et contentieux de toute nature et devant toute juridiction. La DAJI intervient selon les dossiers avec ou sans l'intervention d'avocat.

→ La fonction immobilière comporte plusieurs volets :

- Le suivi du patrimoine immobilier intercommunal (suivi des acquisitions, ventes, suivi des publications au fichier immobilier, mises à jour régulières du répertoire du patrimoine immobilier de la Cara, suivi des contrats de location de toute nature, suivi des AOT etc.),
- Le traitement des consultations d'évaluation immobilière via France domaine ou des experts immobiliers, de la rédaction et publication d'acte administratifs immobiliers

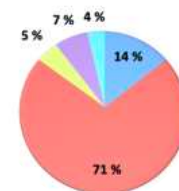
au profit de la CARA (conventions de servitudes, acquisition immobilières, transferts de propriété, baux divers, conventions de mise à disposition, procès-verbaux de transferts d'équipements publics etc...), et la vérification d'actes notariés (servitudes, baux, achats, ventes immobilières) en collaboration avec les notaires.

Depuis 2022 le service est devenu la direction des affaires juridiques et immobilières. La DAJI est composée de quatre agents dont trois juristes et une assistante administrative.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR CATÉGORIES DE REQUÉRANTS

En 2023, la direction a traité 207 dossiers toutes matières confondues ; 228 nouveaux dossiers ont été ouverts dont 41 en immobilier, 30 en contentieux et 157 pour les visas et conseil juridique. À noter cette année encore que 58 % des demandes adressées à la Direction des affaires juridiques émanaient des pôles et services opérationnels.

● FONCTIONS SUPPORTS & COMMUNICATION
● PÔLES OPÉRATIONNELS & CULTURE
● DGA, DGS
● COMMUNES, AUTRES STRUCTURES PUBLIQUES
● PRÉSIDENT



QUELQUES THÈMES TRAITÉS EN 2023

En 2023, parmi les multiples projets auxquels la DAJI a participé, on peut citer le groupe projet stratégie foncière, le groupe de travail pour la mise en place du mécénat, la modification du règlement d'exploitation Cara'bus etc. Cette année a de nouveau été l'occasion de rédiger des mémoires contentieux en matière de stationnement illicite des gens du voyage. Les conseils juridiques apportés aux communes membres ont porté entre autres sur les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Enfin parmi les transactions immobilières réalisées en 2023, la CARA a procédé à l'acquisition d'un équipement à usage de dépôt de bus situé à Saint-Sulpice-de-Royan ainsi qu'à l'achat auprès de la commune de Saujon, d'un bâtiment pour y installer le relais petite enfance.

COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique fait partie du pôle fonctions supports. Il a pour missions de conseiller les services ; de formaliser les procédures de passation et la rédaction des contrats de commande publique : marchés publics et concessions ; de gérer les actes post-notification (avenants, sous-traitance, reconduction, révision de prix) des marchés publics et des concessions.

125 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (toutes procédures confondues), elles ont abouti à la conclusion de 154 contrats, pour un montant de 62 482 801,46 € HT. Le conseil aux communes se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 125 procédures instruites durant l'année 2023 (12 appels d'offres dont la convention de participation à la prévoyance – 43 procédures adaptées et 70 procédures sans mise en concurrence) se répartissent de la manière suivante :

- ➡ 22 procédures pour la réalisation de travaux
- ➡ 59 pour des prestations de services
- ➡ 11 pour des prestations intellectuelles
- ➡ 24 pour des maîtrises d'œuvre
- ➡ 9 pour l'achat de fournitures

En 2023, il a été signé 79 avenants et 52 actes spéciaux de sous-traitance.

LE MONTANT DES MARCHÉS

154 contrats ont été conclus représentant un montant total de 62 482 801,46 € HT, réparti de la manière suivante :

- **TRAVAUX** 8 394 145,45 € HT
- **SERVICES** 45 139 214,71 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES** 752 169 € HT
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE** 1 630 022,30 € HT
- **FOURNITURES** 6 567 250 € HT

QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

➡ Marchés de travaux

- Réhabilitation du bureau d'information touristique de Meschers-sur-Gironde (200 494,55 € HT)
- Réhabilitation du Bureau d'Information Touristique de Ronce-les-bains et construction d'un hangar à bateaux (436 196,71 € HT)

➡ Marchés de services

- Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération Royan atlantique (31 015 403,25 € HT)
- Collecte et transport des déchets d'emballages en verre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (2 300 000 € HT)
- Traitement et valorisation des déchets des déchèteries (10 627 000 € HT)
- Concours de maîtrise d'œuvre pour la gendarmerie de Cozes (366 960 € HT)

➡ Marchés de fournitures

- Fourniture et livraison de titres restaurant au profit des agents de la CARA (1 600 000 € HT)
- Acquisition de matériels, logiciels et prestations informatiques pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (2 400 000 € HT)
- Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (2 100 000 € HT)

LA FONCTION « ACHAT »

Le service commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives, mobilier de bureau et produits d'entretien. Pour l'année 2023, ces achats représentent un montant total de 69 980,85 € TTC ; les dépenses communes aux services sont les suivantes :

- Produits d'entretien : 14 902,21 € TTC
- Mobilier de bureau : 26 766,15 € TTC
- Vêtements de travail : 6 833,60 € TT
- Fournitures administratives : 21 478,89 € TTC

ainsi que 37 paiements effectués via la régie d'avance pour une somme totale de 4 966 € TTC.

COMMUNICATION



La direction de la communication accompagne et met en scène les actions et les projets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Ses six agents répondent aux besoins de l'ensemble des services dans les domaines de l'infographie, de la rédaction, du digital, des médias, de l'impression et de l'événementiel.

LA COMMUNICATION DIGITALE

Notre présence digitale s'organise autour du site internet www.agglo-royan.fr. C'est la source d'information principale du public. Toutes les compétences et tous les dispositifs y sont présentés.

En 2023, ce site institutionnel a enregistré 119 456 visites, soit une progression de 2,2 % par rapport à 2022. En plus du site internet de l'institution, nous assurons l'accompagnement du site internet « nautisme » et « activités de pleine nature » ainsi que les pages web du conseil de développement Royan Atlantique (Codev). La refonte du site du patrimoine de la CARA a été mise en ligne en 2023 (www.pays-royannais-patrimoine.com). Le projet de refonte du site de la collectivité est programmé afin

de mettre à jour la structure technique pour maintenir le niveau de sécurité de cet outil et faire évoluer l'ergonomie de la page d'accueil en tenant compte de l'expérience acquise par son usage.

La page Facebook de la CARA comptait plus de 6 000 abonnés en 2022 et 7 200 en 2023, soit une progression de 20 %. Elle est accompagnée de pages dédiées aux actions et dispositifs spécifiques : la mobilité, le nautisme, les activités de pleine nature, la culture, l'alimentation locale... LinkedIn sert principalement à diffuser les annonces d'emploi de la CARA et progressivement, à partir de 2023, sera le support pour d'autres partages professionnels dont le contrat local de santé, dans le cadre des relations avec les professionnels de santé.

CARA'MAG AU RENDEZ-VOUS

Informier, expliquer, transmettre : imprimé à 60 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 33 communes de la communauté d'agglomération, le trimestriel de la CARA, Cara'mag, constitue depuis 2010 un lien important entre la CARA et ses habitants à qui sont détaillés les actions, les chantiers et les projets communautaires.

Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2023 :

- Logement, répondre à tous les besoins.
- Préserver l'eau pour les générations futures.
- Intercommunalité, un soutien constant aux familles.
- Des gestes simples pour moins jeter.

Le service communication a organisé les inaugurations de :

- Le port chenal de l'Atelier à La Tremblade, le 25 mai
- La piste cyclable de Saint-Augustin, le 7 juillet
- Le bureau d'information touristique (BIT) de Mortagne-sur-Gironde le 26 juillet
- Les Sentiers des Arts le 22 septembre
- Le BIT de Royan le 19 octobre
- Vélomodalis à Royan le 27 octobre, en soutien à Fifteen et Nouvelle Aquitaine Mobilités.

RELATIONS PRESSE ET INFORMATION DES COMMUNES

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par le service communication de la CARA auprès de la presse locale et régionale, et des 33 communes de l'agglomération.

- Un agenda mensuel recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA, de l'Office de tourisme communautaire, de la Mission locale Royan Atlantique et des syndicats mixtes portuaires est également diffusé aux médias locaux et aux communes.

La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse. Des invitations presse permettent de présenter aux médias les grandes actions et projets tout au long de l'année.



PLANS MÉDIA

Le service accompagne les compétences, les opérations et les événements dans le cadre de leur médiation. Les préconisations et les réservations médias sont centralisées afin d'optimiser les choix, les planings, mais aussi les coûts associés aux achats médias. Le réseau d'affichage abribus est géré par le service. Il diffuse les campagnes des services et les messages institutionnels. En 2023, il comptait 144 faces disposées sur les principaux axes routiers du territoire. Les informations sont aussi diffusées aux communes de la CARA afin de les informer des événements de la collectivité.

LA COMMUNICATION INTERNE POUR UNE CULTURE COLLECTIVE DE LA CARA

Le service communication assure le suivi de la communication interne de la collectivité. Les outils mis en œuvre sont en particulier l'intranet et le magazine des agents, le « Grand angle ». Plusieurs rendez-vous sont programmés pour réunir les agents lors de moments conviviaux ou institutionnels : les vœux aux agents, le Noël des familles, la journée « d'été » permettent de se rencontrer et de partager un moment convivial, mais aussi la participation d'agents à des challenges sportifs inter-entreprises.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de 11 agents chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, elle poursuit la transition numérique des métiers. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également une gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services).

L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de trois agents (fin de mission SIG/SCoT de l'un des agents en fin d'année 2023)

qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 730 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès, via internet, à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...). Le service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques.

En 2023, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- la mise à jour continue des données - cadastre, voirie, base adresse nationale (BAN) - ainsi qu'un accompagnement des communes sur le sujet de la BAN ;
- l'accompagnement pour la numérisation des plans locaux d'urbanisme et leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme ;
- le travail de mise à jour des données et cartographie du SCoT (données occupation du sol, démographie, habitat ...) ;
- la mise en place d'une passerelle

entre les logiciels NetADS et le SIG web ;

- La création d'une application métiers pour la gestion du patrimoine arboré sur deux communes de la CARA.

Enclenché en 2022, et poursuivi début 2023, le service SIG a mis en place un nouveau SIG web qui a permis l'intégration de nouvelles fonctionnalités (utilisation sur tablette, smartphone...). Désormais, l'accès au SIG web se fait via un portail cartographique regroupant les applications des utilisateurs, des actualités et des informations utiles. <https://sigweb.agglo-royan.fr>. Des sessions de formation sur ce nouveau portail ont été proposées en 2023 à l'ensemble des utilisateurs du SIG.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service, composé de quatre agents, gère et administre l'ensemble des composants du système d'information (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la sécurité informatique, garantir la sauvegarde et l'intégrité des données, assurer l'assistance aux utilisateurs des différents services mis en place et gérer la téléphonie fixe et mobile. De plus, il garantit les liaisons et la maintenance des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais petite enfance, gens du voyage, site rue des Cormorans, Bâtiment Up ! ...). Au sein de cette équipe, le responsable de la sécurité des systèmes d'informations est présent.

En 2023, les actions du service informatique ont notamment porté sur :

- la poursuite du déploiement du logiciel courrier (Maarch) ;
- la mise en place de nouveaux marchés pour la téléphonie fixe et internet des sites distants, puis pour la téléphonie mobile ;
- le renouvellement du marché informatique ;
- la mise en place d'une nouvelle supervision ;
- l'accompagnement et l'équipement des agents souhaitant télétravailler (en 2023 : 87 d'entre eux ont eu la possibilité de télétravailler) ;
- le re-câblage des baies dans les salles serveurs.

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions : développer de nouveaux outils et intégrer des applications existantes (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés est accessible au travers d'une authentification unique et centralisée qui contribue à sécuriser l'accès au système d'information de la CARA. C'est notamment le cas de l'outil central Intranet permettant de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs ...). Le service assure également la mise à jour de ces outils.

En 2023, les actions du service développement ont notamment porté sur :

- la mise à jour de l'application page ;
- la création de formulaires pour la direction des ressources humaines (prévoyance, tickets restaurants, chèque culture et Cdhoc, Noël des enfants...).

SÉCURITÉ ET SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

La sécurité informatique et la sobriété numérique sont deux sujets au cœur des actions de la DSI. En 2022, la CARA a bénéficié d'un audit de sécurité et a pu mettre en place des actions de sensibilisation. La DSI a rédigé un plan de sécurisation et fait des restitutions aux équipes. En 2023, ce travail essentiel pour éviter

toute intrusion dans nos systèmes d'information s'est poursuivi. Les actions autour de la sécurité ont notamment porté sur :

- une matinée de sensibilisation proposée à tous les conseillers communautaires et les membres de la commission systèmes d'information et aménagement du numérique (le 30 novembre 2023) ;
- à destination des agents, des sensibilisations sur l'intranet (8), par courriel (5), en réunion (2), et dans le journal interne ;
- la rédaction et le vote en conseil communautaire pour l'application d'une charte administrateur (conseil communautaire du 22 mai 2023) ;
- un suivi du référentiel général de sécurité et une homologation renouvelée le 13 décembre 2023 ;
- la mise en place d'un bastion (système protégeant l'accès à nos machines par des prestataires extérieurs) ;
- une campagne de sensibilisation à l'hameçonnage ;
- un audit de sécurité pour l'AD et le LDAP.

Le 27 octobre 2023, le président de la CARA a signé la charte numérique responsable proposée par l'Institut du numérique responsable pour entrer résolument dans une démarche de sobriété numérique. Celle-ci doit être portée par l'ensemble des services pour la mise en place d'une stratégie d'ici 2025 à laquelle la DSI participe à son niveau.

Aussi, les actions autour de la sobriété numérique en 2023 pour la DSI ont notamment porté sur :

- 11 sensibilisations à destination des agents sur l'intranet et une information dans le journal interne ;
- des informations à destination des élus : une présentation en conférence des maires et en commission SIAN ;
- la participation à la journée mondiale du nettoyage numérique (Digital Cleanup Day) 2023 pour les agents de la CARA : diminution du volume des espaces de stockage des boîtes mails (50 Go – soit une diminution de 8%).



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



UN PORTAIL CITOYEN ET DES SERVICES AUX COMMUNES

En 2023, l'ensemble des services de la DSI a participé au projet du portail citoyen : <https://royan-atlantique.info>. Cet outil qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des collectivités (dématisation d'un nombre croissant de procédures) permet au citoyen d'avoir une entrée unique pour les différents services proposés par les acteurs publics du territoire. De janvier à juin 2023, les agents de la DSI accompagnés par Stéphane Cotier, membre du bureau délégué aux systèmes d'information et aménagement du numérique, sont allés à la rencontre des 33 communes afin de leur présenter ce nouvel outil.

Durant toute l'année 2023, le portail s'est enrichi de plusieurs modules et formulaires : certains internes aux services de l'Agglomération (mais pour autant à destination de l'ensemble des administrés de notre territoire), et d'autres propres aux communes.

L'ensemble des formulaires a été créé en interne principalement par le service développement et un technicien du service informatique spécialisé.

Les modules et/ou formulaires développés pour le portail citoyen en 2023 sont :

- la prise de rendez-vous pour les titres d'identité dans cinq communes du territoire : Royan, Cozes, Saujon, Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade ;
- le module « gestion des déchets » avec notamment des formulaires pour l'attribution d'un bac, la demande à la redevance spéciale...
- les formulaires de demande de subventions pour Cara RENOV' et l'aide sociale à la primo-accession ;
- le signalement espace public pour lequel 21 communes participent (avec des sessions de formation pour la gestion de ce formulaire).

Si l'équipe de la DSI reste à l'écoute permanente des communes notamment pour des conseils techniques, c'est dans le cadre des conventions de prestations de services numériques que les agents de cette direction ont mis en place plusieurs services.

Aussi, en 2023, le service développement a développé et mis en service le site internet de Saujon, le site internet de l'Éguille-sur-Seudre et la gestion des actes administratifs pour plusieurs communes.

Le service SIG a créé des applications métiers SIG via Arcopole Builder (une application web pour le recensement des arbres pour la commune de Saint-Georges-de-Didonne, après celle de Royan en 2022) et accompagné les communes sur le sujet de la base adresse nationale.

Le service informatique a mis place la téléphonie de Mornac-sur-Seudre ; de nouveaux sites de téléphonie pour Saint-Palais-sur-Mer ; l'outil de visio-conférence pour Saujon ; l'envoi de SMS aux administrés pour la commune de Saujon.

Plus généralement et en concertation, l'ensemble de la DSI a déployé le contrôle de légalité pour plusieurs communes ; la convocation électronique pour Saint-Palais-sur-Mer et Breuillet ; le parapheur électronique pour Saint-Palais-sur-Mer.

L'amélioration de la qualité et de la sécurité des services fournis est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité).

En 2023, la création d'un tableau de bord, reprenant l'ensemble des services mis à disposition des communes, le coût de ces services ainsi que les documents disponibles (convention, titres, ...) offre un gain de temps en terme de gestion mais assure également une transparence des services rendus. Cet outil permet également à la DSI d'avoir une traçabilité et un suivi en temps réel des échanges qu'elle peut avoir avec les communes. Afin d'assurer plus de transparence en terme de comptabilité publique, la DSI a mis en place en 2023 une gestion et une répartition de ses dépenses par service dans le cadre de la préparation budgétaire 2024.

L'augmentation de la charge de travail sur cette année 2023 a pu être gérée notamment grâce à des collaborateurs impliqués et performants, un choix d'outils informatiques ouverts qui nous a permis de nous adapter facilement.

LES MOYENS DISPONIBLES A FIN 2023

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 1 salle serveur sur le site des Cormorans
- 2 salles serveurs sur le site de l'espace co-working
- 3 serveurs physiques qui hébergent 134 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- Sécurité réseaux, cyber sécurité (filtrage mails, proxy et reverse proxy, ...)
- Des équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1 815 comptes utilisateurs (+ 5 %)
- 226 ordinateurs CARA (dont 133 portables)
- 19 copieurs multifonctions et 2 imprimantes grand format
- 186 téléphones fixes et 155 lignes directes (sur 217 SDA disponibles)
- 177 lignes mobiles (dont 106 smartphones, 46 forfait basiques et 14 forfait tablettes)
- 9 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 13 connexions distantes FTTH et xDSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchetterie, Relais APE...)
- 4 liaisons fibre noire (Annexe, Cormorans, Pitorie et Bâtiment Up !)
- 1 connexion principale fibre optique
- Tablettes et antenne GPS

RESSOURCES HUMAINES

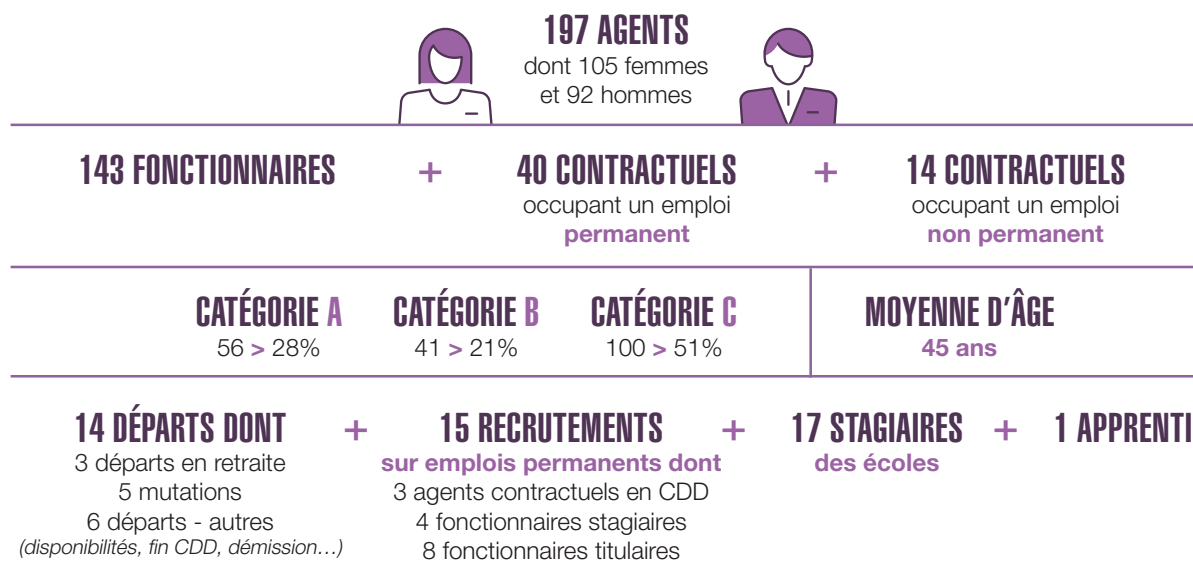


L'activité de la direction des ressources humaines en 2023 a été affectée par une succession d'évolutions réglementaires : revalorisations indiciaires, modifications statutaires, réforme des retraites, etc. La direction a également été mobilisée sur les dossiers suivants :

- Renouvellement des marchés titres restaurant, contrat prévoyance maintien de salaire, chèques cadeau et chèques culture ;
- Mise à jour du règlement du temps de travail ;
- Accompagnement du processus de refonte de l'organi-

sation et des modalités de gestion de la surveillance des zones de baignade du territoire impliquant le recrutement en direct de 165 sauveteurs pour la saison 2024 ;

- Suivi de la démarche du diagnostic des risques psychosociaux – RPS ;
- 28 procédures de recrutement ont généré la gestion de 440 candidatures ;
- 34 sessions de formation hygiène et sécurité organisées ont concerné 285 agents des communes du territoire de la CARA.



FORMATION

660 jours de formation cumulés, dont 425 jours avec le CNFPT

137 agents ayant suivi au moins une action de formation en présentiel ou à distance (91,71 %)

30 jours de formation territorialisée CNFPT - CARA et communes du territoire

34 sessions de formation hygiène et sécurité organisées avec les communes du territoire = **43 jours** de formation et 252 agents formés

ABSENTÉISME

3 102 jours d'absence en 2023 dont :

26% de longue maladie

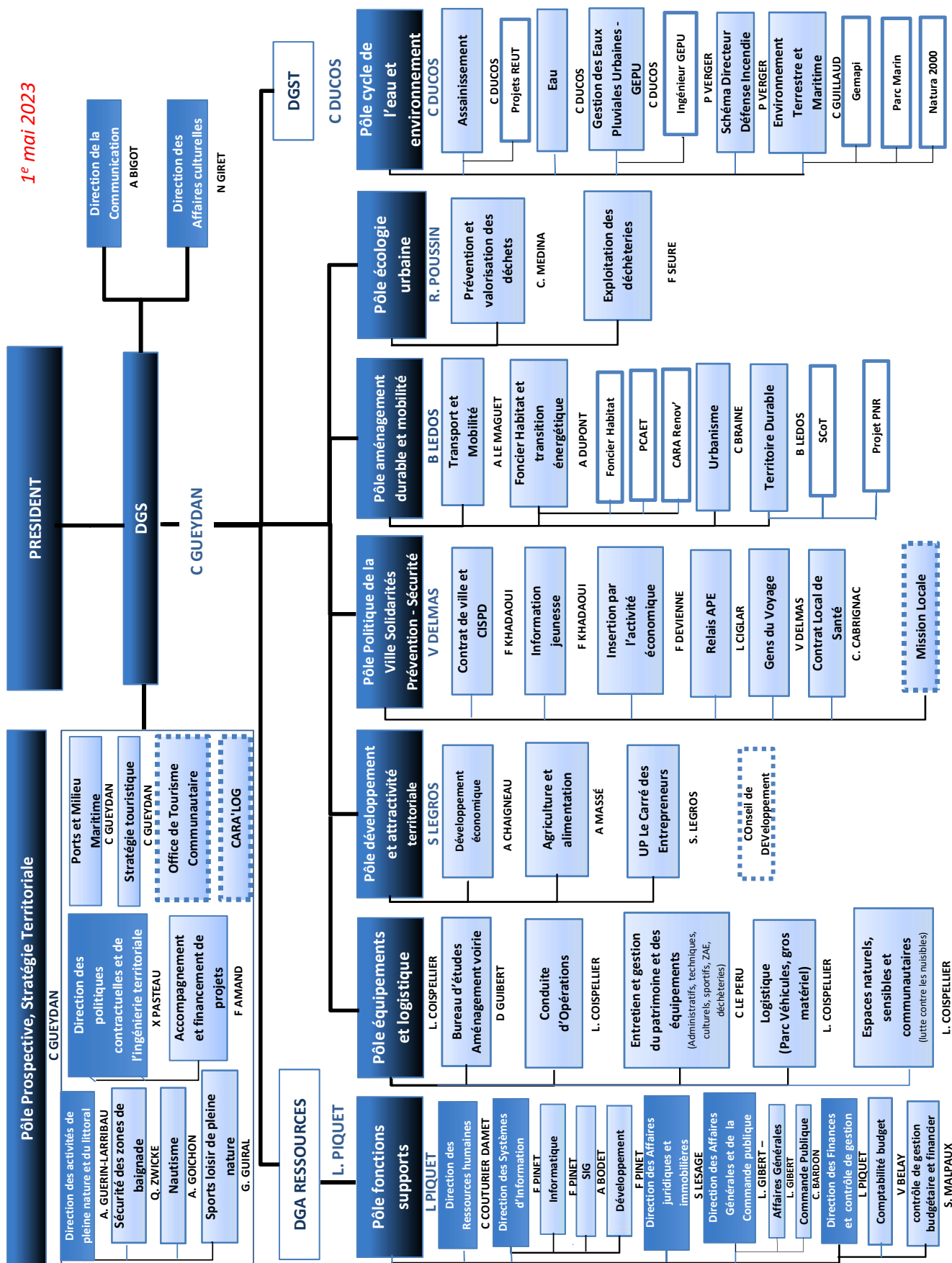
39% de maladies ordinaires

Les maladies ordinaires ont été divisées par trois par rapport à 2022.

Le nombre de jours d'arrêt pour accident de service reste stable, sachant qu'un arrêt représente à lui seul 56 % de la part des accidents de service.

ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2023

1^{er} mai 2023



RAPPORT financier



ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

137,95 M€
de dépenses

dont
36,51 M€
dédiés à l'équipement

38,33 M€
de produit fiscal*

*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

21,58 M€
de produits nets après
reversement de fiscalité

8,64 M€
de dotation globale
de fonctionnement

(dotation d'intercommunalité
+dotation de compensation)

ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 92,34 M€	RECETTES 121,18 M€
Reversement de fiscalité 16,78 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations 38,33 M€
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries 21,38 M€	D.G.F. - État 8,64 M€
Personnel 10,94 M€	T.E.O.M. 17,69 M€
Subventions, participations 12,21 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) 4,52 M€
DSP Transport 7,80 M€	Déchets - Redevances 2,86 M€
Contribution SDIS 3,50 M€	Taxe de séjour 3,99 M€
Autres dépenses 6,03 M€	Versement mobilité 2,93 M€
Assainissement, frais de gestion 0,46 M€	Déchets - Reprises et soutiens 2,36 M€
Intérêt de la dette 0,19 M€	Transport - Participation Région Réseau secondaire 2,31 M€
Dépenses exceptionnelles 0,02 M€	Subventions, participations 5,15 M€
Reste à réaliser 1,83 M€	Taxe GEMAPI 0,40 M€
Dotations aux amortissements 7,96 M€	
Opérations d'ordre 3,16 M€	Cession d'immobilisations 0,03 M€
	Autres recettes 3,75 M€
Résultat reporté 0,09 M€	Reste à réaliser 0,13 M€
	Opérations d'ordre 4,21 M€
	Résultat reporté 23,89 M€

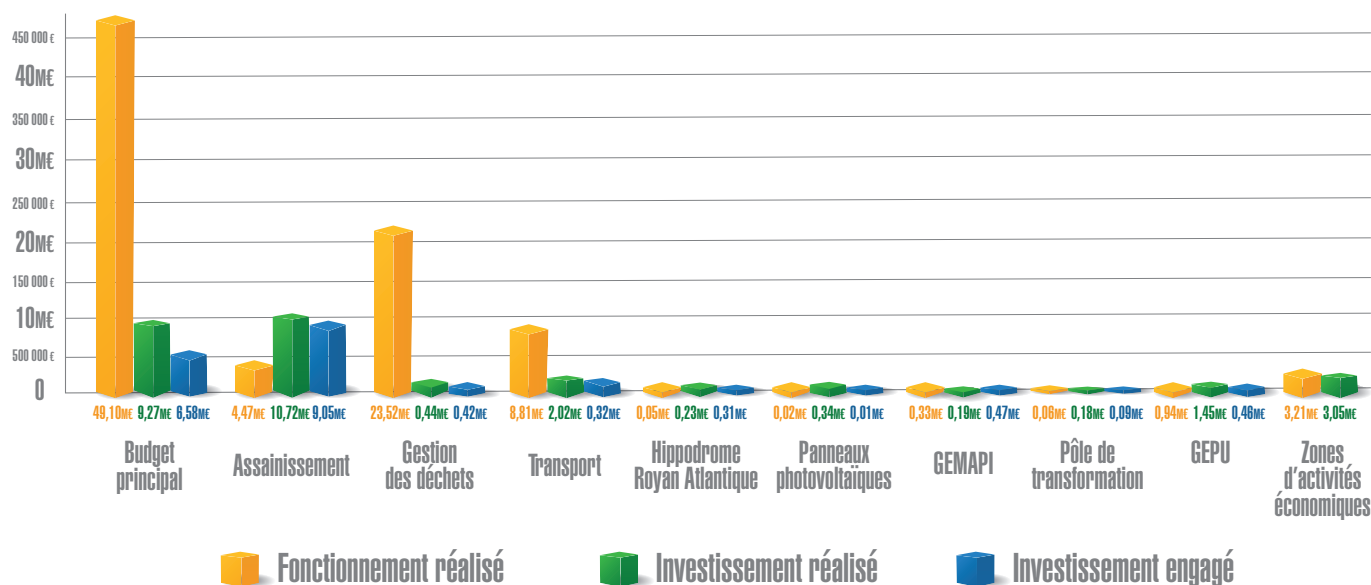
EXCÉDENT 2023 : 28,84 M€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES 45,61 M€	RECETTES 73,48 M€
Opérations d'équipement 15,83 M€	FCTVA/TVA 0,60 M€
Subventions d'équipement 2,97 M€	Subventions 1,44 M€
Remboursement capital dette 1,48 M€	Emprunt 0,00 M€
Autres dépenses d'investissement 0,44 M€	Autres recettes d'investissement 2,50 M€
Reste à réaliser 17,71 M€	Reste à réaliser 4,18 M€
Opérations d'ordre 6,46 M€	Opérations d'ordre 5,41 M€
	Amortissements 7,96 M€
	Résultat affecté 5,70 M€
	Résultat reporté 45,69 M€
Résultat reporté 0,73 M€	

EXCÉDENT 2023 : 27,87 M€

RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2023



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget principal (T.T.C.)	49,10 M€	9,27 M€	6,58 M€
Assainissement (H.T.)	4,47 M€	10,72 M€	9,05 M€
Gestion des déchets (T.T.C.)	23,52 M€	0,44 M€	0,42 M€
Transport (H.T.)	8,81 M€	2,02 M€	0,32 M€
Hippodrome Royan Atlantique (H.T.)	0,05 M€	0,23 M€	0,31 M€
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti (H.T.)	0,02 M€	0,34 M€	0,01 M€
GEMAPI (T.T.C.)	0,33 M€	0,19 M€	0,47 M€
Pôle de transformation (H.T.)	0,06 M€	0,18 M€	0,09 M€
GEPU (T.T.C.)	0,94 M€	1,45 M€	0,46 M€
Zones d'Activités Economiques - 6 budgets (H.T.)	3,21 M€	3,05 M€	0,00 M€

RECETTES À CARACTÈRE FISCAL 2023

DÉTAIL FONCTIONNEMENT

TAUX

CA 2023

Fiscalité ménages - Taxe d'Habitation (Résidences secondaires)	8,12 %	9 111 154 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Bâti	0,90 %	1 599 518 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Non Bâti	2,44 %	68 201 €
Fiscalité ménages - Taxe Additionnelle à la Foncière Non Bâti		264 205 €
Rôles supplémentaires		109 541 €
Fiscalité ménage - Allocations compensatrices		1 835 €
Fiscalité ménage - Fraction TVA compensatoire de la taxe d'habitation		14 182 204 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation Foncière des Entreprises	23,85 %	5 629 542 €
Fiscalité professionnelle - Fraction TVA compensatoire Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		3 834 214 €
Fiscalité professionnelle - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		459 204 €
Fiscalité professionnelle - Taxe sur les Surfaces COMmerciales		1 682 240 €
Fiscalité professionnelle - Allocations compensatrices		637 148 €
Reversement fiscalité économique		-271 690 €
Attributions de compensation versées aux communes		-2 867 266 €
Attributions de compensation versées par les communes		747 006 €
Reversement Fonds national de garantie individuelle des ressources		-13 609 909 €

FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

21 577 147 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		17 687 991 €
Versement mobilité net des reversements		2 928 331 €
GEPU - Attributions de compensation versée par les communes		1 040 827 €
Taxe GEMAPI nette des reversements		391 909 €
FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES		22 049 058 €

* Taux moyen toutes zones confondues

16,75 M€

de recettes fiscales reversées
sur le budget principal

soit près de **44%**
des produits perçus

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2023 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2023 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	TAUX CARA (inchangés depuis 2017)	TAUX MOYENS nationaux Communautés d'agglomérations
Taxe d'habitation	8,12 %	9,08 %
Taxe sur le foncier bâti	0,90 %	2,60 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,44 %	5,17 %
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	26,99 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFP.

DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

DÉPENSES REALISEES HORS FLUX CROISES ENTRE BUDGETS (en milliers d'euros)	Reversement de fiscalité	Frais généraux	Subventions, participations, contributions	Charges de personnel	Dotations aux amortissements	Annuité de la dette	Opérations d'équipement	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Tourisme	3 897K€	22K€	1 188K€	152K€	0K€	0K€	416K€	0K€	0K€	179K€	5 854K€
Prospective, stratégie territoriale	0K€	38K€	67K€	224K€	0K€	0K€	773K€	0K€	0K€	0K€	1 103K€
Animation territoriale	0K€	1 097K€	222K€	754K€	0K€	0K€	156K€	0K€	0K€	0K€	2 229K€
Hippodrome Royan Atlantique	0K€	3K€	5K€	0K€	32K€	156K€	84K€	0K€	0K€	0K€	280K€
Gestion des déchets	0K€	11 986K€	9 335K€	1 909K€	263K€	0K€	444K€	0K€	0K€	22K€	23 961K€
Assainissement des eaux usées	0K€	439K€	3K€	464K€	3 555K€	11K€	9 239K€	1 356K€	0K€	126K€	15 194K€
Politique de la ville, action sociale	0K€	263K€	1 608K€	292K€	0K€	0K€	4K€	0K€	0K€	0K€	2 168K€
Relais d'accueil petite enfance	0K€	76K€	23K€	309K€	0K€	0K€	6K€	0K€	0K€	0K€	413K€
Gens du voyage	0K€	390K€	36K€	247K€	0K€	0K€	156K€	0K€	0K€	1K€	830K€
Sécurité salubrité publique	0K€	518K€	3 631K€	1 040K€	0K€	0K€	178K€	0K€	0K€	0K€	5 367K€
Développement économique	0K€	291K€	322K€	612K€	40K€	0K€	95K€	27K€	156K€	1K€	1 544K€
Zones d'Activités Economiques	0K€	371K€	0K€	0K€	0K€	0K€	37K€	6 165K€	90K€	0K€	6 664K€
Transport mobilité	5K€	7 935K€	274K€	190K€	887K€	403K€	2 096K€	28K€	0K€	132K€	11 950K€
Territoire durable	0K€	165K€	41K€	606K€	15K€	29K€	65K€	307K€	0K€	0K€	1 229K€
Habitat logement	0K€	59K€	1 484K€	85K€	0K€	0K€	186K€	0K€	0K€	0K€	1 814K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles	0K€	210K€	158K€	278K€	0K€	0K€	23K€	0K€	0K€	0K€	670K€
GEMAPI	7K€	61K€	205K€	130K€	25K€	0K€	84K€	0K€	0K€	0K€	513K€
GEPU	0K€	940K€	0K€	82K€	0K€	0K€	912K€	0K€	573K€	0K€	2 507K€
Péréquation	2 867K€	0K€	1 012K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	3 880K€
Frais généraux, charges de structure	0K€	1 698K€	39K€	3 724K€	0K€	1 067K€	875K€	0K€	0K€	23K€	7 427K€
Opérations financières non affectées	13 902K€	0K€	0K€	0K€	3 137K€	0K€	0K€	1 734K€	0K€	0K€	18 773K€
Total général	20 678K€	26 564K€	19 653K€	11 098K€	7 955K€	1 667K€	15 830K€	9 618K€	820K€	485K€	114 368K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2023 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

OPÉRATIONS	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement - Travaux de réhabilitation	5 261 930 €	4 404 501 €	9 666 431 €
Assainissement - Stations / Lagunes	1 826 086 €	1 202 906 €	3 028 992 €
Fonds de concours	1 012 372 €	1 937 414 €	2 949 786 €
Assainissement - Réseaux de collecte	1 030 637 €	1 792 485 €	2 823 122 €
Assainissement - Autres opérations	1 120 640 €	1 645 682 €	2 766 322 €
Aides à la production de logements sociaux	1 387 800 €	166 500 €	1 554 300 €
Acquisition Dépôt de bus	1 351 890 €	45 760 €	1 397 650 €
Gestion des eaux pluviales urbaines	911 512 €	477 005 €	1 388 517 €
Office de tourisme communautaire	415 921 €	861 924 €	1 277 844 €
Schéma cyclable	664 710 €	436 387 €	1 101 097 €
Siège de la CARA	56 877 €	877 926 €	934 803 €
Port de la Tremblade	772 834 €	0 €	772 834 €
Zones d'activités économiques	37 252 €	735 330 €	772 582 €
Déchèteries des particuliers	275 158 €	219 645 €	494 803 €
Programme d'Intérêt Général (PIG)	218 457 €	250 809 €	469 266 €
Informatique	255 647 €	203 251 €	458 898 €
Papi estuaire de la gironde	60 814 €	381 186 €	442 000 €
Mise en œuvre du SDAT	175 543 €	254 702 €	430 245 €
Plan piscine	74 484 €	330 390 €	404 874 €
Hippodrome Royan atlantique	83 602 €	307 715 €	391 317 €
Actions foncières	312 942 €	0 €	312 942 €
Acquisition conteneurs om et collecte sélective	97 248 €	152 466 €	249 714 €
Surveillance zones de baignade	120 805 €	57 337 €	178 142 €
Aires de passage et grands rassemblements	107 989 €	53 751 €	161 740 €
LOGISTIQUE	153 377 €	955 €	154 332 €
PAPI SEUDRE	41 107 €	70 734 €	111 840 €
Bureaux de la CARA	93 308 €	11 453 €	104 761 €
Erosion côtière	84 480 €	18 300 €	102 780 €
Plan local habitat	13 365 €	85 725 €	99 090 €
Défenses incendie	1 458 €	88 592 €	90 050 €
SMPEs - port de l'Eguilles	67 213 €	0 €	67 213 €
Matériel réseau de mobilité	65 764 €	0 €	65 764 €
Équipement des arrêts de bus en abris voyageurs	39 118 €	24 237 €	63 355 €
Convention ONF	60 000 €	0 €	60 000 €
Circuits de randonnées	58 948 €	0 €	58 948 €
Espace info énergie	41 342 €	17 295 €	58 637 €
Espace test agricole - ETA	43 336 €	12 956 €	56 292 €
Stationnement siège	0 €	55 984 €	55 984 €
Gendarmerie de Cozes	34 536 €	19 344 €	53 880 €
Relais accueil petite enfance Etaules	2 297 €	47 765 €	50 062 €
Acquisition de conteneurs à verre	37 314 €	0 €	37 314 €
3° aire d'accueil	32 660 €	3 912 €	36 572 €
Hôtel d'entreprises	0 €	33 603 €	33 603 €
Mobilier, matériel administratifs	27 966 €	5 339 €	33 305 €
Poteaux incendie	22 961 €	10 325 €	33 286 €
Pôle transformation	17 871 €	13 525 €	31 396 €
Bâtiment up	28 774 €	0 €	28 774 €
Maison des douanes	14 854 €	11 435 €	26 289 €
Matériel de transport	25 793 €	0 €	25 793 €
Espaces naturels sensibles	23 346 €	1 902 €	25 248 €
Nautisme	900 €	21 948 €	22 848 €
Logements social et saisonnier	22 174 €	0 €	22 174 €
Contrôle accès des déchèteries	1 800 €	19 988 €	21 788 €
Centre de transfert de Médias	0 €	21 590 €	21 590 €
Matériel et logiciel pour le S.I.G.	17 981 €	0 €	17 981 €
Aides économiques aux entreprises	4 725 €	11 725 €	16 450 €
Aide à l'accession aux particuliers	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Ombrières gare intermodale Saujon	3 575 €	10 871 €	14 446 €
Gens du voyage - aire accueil de Saujon	14 245 €	0 €	14 245 €
Téléphonie	11 100 €	2 300 €	13 400 €
Mise en conformité bâtiments	0 €	11 880 €	11 880 €
Autres opérations	50 301 €	53 509 €	103 811 €
Total général	18 801 137 €	17 487 265 €	36 288 401 €

ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de la dette de la CARA au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449	12 709	11 812	10 871
Assainissement	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87	71	60	48
Gestion des déchets	195	150	103	53	24	12					
Transport	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422	4 102	3 739	3 376
Hippodrome	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298	2 161	2 019	1 875
Panneaux photovoltaïques				250	238	225	213	200	438	425	400
Ensemble des budgets	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179	17 455	19 481	18 055	16 570

La capacité de désendettement de la CARA
est de **1,22 année fin 2023.**

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement; il ne doit pas excéder 8 ans.

Au 31/12/2023 :

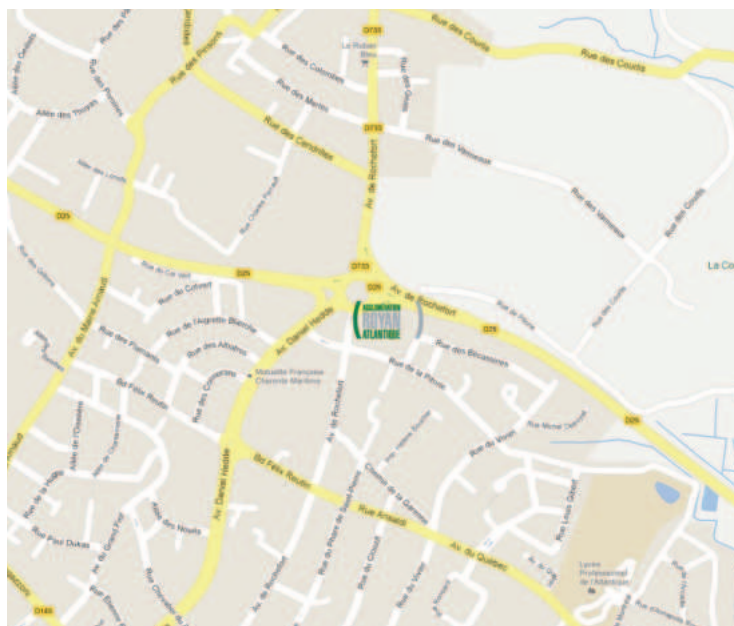
■ Capital restant dû :	16 570 242 €	100 %
■ Taux moyen :	1,30%	de la dette de la CARA
■ Nombre de contrats :	28	ne présente aucun risque en termes de structure et de taux au 31/12/2023

La CARA pratique



VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX



“

NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)
05 46 22 19 20

Assainissement collectif
05 46 39 64 00

SPANC
05 46 39 64 04

Développement économique
(Commerce, industrie, agriculture)
05 46 22 19 19

**Habitat, Aménagement
et urbanisme**
05 46 39 64 30

Logements saisonniers
05 46 39 64 20
06 13 67 56 76

Gens du voyage
05 46 23 09 73

Maîtrise de l'énergie
05 46 22 19 36

Mission locale
05 46 06 96 16

Mission locale
Bureau information jeunesse
05 46 06 60 70

**Politique de la ville
et de la solidarité**
05 46 22 19 02

Relais accueil petite enfance
05 46 38 33 26

Service culture
05 46 22 19 05

Service déchets et déchèteries
05 46 39 64 64

Animation territoire APN-Nautisme
05 46 39 64 20

CARALOG
06 13 67 56 76

Transports
05 46 39 64 37

Cara'bus'
0810 810 977

”

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h00
Tél. : 05 46 22 19 20
Fax. : 05 46 05 60 34
Courriel : contact@agglo-royan.fr

SITES INTERNET

www.agglo-royan.fr
www.pays-royannais-patrimoine.fr
<https://sports-nature.agglo-royan.fr/>
<https://www.nautisme-royan-atlantique.fr/>
www.cara-bus.com



107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20
Email : contact@agglo-royan.fr



AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Conception : Audrey PENAUD. CARA 2023